

Parcs de stationnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Analyse des comptes d'exploitation

BILAN ANNUEL D'ACTIVITE 2006

I RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DU DELEGATAIRE

L'année 2006 constitue pour BP3000 la deuxième année d'exercice plein, et permet ainsi d'analyser plus précisément l'évolution de nos parcs, mais aussi d'appréhender leur avenir.

BP3000 propose à sa clientèle un total de 3 267 places réparties comme suit :

	Bourse/ Jaures	Tourny	Salinières
Véhicules	1 651	992	424
Vélos	60	30	30
Motos	40	20	20

II LA TARIFICATION

a) Tarifs en vigueur (TTC) au 31 décembre 2006

BOURSE / JEAN JAURES

Horaires	JOUR	NUIT
0 à 30 mn	Gratuit	Gratuit
1 h	2,20 €	1,00€
2 h	4,50 €	2,50 €
3 h	6,30 €	2,50 €
4 h	8,00€	2,50 €
5 h	9,80 €	2,50 €
6 h	10,70 €	2,50 €
7 h	12,00€	2,50 €
8 h	15,00 €	2,50€
9 h à 12 h	16,50 €	2,50€

Abonnés	Résident	Non résident
Jour		
Mensuel	87,33 €	124,00 €
Trimestriel	262,00 €	372,00 €
Semestriel	525,00 €	744,00 €
Annuel	1 050,00 €	1 488,00 €
Nuit	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Mensuel	53,00€	75,00 €



TOURNY

Horaires	JOUR	NUIT
0 à 30 mn	Gratuit	Gratuit
1 h	2,20 €	1,30 €
2 h	4,70 €	2,50 €
3 h	6,60 €	3,80 €
4 h	8,40 €	5,00€
5 h	10,30 €	5,00€
6 h	11,30 €	5,00€
7 h	13,10 €	5,00 €
8 h	16,00 €	5,00 €
9 h à 12 h	17,80 €	5,00 €

Abonnés	Résident	Non résident		
Jour				
Mensuel	87,33 €	124,00 €		
Trimestriel	262,00 €	372,00 €		
Semestriel	525,00 €	744,00 €		
Annuel	1 050,00 €	1 488,00 €		
Nuit				
Mensuel	53,00 €	75,00 €		

SALINIERES

Horaires	JOUR	NUIT
0 à 30 mn	Gratuit	Gratuit
1 h	1,80 €	1,30 €
2 h	3,10 €	3,00 €
3 h	4,20 €	3,00 €
4 h	5,20 €	3,00 €
5 h	6,20 €	3,00 €
6 h	7,30 €	3,00 €
7 h	8,30 €	3,00 €
8 h	9,30 €	3,00 €
9 h à 12 h	10,30 €	3,00 €

Abonnés	Résident	Non résident
Jour		
Mensuel	61,00 €	82,70 €
Trimestriel	183,00 €	248,10 €
Semestriel	366,00 €	496,20 €
Annuel	732,00 €	992,40 €
Nuit		
Mensuel	27,00 €	25,00 €

b) Analyse de la tarification - comparaison 2005/2006 (au 31 décembre 2006)

Aucune modification de tarif, ni pour les abonnés, ni pour les horaires, n'est intervenue en 2006.

III LA FREQUENTATION POUR 2006

a) La fréquentation par parc (en nombre de sorties payantes)

BOURSE / JAURES

3	Fréquentation par clientèle						
Mois		Horaires		Abonnés			
	2005	2006	Variation	2005	2006	Variation	
Janvier	23 942	34 828	45 %	533	880	65%	
Février	22 134	30 116	36 %	554	886	60%	
Mars	23 664	36 369	54 %	574	886	54%	
Avril	24 661	33 619	36 %	752	886	18%	
Mai	25 634	34 540	35 %	775	896	16%	
Juin	35 182	36 549	4%	769	938	22%	
Juillet	29 153	34 383	18 %	764	949	24%	
Août	23 518	31 248	33 %	760	957	26%	
Septembre	28 759	40 038	39 %	801	973	21%	
Octobre	36 300	50 570	39 %	859	987	15%	
Novembre	30 960	45 549	47 %	877	1003	14%	
Décembre	45 235	61 965	37 %	888	1009	14%	
Total	349 142	469 774	36 %				

TOURNY

	Fréquentation par clientèle						
Mois		Horaires			Abonnés		
	2005	2006	Variation	2005	2006	Variation	
Janvier	38 372	40 493	6%	804	805	0%	
Février	35 607	35 569	0%	797	799	0%	
Mars	40 515	41 194	2%	796	790	-1%	
Avril	42 248	38 853	-8%	812	790	-3%	
Mai	37 892	38 219	1%	815	793	-3%	
Juin	42 903	43 161	1%	805	789	-2%	
Juillet	37 429	37 901	1%	799	803	1%	
Août	32 679	41 881	28%	825	805	-2%	
Septembre	39 006	43 562	12%	816	823	1%	
Octobre	45 290	48 680	7%	812	828	2%	
Novembre	42 001	46 854	12%	818	844	3%	
Décembre	54 501	58 863	8%	809	847	5%	
Total	488 443	515 230	5%				

SALINIERES

Mois	Fréquentation par clientèle					
		Horaires			Abonnés	
	2005	2006	Variation	2005	2006	Variation
Janvier	3 944	4 104	4%	201	272	35%
Février	3 646	4 010	10%	211	242	15%
Mars	4 548	4 658	2%	227	243	7%
Avril	5 256	5 985	14%	243	250	3%
Mai	5 272	6 537	24%	245	243	-1%
Juin	5 765	5 703	-1%	248	241	-3%
Juillet	5 109	5 409	6%	238	256	8%
Août	3 364	4 458	33%	243	269	11%
Septembre	5 174	6 194	20%	259	263	2%
Octobre	6 169	6 789	10%	270	272	1%
Novembre	4 435	5 884	33%	272	286	5%
Décembre	4 545	5 824	28%	271	278	3%
Total	57 227	65 555	15 %			-

b) La fréquentation - Récapitulatif BP 3000

Mois	Fréquentation par clientèle					
		Horaires		Abonnés		
	2005	2006	Variation	2005	2006	Variation
Janvier	66 258	79 425	20%	1 538	1 957	27%
Février	61 387	69 695	14%	1 562	1 927	23%
Mars	68 727	82 221	20%	1 597	1 918	20%
Avril	72 165	78 457	9%	1 807	1 926	7%
Mai	68 798	79 296	15%	1 835	1 932	5%
Juin	83 850	85 413	2%	1 822	1 968	8%
Juillet	71 691	77 693	8%	1 801	2 008	11%
Août	59 561	77 587	30%	1 828	2 021	11%
Septembre	72 939	89 794	23%	1 876	2 059	10%
Octobre	87 759	106 039	21%	1 941	2 087	8%
Novembre	77 396	98 287	27%	1 967	2 133	8%
Décembre	104 281	126 652	21%	1 968	2 134	8%
Total	894 812	1 050 559	17%			

c) Analyse de la fréquentation, de son évolution et en comparaison avec n-1

Dans un souci de facilité d'interprétation, de précision, et d'homogénéité avec les autres gestionnaires de parcs, le Délégataire souhaiterait obtenir du Délégant une définition mathématique et statistique précise du "taux d'occupation".

BOURSE JAURES	Horaires	Abonnés
Capacité	1 6	351
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	nc	nc
Durée moyenne de stationnement	1 h 59 mn	6 h
Analyse et évolution de la fréquentation	+ 36 %	+14 %

TOURNY	Horaires	Abonnés
Capacité	99	92
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	nc	nc
Durée moyenne de stationnement	2h 31 m	6 h
Analyse et évolution de la fréquentation	+ 5 %	+5 %

SALINIERES	Horaires	Abonnés
Capacité	42	24
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	nc	nc
Durée moyenne de stationnement	2h 15 m	6 h
Analyse et évolution de la fréquentation	+ 15 %	+ 3%

IV BILAN DES RECETTES ET CHARGES

En raison du changement d'actionnaire intervenu en 2006, les données relatives aux charges d'exploitation par parc ne sont pas disponibles.

a) Les recettes par parc de stationnement (en €)

BOURSE	Recettes d'exploitation HT			
JAURES	Horaires		Abonnés	
JAUKES	2005	2006	2005	2006
Janvier	76 232	108 126	48 074	81 104
Février	64 687	90 925	50 064	81 697
Mars	72 765	111 567	51 540	81 727
Avril	73 213	107 508	68 281	81 312
Mai	77 871	115 169	70 077	82 137
Juin	100 563	124 307	69 517	83 131
Juillet	92 804	126 393	69 020	83 977
Août	76 919	129 958	68 750	84 983
Septembre	91 549	149 759	72 321	86 231
Octobre	113 062	188 549	78 277	87 303
Novembre	94 730	169 737	80 035	87 465
Décembre	142 071	244 878	82 133	87 524
TOTAL	1 076 466	1 666 876	808 089	1 008 591

	Recettes d'exploitation HT			
TOURNY	Hora	Horaires		nnés
	2005	2006	2005	2006
Janvier	166 366	178 258	81 656	81 875
Février	150 724	151 100	81 000	80 762
Mars	170 736	176 102	80 862	79 579
Avril	176 145	169 091	82 521	79 937
Mai	161 602	164 093	82 762	79 979
Juin	176 467	186 935	81 725	79 388
Juillet	156 362	167 458	81 103	80 955
Août	135 748	184 807	83 764	81 101
Septembre	168 556	198 137	82 901	83 262
Octobre	203 368	222 284	82 688	83 271
Novembre	182 086	208 110	83 310	84 746
Décembre	237 882	258 110	82 293	85 057
TOTAL	2 086 040	2 264 485	986 585	979 911

	Recettes d'exploitation HT			
SALINIERES	Hora	Horaires		nnés
*	2005	2006	2005	2006
Janvier	10 904	10 662	11 145	16 010
Février	8 936	9 654	9 934	8 449
Mars	11 965	12 433	10 799	11 364
Avril	13 479	15 839	13 764	14 592
Mai	13 730	17 268	11 451	10 995
Juin	15 163	17 484	11 404	13 535
Juillet	12 594	16 266	14 842	15 298
Août	9 784	13 816	10 215	10 266
Septembre	13 878	18 314	12 636	13 210
Octobre	15 867	19 861	16 844	14 170
Novembre	11 816	18 119	10 282	14 826
Décembre	12 142	17 863	12 219	14 704
TOTAL	150 259	187 579	145 536	157 420

/	Recettes d'exploitation HT			
BP 3000	Hora	Horaires		nnés
	2005	2006	2005	2006
Janvier	253 502	297 046	140 182	178 989
Février	224 348	251 679	142 158	170 908
Mars	255 466	300 102	144 075	172 670
Avril	262 837	292 438	163 006	175 841
Mai	253 202	296 530	165 360	173 111
Juin	292 192	328 726	163 865	176 054
Juillet	261 760	310 117	162 263	180 230
Août	222 450	328 581	164 960	176 350
Septembre	273 983	366 210	169 175	182 703
Octobre	332 296	430 694	175 463	184 744
Novembre	288 632	395 966	177 657	187 037
Décembre	392 095	520 851	179 033	187 285
TOTAL	3 312 765	4 118 940	1 947 199	2 145 922

b) Analyse du compte de résultat pour l'année et comparaison avec n-1 :

L'année 2006 confirme la continuité de la progression de nos parcs.

Les principaux facteurs de cette croissance sont :

- La suppression du parking de surface des Quais,
- la mise en place du jalonnement dynamique,
- la fin des chantiers de réaménagement des places Bourse et Jaures,

V EXERCICE 2006

a) Les dépenses par chapitre comptable

Non disponibles cette année.

b) Analyse des comptes du délégataire

L'activité des parcs BP3000 demeure inférieure de 20% par rapport au prévisionnel du contrat de Délégation de Service Public

c) Analyse prévisionnelle pour l'année 2007

Les dépenses d'exploitation seront globalement stables, dans la continuité d'une exploitation maîtrisée.

VI LES CONDITIONS D'EXPLOITATION POUR 2006

BP3000 propose actuellement une offre de stationnement en centre ville qui satisfait pleinement aussi bien la clientèle horaire que les abonnés.

Toutefois, l'activité des parcs BP3000 est encore significativement pénalisée par :

- Les difficultés de circulation rue Esprit des Lois et sur les Quais,
- La coordination des feux sur les Quais et aux abords de la Place Tourny,
- Le stationnement sauvage aux abords des quais et autour de la Basilique Saint-Michel.

VII LA POLITIQUE QUALITE

a) Personnel

- Les agents portent une tenue de qualité permettant aux clients de les identifier et de nouer le dialogue pour tout besoin.
- Les agents d'entretien assurent un service continu 24h / 24 de nettoyage sur les différents sites et assurent une propreté de qualité.
- Ce personnel, présent 24h / 24 sur tous les parcs, est maintenant parfaitement connu de la clientèle abonnée.
- Un nouveau Directeur d'Exploitation prendra ses fonctions le 2 mai 2007.

b) Le Plan Qualité

Il est en cours et sera présenté cette année. Il se distinguera par une proposition de services à la clientèle, et confirmera par des sondages réalisés la satisfaction de notre clientèle.

VIII LA POLITIQUE SECURITE

L'exercice 2006 s'est écoulé sans aucun incident significatif sur les parcs, attestant ainsi de la qualité des moyens mis en œuvre, à savoir :

- Une présence d'agents de qualité 24 heures / 24 sur tous les parcs,
- Des essais pompiers sont régulièrement pratiqués sur tous les sites,
- Des formations spécifiques des agents ont été effectuées,
- Un système vidéosurveillance hautement performant,

IX EVENEMENTS ET ACTIONS MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2006

BP3000 s'est activement investi dans les évènements suivants :

Escale du Livre

Journée gratuite du 11 novembre 2006 en collaboration avec la CCI

Epicuriales

Agora des Arts

Opéra de Bordeaux

Office du Tourisme « Pack Bordeaux Une nuit »

Fête du Vin

Expositions peintures Cours du Chapeau Rouge

Salon du Vin

Marché de Noël

X LES PERSPECTIVES POUR 2007

L'augmentation de la fréquentation des parcs devrait se poursuivre en 2007, avec toutefois un taux de croissance légèrement inférieur à celui de 2006.

L'année 2007

a) La réhabilitation du Parc de Tourny

Elle débutera courant mai avec pour finalité de rendre Tourny digne de l'hyper centre de Bordeaux et des autres parcs de BP3000.

b) L'établissement d'accords commerciaux

Un rapprochement vers les différentes associations de commerçants et les Grandes Enseignes est en cours afin d'étudier et de développer d'éventuels accords.

c) La création de la Maison du Stationnement

Un local dédié à l'accueil de la clientèle, du Délégant et autres partenaires est en cours d'achèvement rue Saint Rémi.

XI CONCLUSION

La montée en charge des nouveaux ouvrages sur 2006 confirme celle de 2005 ; favorisée par les facteurs décrits ci-avant, elle démontre non seulement que les parcs de BP3000 sont de qualité reconnue pour leur propreté, accueil et sécurité, mais aussi qu'ils sont pleinement rentrés dans les habitudes et mœurs de la clientèle horaire et abonnée.

CENTRAL PARCS

Parc SAINT PROJET/CAMILLE JULLIAN

RAPPORT D'ACTIVITE 2006

Parcs de stationnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Analyse des conditions d'exploitation

BILAN ANNUEL D'ACTIVITES 2006

1. Rappel des caractéristiques de l'offre du délégataire

Parc de stationnement souterrain SAINT-PROJET/CAMILLE JULLIAN

Sis sous la place Camille Jullian à Bordeaux

Accès par la rue du Pas Saint-Georges

Capacité: 344 places, toutes non réservées -pas d'amodiation

2. La tarification

a. Tarifs en vigueur pour l'année

Une modification des tarifs, qui étaient restés inchangés depuis le 1/07/2003, est intervenue le 1/09/2006. En outre, la gamme des abonnements permanents s'est élargie, à la même date, par la mise en place de tarifs préférentiels pour les résidents.

a-1-antérieurement au 1/09/2006

Tarifs horaires	€
1 heure	1,80
2 heures	3,50
3 heures	5,00
4 heures	6,50
5 heures	8,00
6 heures	9,50
7 heures	11,00
autres tarifs horaires	
Tarif de nuit	1€/heure

Tarifs abonnés	€
mensuel	105,00
trimestriel	315,00
semestriel	550,00
annuel	1085,00
résid.nuit.mens	42,69
résid.nuit.bimes	85,37
résid.nuit.semes	236,30
résid.nuit.annuel	426,86

Tarifs amodiation	€
mensuel	sans objet
trimestriel	d°
semestriel	ď°
annuel	d°

(Les abonnements « résident nuit », permettent aux titulaires de stationner dans le parc tous les jours de 18 H à 9 H le lendemain, ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée).

a-2-postérieurement au 1/09/2006

Tarifs horaires	- €
1 heure	2,00
2 heures	4,00
3 heures	5,50
4 heures	7,00
5 heures	8,50
6 heures	10,00
7 heures	12,00
autres tarifs horaires	
Tarifs de nuit	1€/heure

Tarifs abonnés	€
mensuel	115,00
bimestriel	230,00
semestriel	600,00
annuel	1150,00
résid.nuit.mens	45,00
résid.nuit.bimes	90,00
résid.nuit.semes	250,00
résid.nuit.annuel	450,00

Tarifs amodiation	€
mensuel	sans objet
trimestriel	ď°
semestriel	ď°
annuel	d°

Tarifs abonnés Résidents permanents	€
mensuel	100,00
bimestriel	200,00
semestriel	525,00
annuel	1000,00

b. Analyse de la tarification - comparaison 2003/2006

Tarifs horaires	2003	2006	Variation 2003/2006
	€	€	
1 heure	1,80	2,00	11,11%
2 heures	3,50	4,00	14,29%
3 heures	5,00	5,50	10,00%
4 heures	6,50	7,00	7,69%
5 heures	8,00	8,50	6,25%
6 heures	9,50	10,00	5,26%
7 heures	11,00	12,00	9,09%
L'heure soirée/nuit	1,00	1,00	0,00%

Abonnements permanents			2006 résident	Var.2003/2006 non résident	Var.2003/2006 résident
	€	€	€		
Mensuel	105,00	115,00	100,00	9,52%	-4,76%
Bimestriel	210,00	230,00	200,00	9,52%	-4,76%
Semestriel	550,00	600,00	525,00	9,09%	-4,54%
annuel	1085,00	1150,00	1000,00	5,99%	-7,83%

Abonnements nuit	2003	2006	Var.2003/2006
	€	€	
Mensuel	42,69	45,00	5,41%
Bimestriel	85,37	90,00	5,42%
Semestriel	236,30	250,00	5,80%
annuel	426,86	450,00	5,42%

3. La fréquentation pour 2006

a. La fréquentation par parc de stationnement

	Fréquentation par clientèle							
mois	horaires		abonnés		amodiations			
	2005	2006	2005	2006	2005	2006		
Janvier	11897	11620	398	11 897				
Février	11 046	11127	377	380				
Mars	11 319	11165	416	415				
Avril	11 790	11083	406	412				
Mai	11 607	11665	408	401				
Juin	11 006	10787	403	405				
Juillet	11 869	11095	400	396				
Août	11 835	12495	398	383				
Septembre	12 187	11903	389	358				
Octobre	8 655	12009	383	397				
Novembre	10 022	11771	407	395				
décembre	13 732	13415	377	392				
Total 2006		140135		4718				
Total 2005	136965		4762					

b. La fréquentation – tableau récapitulatifsans objet (1 seul parc)

c. Analyse de la fréquentation et de son évolution sur l'année et en comparaison à n-1

nombre	total de places abonnés (moyenne) entrées clients horaires (moyenne mensuelle)	344 393 11 678		
Répartition occupation	Horaires Abonnés	30% 70%		
Taux occupation moyen du parc sur 24h 70%				
Durée moyenne de stationnement Horaires 3:00				
non Durée moyenne de stationnement Abonnés déterminé				

L'occupation du parking est restée globalement sensiblement identique à celle de l'année 2005. La fréquentation horaire a été légèrement supérieure (+2,3%), tandis que le nombre d'abonnés a été en très légère diminution (-1%).

4. Compte de résultats et bilan des recettes et des dépenses pour 2006

a. Les recettes et les dépenses

		recett	es HT	dépenses HT				
	horaires		abonnés		horaires		abonnés	
mois	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Janvier	42 741	40 161	35 851	74 513	38 838	34 265	32 577	72 393
Février	39 623	38 130	36 638	50 426	36 005	32 533	33 292	48 991
Mars	40 971	38 965	59 186	41 945	37 229	33 245	53 782	40 751
Avril	41 693	39 287	61 905	32 555	37 886	33 519	56 252	31 629
Mai	39 117	39 085	21 349	15 235	35 545	33 347	19 399	14 801
Juin	39 088	36 216	19 229	24 348	35 518	30 899	17 473	23 655
Juillet	41 424	37 569	21 046	16 547	37 641	32 053	19 124	16 076
Août	41 426	43 461	17 207	18 617	37 643	37 080	15 636	18 087
eptembre	41 401	43 869	18 764	31 505	37 620	37 429	17 051	30 608
Octobre	27 868	44 425	27 581	39 364	25 323	37 903	25 062	38 244
lovembre	33 237	44 355	13 977	13 037	30 202	37 843	12 701	12 666
lécembre	48 040	50 512	20 351	14 221	43 653	43 096	18 493	13 816
			N					
Total 2006	4	496 033		372 313		423 212		361 718

Nota: les 4 colonnes « dépenses HT » du tableau ci-dessus ont été renseignées à partir des dépenses annuelles ventilées au prorata des 4 colonnes « recettes HT ».

433 103

320 842

b. Analyse du compte de résultats pour l'année et comparaison avec n-1

353 085

La recette en 2006 est en hausse de 5% par rapport à 2005. Cette hausse provient, en parts à peu près égales, de la clientèle horaire et de la clientèle abonnés. Elle s'explique en partie par l'augmentation des tarifs intervenue en septembre.

Les charges en 2006 ont progressé, en valeur relative, légèrement moins que les recettes.

Le résultat est en hausse de 57 k€ à 95 k€.

Total n-1

476 628

5. Exercice 2006

a. Recettes et dépenses par chapitre comptable

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIQUE	ANNEE 2006	ANNEE 2005
Recettes Horaires	496 033	476 628
Compléments de recettes		
Recettes abonnement et locations	372 313	353 085
Amodiation - droits		
Publicité	6 544	0
Location de surfaces commerciales		
Amodiation - remboursement de charges		
Prestation de service		
Produits des activités annexes (régularisation CA exercice antérieur)	5 255	-18 800
Chiffre d'affaires net du parc de stationnement	880 145	810 913
Subvention d'exploitation		
Remboursement des assurances		
Reprise sur amortissement, provision, transfert de charges		
Reprise de provisions pour grosses réparations et rénovations		
Produits divers	5	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	880 150	810 913
Energie, consommables	-26 610	-25 834
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)	-29 390	-32 367
Charges de rénovation	20 000	0
Assurances	-2 381	-8 067
Honoraires et autres services exterieurs	-11 406	-11 073
Rémunération du personnel	-199 563	-193 744
Autres charges du personnel	-1 831	-4 429
Autres charges de fonctionnement	-8 500	-9 545
Taxe professionnelle	-17 472	-17 070
Taxe foncière	-20 029	-20 028
Taxe divers	-3 388	-1 328
Redevance due au délégant	-19 403	-14 904
Charges de structure	-354 665	-331 506
Total charges directes	-694 638	-669 895
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	185 512	141 018
DAP sur immobilisation	-31 792	-21 764
DAP de caducité	-13 067	-13 067
DAP de charges à répartir	-13 007	-13 007
DAP pour grosses réparations		
DAP pour risques et charges		
DAP pour dépréciation	-27 532	-27 532
Total des DAP	-72 391	-62 363
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-767 029	-732 258
TOTAL CHARGES DEAPLOITATION	-101 029	-132 230
RESULTAT D'EXPLOITATION	113 120	78 655
RESULTAT DEAPLOTATION	113 120	7 6 655
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIERES	-17 068	-18 652
Produits exceptionnels sur opération de gestion		-
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Total produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-833	-3 035
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Total charges exceptionnelles	-833	-3 035
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-833	-3 035
TOTAL CHARGES	-784 930	-753 945
TOTAL PRODUITS	880 150	810 913
RESULTAT AVANT IMPOTS sur les sociétés et participation	95 219	56 968
RESOLIAL AVAIVE INFO 15 Sur les societes et participation	35 2 19	50 500

b. analyse des comptes du délégataire
c. analyse prévisionnelle pour l'année 2007
Il est attendu une légère progression de la fréquentation horaire accompagnée d'une légère baisse du nombre d'abonnés.
6. Les conditions d'exploitation pour 2006
L'attrait commercial du quartier de la rue Sainte Catherine est confirmé par la fréquentation de la clientèle horaire. La clientèle occasionnelle reste toutefois souvent désorientée par l'absence de balisage de jalonnement dans les principales voies permettant d'atteindre le parking. Sans ce balisage de proximité, la signalisation dynamique signalant les places disponibles à des distances relativement éloignées de l'ouvrage est peu opérante.

7. La politique qualité (si existence d'un plan qualité)
£
L'année 2006 a été marquée par la volonté affichée de poursuivre les démarches visant à mieux servir le client avec les objectifs suivants :
-parfaire l'accueil : créer une ambiance chaleureuse et conviviale
-améliorer l'information : disponibilité et inventivité des collaborateurs exploitant l'ouvrage -fidéliser : proposer des abonnements adaptés
Comme dans tous les parcs VINCI Park, le personnel d'exploitation dispose d'outils adaptés : -« Pack Bienvenue » destinés au nouveaux abonnés, composé d'un stylo, d' un porte –clé, d'un
étui pour carte magnétique
 « Kit dépannage » : une crevaison, une batterie faible n'est plus un problème. Un kit dépannage de premier niveau permet à l'automobiliste de se rendre au garage le plus proche
 -Au bureau d'accueil des bonbons et du café sont proposés « Ecole VINCI Park : des formations adaptées sont proposées régulièrement à l'ensemble du
personnel.
8. La politique sécurité
Un exercice « scénario incendie » avec évacuation des personnes a été effectué dans le parc, de façon à faire acquérir au personnel une meilleure connaissance des lieux et des difficultés propres aux parkings souterrains.
acqueil au personnel une meilleure connaissance des lieux et des ainicules propres dux parkings soutenains.

9. Les évènements et les actions menées au cours de l'année 2006

Au cours de l'année 2006, l'espace accueil de la clientèle et les locaux sociaux du personnel ont fait l'objet de travaux importants de restructuration. Ce chantier, qui a duré 2 mois, a été organisé pour ne pas perturber l'exploitation de l'ouvrage et ne pas gêner ses clients.

Plusieurs actions commerciales ont été menées en vue de dynamiser l'activité du parc : -« Noël à tout prix » : des hôtesses ont distribué à tous les automobilistes des caramels et des cartes à gratter permettant de gagner en cadeau un séjour à Morzine et de nombreux autres lots (paires de ski, luges pelles,...). -participation à la journée de promotion du commerce, organisée le 11 novembre 2006 par la CCI de Bordeaux et l'association « Bordeaux Centre Ville », en proposant un forfait à 2 € la journée.

10. Les perspectives pour 2007

Les travaux de rénovation et d'amélioration vont se poursuivre. Le système de balisage et d'éclairage de secours de complètement refait avec la mise en œuvre d'équipements et de techniques de dernière génération.				



Rapport annuel 2006 du service public de :

stationnement





sommaire

Faits marquants de l'année 2006	4
Repères	6
Chapitre 1 - description des services	10
Chapitre 2 - synthèse des activités	15
Chapitre 3 - analyse économique et financière	22
Chapitre 4 - contrôles effectués	33
Chapitre 5 - avis du délégant	35
Les parcs de stationnement communautaires	38

édito

Après des années de réalisation du réseau de tramway qui avait fortement impacté les conditions d'accès aux différents parcs de stationnement, la fréquentation horaire et le nombre d'abonnés résidents enregistrent des évolutions positives au regard des objectifs du Plan des Déplacements Urbains.

C'est à dire :

- Garantir les dynamismes économiques et commerciaux des centres villes et permettre le stationnement des visiteurs.
- Permettre à tous les habitants, possédant une automobile, de stationner à proximité de leurs domiciles.

L'amélioration de la qualité des ouvrages et des services, engagée par les gestionnaires, est à souligner, de même que l'accueil des vélos dans les parcs de stationnement PARCUB, qui rencontre un réel succès auprès des usagers.

faits marquants de l'année 2006



Janvier Salon de l'étudiant

• Marché public - aménagement du parc de stationnement de Saint Jean avec l'approbation de l'avant-projet

Février Jumping de Bordeaux

Semi marathon de Bordeaux

 Observatoire du stationnement avec la communication des tableaux de bord pour l'année 2004

Avril Foire de Printemps Escale du livre



Septembre Journée du patrimoine

• Parcub : extension de l'espace deux roues du parc Front du Médoc

Octobre

• BP 3000 : préparation de l'avenant n°1 au contrat - mise en place d'une commission ad hoc

Novembre Conforexpo et Novart Bordeaux

- Central Parcs : participation à la journée de la promotion du commerce - offre d'un forfait de 2€ la journée
- BP 3000 : participation à la journée de la promotion du commerce - offre d'une journée de stationnement gratuite

Décembre

- Central Parcs : action "Noël à tout prix" - concours et jeux divers
- La société Parcs GFR devient le nouvel actionnaire de BP 3000
- BP 3000 : avenant n°1 à la Convention
- Protocole tripartite Cub / Parcub et Auchan



Foire internationale de Bordeaux

- Marché public travaux trémie de sortie sur le parc Charles de Gaulle à Mérignac
- BP 3000 présentation du nouvel actionnaire de la société

Juin Bordeaux fête le vin

- Convention de gestion du dispositif de jalonnement dynamique des parcs de stationnement
- Central Parcs : avenant n°5 pour la modification du règlement d'exploitation et du coefficient d'indexation des tarifs

Juillet

• Central Parcs : autorisation pour l'application de nouveaux tarifs

Août

2006, c'est aussi

La continuité des travaux de réhabilitation des parcs de stationnement gérés par PARCUB. On citera entres autres:

- Travaux de rénovation des structures (sols, plafonds, piliers et poutres) sur les parcs Cité Mondiale, Porte de Bordeaux, Front du Médoc, 8 mai 1945, Saint Jean et Charles de Gaulle à Mérignac.
- Finalisation du dernier niveau du parc Victoire, de deux niveaux du parc République et du niveau souterrain à Barrière du Médoc.
- Renforcement des systèmes de sonorisation et de vidéo surveillance.
- Mise en place du système automatique de places de stationnement, pour les personnes handicapées, au moyen d'arceaux motorisés télé-commandables dans les parcs de Mériadeck, Front du Médoc et Victoire.

repères

CENTRAL PARCS



Par convention du 17 février 1989, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié à la société Central Parcs, la construction et l'exploitation du Parc Camille Jullian dont la capacité est de 344 places. La durée du contrat est de 35 ans.

La tarification

Pour mémoire, alors que le contrat prévoit la possibilité de mettre en oeuvre deux augmentations tarifaires annuelles (1er janvier et 1er juillet), la dernière modification des tarifs est intervenue le 1er juillet 2003 et la précédente en 2001.

Par délibération en date du 21 juillet 2006, le Conseil communautaire a autorisé la société Central Parcs à appliquer de nouveaux tarifs.

Les évolutions principales selon le type de tarifs sont les suivantes:

Les tarifs horaires sont proposés avec des variations allant de +5,26% à +14,29% (+7,97% en moyenne) selon les durées de stationnement, pour la période de $7h00\,\grave{a}\,19h00\,(\text{voir exemple ci-dessous}).$



Les abonnements permanents sans réservation (pas de place nominative attribuée), varient en moyenne de 8,70%.



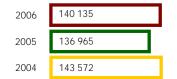
Les abonnements permanents avec réservation (place attribuée), sont ceux dont les augmentations sont les plus importantes (+12,38% en moyenne et jusqu'à 16,2% en unitaire).



En ce qui concerne les abonnements de nuit, les évolutions varient de 5,41% à 5,8%.

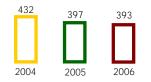
La fréquentation

La clientèle "horaires"



La clientèle "abonnés"

Les données indiquées ci-dessous sont exprimées selon le nombre d'abonnés moyen annuel.

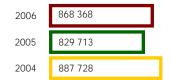


L'activité en 2006 est restée sensiblement identique à celle de l'année 2005. La fréquentation horaire a été supérieure à 2,3% tandis que le nombre d'abonnés présente une diminution de 1%

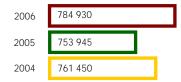
Pour rappel l'activité 2005 a connu une baisse de fréquentation de 6% en comparaison de 2004 (-4,4% pour la clientèle "horaires" et -9,3% pour la clientèle des abonnés.

Les comptes de résultats

Les recettes H.T.



Les dépenses H.T.



On observe une hausse des recettes d'environ 5% par rapport à 2005. Celle-ci provient, en parts à peu près égales, de la clientèle horaire et des abonnés. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation des tarifs intervenue en septembre.

Les charges ont progressé +4%, mais légèrement moins que les recettes.

BP 3000



Par convention du 29 juin 2000, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié la construction et l'exploitation de quatre nouveaux parcs de stationnement souterrains ainsi que la réhabilitation et l'exploitation du parc Tourny, pour une durée de 41,5 ans à la société BP 3000. Les places offertes à la clientèle sont au nombre de 3 267.

La tarification

Par délibération, en date du 16 décembre 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé la société BP 3000 à appliquer un nouveau tarif jour pour le parc Tourny.

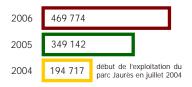
Le tarif 1 heure reste inchangé à 2,20€. Pour les autres tranches horaires, la hausse des tarifs se situe entre 4,4% et 20% (exemple pour 3 heures, le tarif passe de 6,30ۈ6,60€).

Les tarifs horaires de plus longue durée (à partir de 10 heures) sont ceux qui connaissent la plus forte augmentation (20%) mais cette hausse s'inscrit toutefois dans la limite prévue au contrat. On citera par exemple le tarif de 11 heures proposé est de 19,80€ contre 16,50€.

Les tarifs "nuit" et les tarifs "jour" des parcs Bourse, Jaurès et Salinières ainsi que les tarifs proposés aux résidents demeurent inchangés.

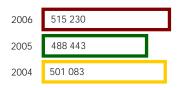
La fréquentation

La clientèle "horaires" des parcs Bourse / Jaurès



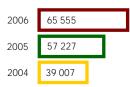
On note une augmentation de 34,6% de la fréquentation en comparaison de 2005.

La clientèle "horaires" du parc Tourny



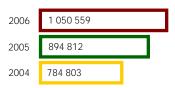
On observe une hausse de la fréquentation à hauteur de 5,5% par rapport à 2005.

La clientèle "horaires" du parc Salinières



On constate, pour le parc Salinières, une progression de 14,6% de la fréquentation entre 2005 et 2006.

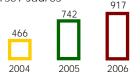
La clientèle "horaires" pour l'ensemble des parcs



Pour 2006, la fréquentation des parcs gérés par la société BP 3000 a connu une hausse de 17,4%.

Pour rappel, l'augmentation entre 2005 et 2004 était de 12,3% (avec une mise en exploitation en juillet 2004 pour le parc Jaurès).

La clientèle "abonnés" des parcs Bourse / Jaurès



La clientèle "abonnés" du parc Tourny



"abonnés" du parc La clientèle Salinières



Les données indiquées, pour ce

type de fréquentation, sont exprimées selon la moyenne annuelle.

Les comptes de résultats

Les recettes H.T.



Les dépenses H.T.



En raison du changement d'actionnaire, le délégataire n'est pas en mesure de produire les charges pour l'analyse d'exploitation mentionnée sur leur bilan d'activités.

PARCUB



La régie communautaire se voit confier l'exploitation de 16 parcs de stationnement répartis pour l'essentiel sur la commune de Bordeaux mais également en périphérie avec les parcs du centre de Pessac, Mérignac et du Bouscat soit un total de places équivalent à 8 927 dont 680 places amodiées.

La tarification

Celle-ci a été arrêtée dans le Plan Moyen Terme adopté par le Conseil d'administration en octobre 2005.

Cette politique tarifaire a été réaffirmée dans le cadre de l'actualisation de ce plan en octobre 2003.

Les tarifs horaires sont différents selon la localisation des parcs de stationnement, qu'ils se situent dans l'hypercentre de Bordeaux,

dans le centre ville de Bordeaux ou en périphérie (Le Bouscat, Pessac, Mérignac).

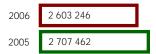
La fréquentation

Ensemble des parcs



On note un recul de 5,40% de la fréquentation horaire en comparaison de 2005.

Les parcs souterrains



On note une baisse de 3,65% de la fréquentation horaire par rapport à l'année 2005.

La part de la fréquentation horaire des principaux parcs est la suivante:

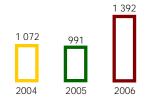
> Centre Mériadeck : 50% Pey-Berland: 12,9% Gambetta: 9% Gare St Jean: 7,6%

Les parcs à fréquentation horaire variable



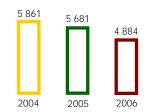
On observe une baisse de leur fréquentation à hauteur de 3,65% par rapport à 2005.

La fréquentation "abonnés" résidents sur l'ensemble des parcs



On enregistre une augmentation de 40,5% de cette fréquentation en comparaison de 2005.

La fréquentation "abonnés" permanents mensuels et annuels



On observe ainsi une baisse de la fréquentation à hauteur de 5,13% par rapport à 2005.

Les comptes d'exploitation

L'année 2006 fait état d'un excédent de 94 845,37€ pour 19 906 445,62€ de recettes et un montant de 19 811 600.25€ de dépenses.

Les recettes particulières à la vente des titres et des prestations de service s'établissent à la somme de 9 837 438,29€ montant à rapprocher des réalisations de 2005 qui représentaient la somme de 10 196 185.92€.

Les recettes abonnés sont passées de 4 068 234,94€ à 4 173 463,65€.

Les charges à caractère général s'élèvent à 4 911 051,23€ contre 3 142 028.43€ en 2005, soit une progression de 1 499 022,80€.

Cet accroissement est à rapprocher de l'évolution des dépenses pour grosses réparations liées au programme de réhabilitation qui sont passées de 201 914,73€ à 1 425 305,11€ soit une hausse d'un montant de 1 223 390,38€.

Le descriptif détaillé des produits et des charges de la section exploitation ainsi que de la section investissements sont disponibles dans le bilan d'activités présenté par la régie PARCUB.

Le jalonnement dynamique

Fin 2005 et au cours de l'année 2006, un ensemble d'équipements a été mis en oeuvre.

Ces installations permettent la réalisation du jalonnement dynamique des parcs publics de stationnement payant, excluant les parcs privés, parcs relais du réseau TBC et le stationnement sur voirie.

Ce système de jalonnement dynamique assure les fonctions de signalisation directionnelle, de communication et d'information aux usagers.

A ce jour, 100 équipements sont disponibles dans le centre ville de Bordeaux ainsi qu'en périphérie.

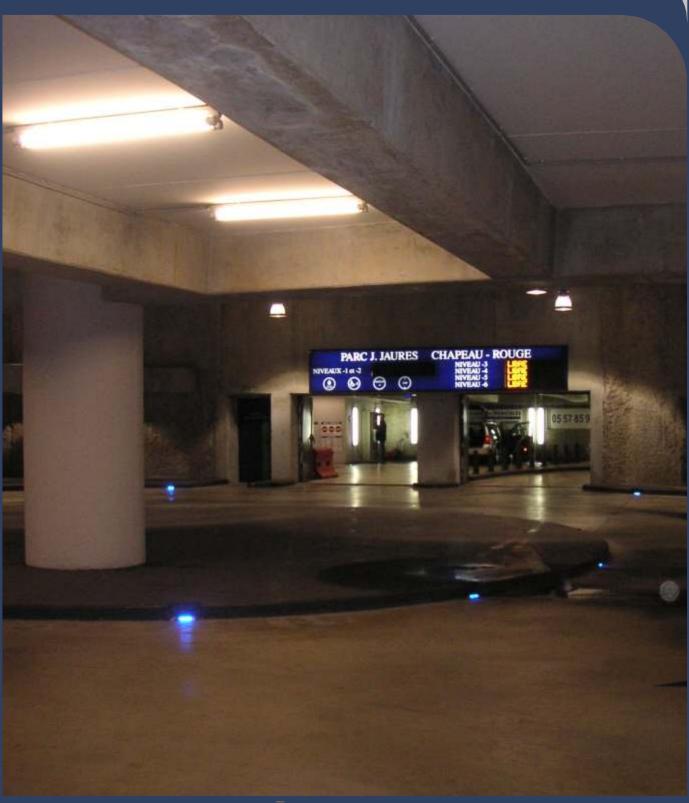
L'animation du service d'information trafic est assuré par la société Gertrude, sur la base d'un marché et pour une durée de 3 ans (2005 à 2008).

Le coût d'exploitation, pour ce dispositif, est de 159 642,08€ TTC pour l'année 2006.

Comparaisons chiffrées

	ı	Types de Gestion	Nb de parcs Ouvrages et Surfaces	Nb de Places	Prix moyen Horaire	Fréquentation horaire
Bordeaux		D.S.P. / Régie	21	12 361	2,00€	3 827 205
Grenoble		D.S.P. / Régie	15	6 055	1,50€	1 154 817
Lille		D.S.P. / Privé	11	8 115	1,58	pas de données disponibles
Lyon		D.S.P.	28	19 735	1,67 €	ne souhaite pas communiquer les données
Nantes		Privé / D.S.P. / Marché de prestation	19	6 961	1,14€	pas de données disponibles
Marseille		Privé / D.S.P. / Régie	26	11 098	1,95 €	ne souhaite pas communiquer les données
Montpellier		D.S.P. / Convention d'amodiation	8	3 764	1,76€	1 483 487
Rennes		S.E.M.	11	5 087	1,23€	2 122 939
Rouen		D.S.P.	8	4 038	1,91	2 091 526
Strasbourg		D.S.P. / Privé	16	9 000	1,50€	pas de données disponibles
Toulouse		Privé	13	6 690	1,70€	pas de données disponibles
	'					

description des services



chapitre 1

Présentation générale

En complément de la gestion du domaine public de voirie, la circulaire 68-427 du 18/09/1968 confère le transfert des compétences, en matière de gestion et d'exploitation, des parcs de stationnements, hors voirie, à la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le stationnement est devenu ainsi un facteur déterminant en matière d'aménagement du territoire et conjugué à la refonte de l'offre de transports en commun, de l'adoption d'un nouveau plan de circulation et au développement de la pratique du deux roues (prêt et facilité de stationnement).

Ainsi 20 parcs de stationnement communautaires sont mis à disposition des personnes (résidents et visiteurs).

Pour l'ensemble de la Communauté urbaine, quatre communes sont dotées de parcs publics payant : Bordeaux, Le Bouscat, Mérignac et Pessac.

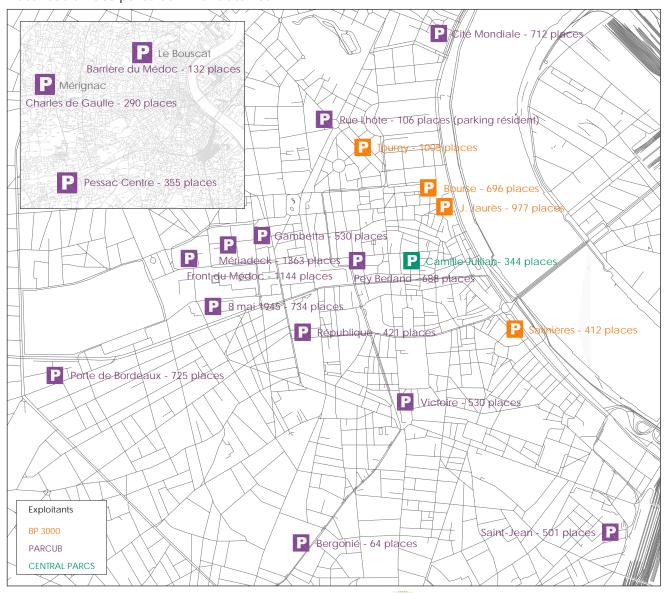
Le stationnement payant

Les parcs de stationnement payant font référence aux parcs communautaires dont l'accès est contrôlé. Pour ces derniers, on distingue deux types de parcs: les parcs souterrains et les parcs de surface.

Deux catégories d'usagers sont suivis dans le cadre de ce stationnement payant:

- 1.Les usagers horaires (ceux qui acquittent un paiement à chaque mouvement d'entrée - sortie).
- 2. Les usagers abonnés c'est-à-dire ceux qui souscrivent un abonnement pour une durée précise pendant laquelle ils peuvent aller et venir dans un parc sans avoir d'emplacement réservé.

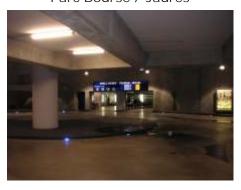
Localisation des parcs communautaires



chapitre 1

Parmi les caractéristiques communes 3. Les durées de stationnement Les caractéristiques des non réservée correspond à la capacité horaires et abonnés. totale soustraite d'une part des places amodiées (soumises à bail de location) et d'autre part des places réservées (à l'exploitant, à des véhicules d'entretien ou de secours).

Parc Bourse / Jaurès



La Communauté urbaine publie par ailleurs un rapport annuel au titre de l'observatoire du stationnement payant, établi par l'Agence de l'urbanisme (AURBA).

Sont exclus de cette analyse, le stationnement sur voirie non équipée d'horodateurs, l'offre privée et les parcs relais.

Parc de la Victoire



Les données générales d'exploitation

Ces dernières, issues des rapports mensuels et annuels d'activités établis par les exploitants sont de trois ordres :

- 1. Les recettes mensuelles des usagers horaires et des abonnés.
- 2. Les entrées mensuelles des usagers horaires et abonnés.

aux parcs, on retiendra que la capacité mensuelles cumulées des usagers

de la façon suivante :

Les recettes font référence à une valeur Toutes Taxes Comprises.

Les places ou la capacité font référence à la capacité non réservée.

Le nombre d'abonnés se réfère à tous les types d'abonnés.

le tarif horaire a pour critère le tarif de la 1ère heure de stationnement.





parcs communautaires

Ces différentes données sont définies L'exploitation des parcs de stationnement communautaires est assurée par des délégations de services publics ainsi que par une régie.

> Ainsi le degré d'implication des délégataires de la Communauté urbaine, dans la gestion des services est toutefois variable selon les contrats.

Les Délégations de Service Public

Les exploitants assurent l'exploitation du service mais également les investissements et à ce titre, ils engagent des fonds souvent importants.

Ces contrats comportent une prise de risques significative sur l'exploitation ainsi que sur les investissements qui sont à la charge du délégataire.

Deux sociétés sont titulaires de contrats de ce type, concessif, avec la Communauté urbaine de Bordeaux : la société CENTRAL PARCS et la société BP 3000.

SARL CENTRAL PARCS

Services délégués Construction et exploitation

> Parc en service Camille Jullian

Durée de la délégation 35 ans du 01/01/1998 au 31/12/2026

SA BP 3000

Services délégués Construction et exploitation

Parcs en service Tourny, Bourse, Jaurès Salinières

Durée de la délégation 41,5 ans du 29/06/2000 au 31/12/2042



Présentation des exploitants

Central Parcs

CENTRAL PARCS

Assure l'exploitation et le fonctionnement du parc de stationnement souterrain de Saint-Projet / Camille Jullian par le biais de la société VINCI PARK.

La capacité totale du parc Camille Jullian est de 344 places.



La capacité totale des parcs est de 3 267 places.

Jaurès, Salinières situés sur les quais.

Assure l'exploitation et le

fonctionnement des quatre parcs de stationnement souterrains de Tourny

situé aux Allées de Tourny et Bourse,

BP 3000











La convention, passée en date du 1 janvier 1988, a eu pour objet la concession de la construction et de l'exploitation de ce parc de stationnement souterrain situé place Camille Jullian à Bordeaux.

Ce contrat avec la société Central Parcs présente les dispositions générales suivantes :

Régime des travaux	Dispositions tarifaires	Participation financière de la CUB	Versements au profit de la CUB	Régime fiscal	
Le délégataire a à sa charge la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux relatifs au parc de stationnement tels que la construction, le renouvellement, la rénovation, les grosses réparations et l'entretien courant	Les tarifs maximaux que le délégataire est autorisé à pratiquer sont fixés au contrat et évoluent chaque année par l'application d'une formule d'indexation. Les tarifs à pratiquer, pour l'utilisation du parc, devront recevoir l'agrément préalable du Concédant et l'accord des autorités administratives dont l'intervention sera requise	La Communauté urbaine a consenti en début de contrat au versement d'un prêt remboursable, d'un montant de 1 326 306,45 € Le remboursement de ce prêt sera effectué en 15 annuités égales, non actualisables, fixées chacune à 15,70% du montant total du prêt, effectivement versé, payables le 31 décembre de chaque année, le premier	Redevance annuelle de 1% des recettes TTC encaissées. Reversement des recettes HT provenant des abonnements de nuit, déduction faite des charges d'exploitation. 5% des recettes de publicité, déduction faite des frais d'installation et d'exploitation.	L'ensemble des impôts et taxes est à la charge du délégataire. La Communauté urbaine s'acquitte des taxes foncières, qui lui sont remboursées a posteriori par le délégataire.	

versement

intervenant la

21ème année

par la

réglementation

en viaueur

Qualité de service

Pas d'engagement de qualité de

service.

chapitre 1

La convention, passée en date du 29 juin 2000 avec la société BP 3000, du Plan des Déplacements Urbains a eu pour objet la concession de la construction et de l'exploitation de (PDU). ces parcs de stationnement souterrains présentés ainsi que le futur parc A. Meunier.

Ce contrat avec la société BP 3000 présente les dispositions générales collectivité de rattachement sous le

Régime des travaux	Dispositions tarifaires	Participation financière de la CUB	Versements au profit de la CUB	Régime fiscal	Qualité de service
Le délégataire a à sa charge la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux relatifs aux parcs de stationnement tels que la construction, le renouvellement, la rénovation, les grosses réparations et l'entretien courant	Les tarifs maximaux que le délégataire est autorisé à pratiquer sont fixés au contrat et évoluent chaque année par l'application d'une formule d'indexation. Les tarifs à pratiquer, pour l'utilisation du parc, devront recevoir l'agrément préalable du Concédant et l'accord des autorités administratives dont l'intervention sera requise par la réglementation en vigueur	Versement en début de contrat d'une participation financière à l'investissement exceptionnelle et forfaitaire d'un montant de 1 626 849, 17€	Conditions modifiées par l'avenant n°1 en date du 22/12/2006 A compter de 2016, si le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 11 433 676€, le délégataire Approvisionnera le versement d'une redevance égale à 5,1% des recettes. Cette redevance sera versée le cas échéant au cours de la dernière année du contrat. Le paiement de cette redevance s'effectuera après détermination des recettes de l'année n, au plus tard le 15 février de l'année n+1	L'ensemble des impôts et taxes est à la charge du délégataire.	Un plan qualité est à proposer par le délégataire en abordant en particulier la sécurité des installations, la disponibilité des équipements et le confort des usagers.

L'exploitation en régie

PARCUB est la dénomination de la régie autonome communautaire d'exploitation des parcs de stationnement créée par le Conseil communautaire du 5 avril 2004.

Ainsi PARCUB a commencé son activité en date du 1er mai de la même année.

Cette entité est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration est composé de onze élus issus de la Communauté urbaine de Bordeaux avec voix délibérative.

S'ajoutent à ces membres du conseil d'administration, deux associations avec voix consultative.

Chaque représentant de ces associations peut être représenté par le représentant d'une association suppléante.

Les statuts de cette régie sont basés sur les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La régie gère 16 parcs pour une capacité de 8 925 places dont 680 places amodiées.

PARCUB



Dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière et assure non seulement la gestion courante des parcs de stationnement lui incombant mais également les grosses réparations et les rénovations.

Le champ d'intervention de la régie implique notamment la réalisation du programme de réhabilitation des parcs. Les tarifs sont fixés par le Conseil d'administration et cela dans le respect

L'autonomie conférée à la régie s'exerce en réalité dans l'intérêt de la contrôle des membres du conseil d'administration, issus de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les parcs de stationnement gérés par la régie PARCUB sont les suivants :

Hyper centre ville

Horaires et abonnés Gambetta 515 places République 421 places Centre Mériadeck 1 363 places St Christoly 688 places

Abonnés résidents uniquement Rue Lhôte 106 places

Centre ville

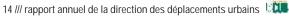
Horaires et abonnés Front du Médoc 1 144 places 8 mai 1945 726 places Victoire 455 places Gare Saint-Jean 512 places Cité Mondiale 712 places Porte de Bordeaux 724 places

Abonnés résidents uniquement Bergonié 64 places

Périphérie

Horaires et abonnés Pessac centre 355 places Mérignac Charles de Gaulle 290 places Le Bouscat Barrière du Médoc 132 places





synthèse des activités



chapitre 2

les offres de référence, sur la qualité des modalités d'exploitation définies par les conventions et leurs annexes.

CENTRAL PARCS

Le parc de stationnement souterrain dit Saint-Projet / Camille Jullian se situe sous la place du même nom, en centre ville de Bordeaux et dont l'accès et la sortie s'effectuent par la rue du Pas St Georges.

La capacité de ce parc est de 344 places (référence Convention du 17/02/1989) dont 7 places réservées aux personnes handicapées. Cette structure ne permet pas l'accueil de véhicules électriques.



La politique tarifaire

Pour mémoire, le contrat prévoit que les tarifs appliqués par le concessionnaire doivent recevoir l'agrément préalable de la Communauté urbaine.

La dernière modification tarifaire est intervenue le 1er juillet 2003.

En date du 21/07/2006, le Conseil communautaire a autorisé l'évolution des tarifs selon les dispositions suivantes:

Les tarifs horaires sont proposés avec des variations allant de 5,26% à 14,29% (+7,97% en moyenne) en fonction des durées de stationnement. pour la période de 7h00 à 19h00. Pour exemples, le tarif pour moins d'une heure de stationnement passe de 1,80€ à 2,00€, de 2h à 3h de 5,00€ à 5,50€.

Les synthèses proposées s'appuient sur En ce qui concerne la période Les deux roues nocturne (de 19h00 à 7h00), le tarif exigée des services, des conditions et horaire reste inchangé (1,00€ par Aucune aire de stationnement heure). Cette disposition appliquée du Lundi au Samedi vaut également les dimanches et jours fériés ceci toute la journée.

> Les abonnements permanents sans réservation (pas de place nominative attribuée), varient en moyenne de 8,70%. L'abonnement mensuel est proposé à 115€ (105€ précédemment) et le prix de l'abonnement annuel représente 10 abonnements mensuels.

> avec réservation (place attribuée) sont ceux dont les augmentations sont les plus importantes (+12,38% en moyenne et jusqu'à 16,2% en unitaire) ainsi le tarif mensuel passe de 142€ à 165€, pour le tarif annuel le montant est de 1 800€ (1 704€ antérieurement).

> Pour les abonnements de nuit, les évolutions varient de 5,41% à 5,80% pour exemple le tarif mensuel est proposé à 45€ (42,69€ depuis 2003).

La fréquentation

La fréquentation horaire du parc Camille Jullian, en 2006, est de 145 135 entrées soit une augmentation de 2,31%.

Pour mémoire, en 2005, la fréquentation était de 136 965 entrées et pour l'année 2004 de 143 572 entrées.

Pour la fréquentation liée aux abonnements, on note 393 abonnés en moyenne annuelle soit une augmentation de 1%.

En 2005, on comptabilisait 397 abonnés contre 432 en 2004.

La répartition des entrées est de 30% pour les clients "horaires" et de 70% pour les abonnés.

Le taux d'occupation moyen du parc sur 24h est de 70%.

spécifique à ces usagers n'est proposée dans ce parc.

La sécurité

Le délégataire fait appel à des sociétés de gardiennage pour la surveillance de nuit, avec des maîtres chiens, ceci pour assurer une qualité de confiance à la clientèle nocturne. On observe depuis 2005 à un renforcement de l'éclairage.

Un exercice "scénario incendie" avec Les abonnements permanents évacuation des personnes a été effectué, au cours de l'année 2006, de façon à faire acquérir au personnel une meilleure connaissance des lieux et des difficultés propres aux parcs souterrains.

Les actions menées

Au cours de l'année, l'espace accueil de la clientèle et les locaux sociaux du personnel ont fait l'objet de travaux importants de restructuration.

Ce chantier, d'une durée de deux mois, a été organisé de telle sorte qu'il ne perturbe pas l'exploitation de l'ouvrage et l'accueil des usagers.

Les perspectives

Poursuite des travaux de rénovation et d'amélioration du parc de stationnement Camille Jullian.

Le système de balisage et d'éclairage de secours va être refait dans sa totalité avec la mise en oeuvre d'équipements et de techniques de dernière génération.



BP 3000



Par Convention en date du 29 juin 2000, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié à cette société la construction et l'exploitation de quatre nouveaux parcs de stationnement souterrains d'une capacité de 2 075 places, ainsi que la Lafréquentation réhabilitation et l'exploitation du parc Tourny (992 places) à compter du 1er janvier 2004.

Par avenant n°1 du 26 décembre 2006, la Convention a été modifiée sur un certain nombre de points. On citera entre autres:

- Cession de la société BP 3000 à la sociéte Parcs GFR qui devient le nouvel actionnaire unique du délégataire le 5 avril 2006.
- Modification du nombre de places dans le parc J. Jaurès suite à l'intégration d'un 7ème niveau.
- Modification des tarifs
- Conditions particulières pour la construction du 5ème parc de stationnement dit "André Meunier".
- Accord de principes pour la réalisation d'une surface commerciale dans le parc Tourny avec rénovation de ce dernier.

La politique tarifaire

Par délibération du 16 décembre 2006. la communauté urbaine a autorisé le délégataire à appliquer un nouveau tarif de jour pour le parc Tourny mais a refusé l'augmentation du tarif résident.

Ainsi le tarif 1 heure reste inchangé à 2,20€ toutefois pour les autres tranches horaires, la hausse se situe entre 4,4% et 20% par exemple pour 3 heures de stationnement, l'usager devra s'acquittait d'une somme de 6,60€ contre 6,30€ précédemment.

Les tarifs horaires de plus longue durée (à partir de 10 heures) sont ceux qui connaissent la plus forte augmentation (+20%) mais cette hausse s'inscrit cependant dans la limite prévue au contrat. On citera le tarif pour 11 heures de stationnement à 19,80€ contre 16,50€.

Les tarifs "résidents" et "non résidents"

Tarifs	Résidents		Non résidents	
Jour mensuel	87,33 €		124,00 €	
Jour annuel	1 050,00 €		1 488,00 €	
Nuit mensuel	53,00 €		75,00 €	

Les données présentées ci-après sont issues des comptes rendus mensuels fournis par le délégataire.

Le parc Tourny

Fréquentation horaires

	2005	2006	Evolution
janvier	38 372	40 493	6%
février	35 607	35 569	0%
mars	40 515	41 194	2%
avril	42 248	38 853	-8%
mai	37 892	38 219	1%
juin	42 903	43 161	1%
juillet	37 429	37 901	1%
août	32 679	41 881	28%
septembre	39 006	43 562	12%
octobre	45 290	48 680	7%
novembre	42 001	46 854	12%
décembre	54 501	58 863	8%
Total	488 443	515 230	5%

Fréquentation abonnés

	2005			2006	
	résidents	non rés.		résidents	non rés.
janvier	53	751		54	751
février	51	746		70	729
mars	52	744		71	719
avril	51	761		71	719
mai	54	761		73	720
juin	54	751		72	715
juillet	54	745		75	728
août	55	770		77	728
septembre	52	764		79	744
octobre	53	759		84	744
novembre	53	765		90	754
décembre	55	754		90	757
Moyenne	53	756		76	734

On observe une hausse de la fréquentation horaire de 5,48% en comparaison de 2005. Pour rappel ce parc s'inscrivait dans une diminution de -2.59% entre les années 2004 et 2005.

La représentativité de la fréquentation horaire 2006 du parc Tourny, sur l'ensemble des parcs gérés par BP 3000 est de 49,04%.

Pour la fréquentation des

abonnés, on enregistre une hausse significative de la moyenne annuelle des résidents de +43,40% accompagnée toutefois d'une légère diminution du nombre moyen de non résidents d'environ 3%.

D'une manière générale, les abonnements (résidents et non résidents), liés au parc Tourny, correspondent à 40,89% de l'ensemble des quatre parcs.

Le parc Salinières

Fréquentation horaires

	2005	2006	Evolution
janvier	3 944	4 104	4%
février	3 646	4 010	10%
mars	4 548	4 658	2%
avril	5 256	5 985	14%
mai	5 272	6 537	24%
juin	5 765	5 703	-1%
juillet	5 109	5 409	6%
août	3 364	4 458	33%
septembre	5 174	6 194	20%
octobre	6 169	6 789	10%
novembre	4 435	5 884	33%
décembre	4 545	5 824	28%
Total	57 227	65 555	15%

Fréquentation abonnés

	2005		20	06
	résidents non rés.		résidents	non rés.
janvier	177	24	243	29
février	186	25	221	21
mars	204	23	221	22
avril	220	23	221	29
mai	223	22	207	36
juin	227	21	204	24
juillet	217	21	209	36
août	221	22	223	36
septembre	236	23	218	36
octobre	246	24	224	38
novembre	248	24	235	41
décembre	245	26	235	34
Moyenne	221	23	222	32

Le parc Salinières présente une augmentation de sa fréquentation horaire de 14,55% en comparaison de 2005.

Sur l'ensemble des parcs, la part de la fréquentation horaire du parc est constante soit 6,24% en 2006 contre 6,40% en 2005.

La fréquentation des abonnés résidents est stable et on observe un nombre d'inscrits non résidents légèrement supérieur à 2005.

De la même manière, la représentativité de la fréquentation des abonnés du parc Salinières est relativement constante avec 13,59% en 2005 et 12,81% en 2006

Les parcs Bourse et Jaurès

Fréquentation horaires

	2005	2006	Evolution
janvier	23 942	34 828	45%
février	22 134	30 116	36%
mars	23 664	36 369	54%
avril	24 661	33 619	36%
mai	25 634	34 540	35%
juin	35 182	36 549	4%
juillet	29 153	34 383	18%
août	23 518	31 248	33%
septembre	28 759	40 038	39%
octobre	36 300	50 570	39%
novembre	30 960	45 549	47%
décembre	45 235	61 965	37%
Total	349 142	469 774	35%

Fréquentation abonnés

	2005		20	06
	résidents non rés.		résidents	non rés.
janvier	224	309	359	521
février	230	324	360	526
mars	246	328	356	530
avril	304	448	360	526
mai	319	456	368	528
juin	319	450	366	539
juillet	319	445	372	543
août	313	447	378	547
septembre	330	471	393	542
octobre	347	512	393	558
novembre	348	529	420	544
décembre	354	534	448	522
Moyenne	304	438	381	536

Dans le cadre des tableaux de bord mensuels, l'exploitant ne distingue pas les données d'exploitation pour les parcs Jean Jaurès et Bourse.

Toutefois si l'on considère les résultats précédents, la répartition pour ces deux structures est d'environ 50%.

Ainsi pour la fréquentation horaire, on note une progression notoire à hauteur de 34,55% et compte tenu de la remarque cidessus, on estimera une certaine équité de cette hausse pour les deux parcs.

A propos de la fréquentation des abonnés, l'exploitant a recueilli, pour 2006, 77 nouveaux inscrits résidents et 98 inscrits non résidents.





L'ensemble des parcs pour 2006

Fréquentation horaires

			i
	2005	2006	Evolution
janvier	66 258	79 425	20%
février	61 387	69 695	14%
mars	68 727	82 221	20%
avril	72 165	78 457	9%
mai	68 798	79 296	15%
juin	83 850	85 413	2%
juillet	71 691	77 693	8%
août	59 561	77 587	30%
septembre	72 939	89 794	23%
octobre	87 759	106 039	21%
novembre	77 396	98 287	27%
décembre	104 281	126 652	21%
Total	894 812	1 050 559	17%

Fréquentation abonnés

2005			2006	
résidents	non rés.		résidents	non rés.
454	1 084		656	1 301
467	1 095		651	1 276
502	1 095		648	1 271
575	1 232		652	1 274
596	1 239		648	1 284
600	1 222		642	1 278
590	1 211		656	1 307
589	1 239		678	1 311
618	1 258		690	1 322
646	1 295		701	1 340
649	1 318		745	1 339
654	1 314		773	1 313
578	1 217		678	1 301
	résidents 454 467 502 575 596 600 590 589 618 646 649 654	résidents non rés. 454 1 084 467 1 095 502 1 095 575 1 232 596 1 239 600 1 221 589 1 239 618 1 258 646 1 295 649 1 318 654 1 314	résidents non rés. 454 1 084 467 1 095 502 1 095 575 1 232 596 1 239 600 1 222 590 1 211 589 1 239 618 1 258 646 1 295 649 1 318 654 1 314	résidents non rés. résidents 454 1 084 656 467 1 095 651 502 1 095 648 575 1 232 652 596 1 239 648 600 1 222 590 1 211 656 589 1 239 678 618 1 258 690 646 1 295 701 649 1 318 745 654 1 314

Globalement, les quatre parcs exploités par la société BP 3000 proposent, pour l'année écoulée, une progression de 17,41% de la fréquentation horaire.

Pour rappel, on enregistrait une hausse générale de 17,90% entre 2004 et 2005 avec une ouverture du parc J. Jaurès en juillet 2004.

Malgré un léger fléchissement, le parc Tourny représente à lui seul environ 50% de la fréquentation horaire (voir tableau ci-dessous).

	Tourny	Salinières	Bourse/Jaurès
2005	54,59%	6,40%	39,02%
2006	49,04%	6,24%	44,72%

La fréquentation des abonnés est en évolution, avec une moyenne d'environ 17% pour les inscrits résidents supplémentaires et de 7% pour les inscrits non résidents.

Bourse/Jaurès représente une part de 56% des abonnés résidents contre 11% pour Tourny. A contrario, ce dernier présente un ratio de 56 % d'abonnés non résidents (voir tableaux ci-dessous).

Abonnés réside	ents Tourny	Salinières	Bourse/Jaurès		
2005	9,17%	38,23%	52,59%		
2006	11,21%	32,74%	56,05%		
Abonnés non résidents					
2005	65,12%	1,89%	35,99%		
2006	56,42%	2,46%	41,12%		

Les services à la clientèle

	Tourny	Salinières	Bourse et J. Jaurès
Places personnes handicapées	2	8	29
Places véhicules électriques	non	1	4
Deux roues	non défini	60	60
Motos	non défini	16	40
Prêt vélos	oui	oui	10
Station de lavage	oui	non	non
Ascenseurs	non	3	9

Les perspectives

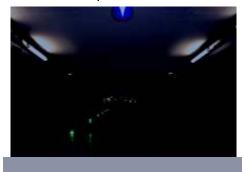
Conformément aux dispositions stipulées dans la convention et après présentation du projet en Commission Politique des déplacements et Stationnement, les travaux de réhabilitation du parc Tourny sont prévus dans le courant de l'année 2007.

D'autre part, un rapprochement vers les différentes associations de commerçants et les grandes enseignes est en cours afin d'étudier et de développer d'éventuels accords pour l'ouverture d'une surface commerciale.

Enfin, un local dédié à l'accueil de la clientèle ou autres prestataires est également en cours d'achèvement rue Saint Rémi.



Vue intérieure parc Bourse / J. Jaurès



PARCUB



Fin 2006, la régie gérait 16 parcs représentant une capacité de 8 247 places. A l'exception de trois parcs situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, tous les autres sont implantés sur la commune de Bordeaux.

La politique tarifaire

Celle-ci a été arrêtée dans le Plan à Moyen Terme adopté par le Conseil d'administration en octobre 2005. Cette politique a été réaffirmée dans le cadre de l'actualisation de ce plan en novembre 2006.

La tarification horaire

Cette dernière est différente selon la localisation des parcs de stationnement. Ainsi pour exemple, on citera:

Parcs dans l'hypercentre de Bordeaux avec 1,80€ pour une heure de stationnement et deux heures pour le parc de Mériadeck (gratuité pour moins de 1h30).

Parcs en centre ville de Bordeaux avec une heure pour 1,40€ et jusqu'à 16,80€ pour douze heures de stationnement.

Parcs en périphérie avec une heure de stationnement pour un tarif de 0,50€ et jusqu'à 6,00€ pour douze heures.

La tarification de nuit est applicable de 19h00 à 7h00 pour 2,00€ sauf pour les parcs de Mériadeck et gare St Jean.

La tarification des abonnés

			mensuel		semaine mensue		annuel
Parcs de	Permanent	26,30 €		93,20 €	1 118,40 €		
l'hypercentre	Résident	-		48,50 €	582,00 €		
Parcs du centre	Permanent	19,30 €		65,24 €	782,88 €		
ville	Résident	-		35,90 €	430,80 €		
Parcs	Permanent	12,25 €		37,00 €	444,00 €		
de périphérie	Résident	-		20,30 €	243,60 €		

Le tarif résident est accordé Le parc de Pey-Berland correspond périphérie du parc concerné et au 1,7%. regard des disponibilités.



La tarification des deux roues motorisées est mensuelle mais applicable uniquement sur les parcs acceptant ces véhicules. Ainsi pour l'hypercentre, il est demandé aux usagers 30,00€, pour les parcs du centre ville 20,00€ et pour les parcs de périphérie 10,00€.

La fréquentation

Tous parcs confondus, celle-ci est de 2 636 511 en 2006 pour 2 864 250 en 2005 soit un recul de 5,40%.

Cette tendance ne peut être considérée comme significative compte tenu de l'évolution du périmètre de l'activité de Parcub.

A cette fin, si on raisonne hors parcs de surface (Le Bouscat), la fréquentation se situe à 2 603 246 entrées horaires pour un total de 2 707 462 sur l'exercice précédent soit un recul de 3,85%.

Au-delà de cette analyse d'ensemble, il convient de mettre en exerque les principaux parcs et leurs évolutions.

La parc du centre commercial de Mériadeck représente un peu plus de 50% de la fréquentation horaire totale mais connaît une diminution de 5,18% c'est à dire supérieure à la tendance générale.

uniquement aux habitants qui résident à 12,90% de la fréquentation totale dans la zone des 300 m à partir de la mais lui aussi enregistre un recul de

chapitre 2

Le parc Gambetta, en terme de niveau de fréquentation horaire, progresse de 4,70%. Cette évolution s'explique entre autre par la fermeture du parc de surface de l'îlot Bonnac.

Le parc de la gare St Jean, enregistre une diminution de fréquentation de 8,60%. Ce recul est à relativiser, en effet cette structure d'accueil est régulièrement "saturée".

La parc situé place de la Victoire représente environ 7% de la fréquentation horaire totale mais enregistre toutefois une baisse de 2,49%, l'usage de ce parc ayant été affecté par la reprise intégrale de l'ensemble des peintures.

Pour ce qui est des autres parcs de abonnés contre 14,8% en 2005. stationnement mais dont la marginale, elle est présentée, à titre indicatif, dans le tableau ci-dessous.

Parcs	2005		2006		Var.	
République	93 353		90 351		-3,22	
Cité Mondiale	53 265		56 940		6,84	
8 mai 1945	50 171		46 007		-8,30	
Front du Médoc	43 866		38 944		-11,22	
Le Bouscat	21 756		20 556		-5,52	
Porte de Bordeaux	13 582		14 253		4,94	
Mérignac	10 999		10 425		-5,22	
Pessac	8 307		7 044		-15,20	
		•		•		

Pour la fréquentation des abonnés, il est rappelé qu'en 2004, 894 abonnements ont été perdus. Toutefois en 2005, le nombre d'abonnés connaît une évolution de +2,49%.

Fin d'année 2006, le nombre total d'abonnés est de 6 766 avec une légère progression par rapport à l'année Les faits marquants et précédente (voir tableau ci-contre).

Afin d'apprécier cette évolution générale, il convient de mettre en évidence les points suivants :

Les abonnements permanents qu'ils soient mensuels ou annuels sont dans On citera entre autres : la continuité des précédents exercices en affichant un recul significatif.



La progression des abonnés résidents s'explique par le doublement des quotas en faveur de ce public.

On enregistre ainsi 401 abonnements supplémentaires soit 40,5%.

représentent désormais 20,6% des niveau du parc Barrière du Médoc.

fréquentation horaire est plus Cette progression permet largement de est présenté sur le rapport d'activités compenser l'érosion des abonnés de la régie PARCUB. permanents.

> Les autres abonnements correspondent aux cartes dites "cartes bis" c'est-à-dire à tarif préférentiel et facturées en 2006 à 30% du tarif abonnement permanent.

Evolution et composition de la Les travaux ont débuté dans le courant fréquentation "abonnement" hors abonnements hebdomadaires

	2005	2006	Var.
Résidents	991	1 392	40,46%
Permanents	5 148	4 884	-5,13%
Autres	540	490	-9,26%
Total	6 679	6 766	1,30%

perspectives

Conforme au Plan à Moyen Terme prévu sur six années (2005 à 2010), le programme de réhabilitation s'est poursuivi sur l'année 2006.

• La rénovation de la qualité d'ambiance des parcs avec un diagnostic réalisé au 1er trimestre 2006 et visant à répertorier les différents types de désordres.

Un second diagnostic complémentaire est prévu au second trimestre 2007.

- Les travaux de traitement des désordres de structure (fissures, sols, plafonds, poutres) ont été réalisés sur les parcs Cité Mondiale, Porte de Bordeaux, Front du Médoc, 8 mai 1945, Gare St Jean, Charles de Gaulle. Les autres structures seront traitées en 2007/2008.
- Continuité des travaux de rénovation des peintures avec la finalisation du dernier niveau du parc Victoire, deux Ainsi les abonnés résidents niveaux du parc République, dernier

L'ensemble des actions de rénovation

Le jalonnement dynamique des parcs de stationnement

Dans le cadre de ce jalonnement dynamique, un marché a été notifié en date du 7 juin 2004.

de l'année 2005 et à ce jour 100 dispositifs sont mis à la disposition de la clientèle.

Les principes généraux

Fourniture et mise en oeuvre de l'ensemble des équipements nécessaires à la réalisation du jalonnement dynamique des parcs publics de stationnement payant, excluant les parcs privés, les parcs relais du réseau TBC et le stationnement sur voirie.

Le système doit assurer les fonctions de signalisation directionnelle, de communication et d'information aux usagers pour les parcs situés sur les communes de Bordeaux, Pessac, Mérignac et Le Bouscat.

chapitre 2

Le jalonnement dynamique permet d'assurer les fonctions suivantes :

L'information aux usagers grâce à la pose d'un ensemble de P.M.V. (Panneau à Message Variable) équipé de un à six caissons.

Ces panneaux sont de trois types selon le lieu d'implantation:

A l'entrée des grands axes où ils fournissent l'information relative à l'état de remplissage des parcs desservis par chacun de ces axes (type N1), en affichant la mention "libre", "complet" ou "fermé".





Aux points de choix (carrefour par exemple) où ils guident l'usager en lui offrant des solutions alternatives, en fonction d'une part de l'état de saturation du parc choisi initialement (type N2), et d'autre part en affichant le nombre de places disponibles dans les parcs les plus proches.





A l'entrée du parc lui-même où ils rappellent le niveau de disponibilité de type N3.





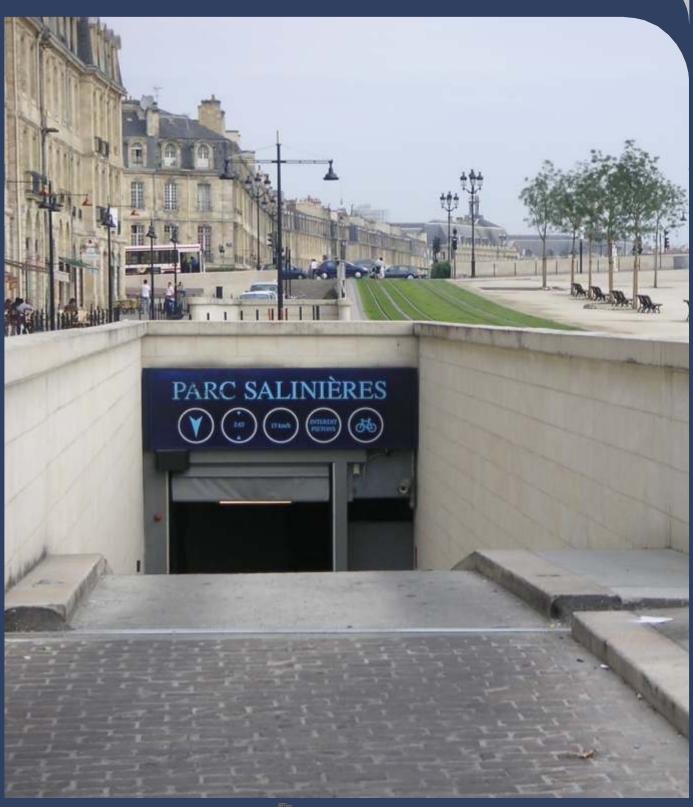
La gestion des places, pour piloter le dispositif, se fait par un poste central de commande, installé au centre de circulation rue de Ségur.

Ce dernier centralise les données issues des parcs et les traite pour les diffuser ensuite aux panneaux via le réseau téléphonique Tétra situé à l'hôtel de la Communauté urbaine.

La transmission et la réception des données sont réalisées par l'intermédiaire de mobiles radios installés sur tous les panneaux et dans tous les parcs de stationnement.

Pour les sites posant des difficultés d'accessibilité des antennes complémentaires sont installées.

analyse économique et financière



ANALYSE FINANCIERE DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU PARC DE STATIONNEMENT CAMILLE JULIAN

1- Synthèse

Les résultats 2006 dégagés par le concessionnaire sont conformes aux prévisions décrites par le service de l'inspection générale et de l'audit dans son rapport d'analyse financière sur 15 ans à fin 2005.

Il est rappelé que malgré les efforts consentis par la Communauté Urbaine à l'égard du concessionnaire lors de l'établissement du contrat (prise en charge de travaux, prêt consenti quasiment sans intérêt), la structure bilancielle de Central Parcs est depuis de nombreuses années en total déséquilibre.

Les charges sont toujours trop importantes au regard des recettes d'exploitation qui ont pourtant augmenté de 9% en 2006.

Même si le résultat net comptable est bénéficiaire à hauteur de 95 K€ cette année, ce dernier est loin de couvrir la situation nette négative qui demeure fin 2006 à - 901 K€.

2- Présentation du bilan 2006

ETUDE	DU	BIL	AN.	2006

PARC ST PROJET/CAMILLE JUILLAN

		2.0		
	Brut	A et P	Net	
ACTIF IMMOBILISE				100000000000000000000000000000000000000
Autres immo corporelles	362 079	185 839	176 240	114 476
Autres immo financières	1 783 654		1 783 654	1 783 654
TOTAL AI	2 145 733	185 839	1 959 894	1 898 130
ACTIF CIRCULANT		77		
Avances et acomptes versés			1	115 932
Créances clients et comptes	21 005		21 005	7 872
Autres créances	42 116		42 116	60 873
Disponibilitées	4 553		4 553	Control of the Control
TOTAL AC	67 674		67 674	184 677
TOTAL ACTIF	2 213 407	185 839	2 027 568	2 082 807
CAPITAUX PROPRES		-7.		
Capital social			7 626	7 626
Report à nouveau			- 997 215	- 1 054 183
Résultat de l'exercice			87 705	56 968
TOTAL CP			- 901 884	- 989 589
PROV R et C			Contract of the Contract of th	
Provisions pour charges			196 006	182 939
TOTAL P			196 006	182 939
DETTES				
Emprunts et dettes auprès étab.crédit			1	71 844
Emprunts et dettes fin divers			1 326 306	1 326 306
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			158 908	139 552
Dettes fiscales et sociales			44 830	22 618
Autres dettes			1 203 402	1 329 137
TOTAL D			2 733 446	2 889 457
TOTAL PASSIF			2 027 568	2 082 807

Concours bancaires		71 844
Dettes et produits cstatés d'avance - 1 an	1 407 140	1 563 151
Dettes et produits cstatés d'avance +1 an		313111111111111111111111111111111111111

L'analyse du bilan du concessionnaire révèle un déséquilibre financier important : les capitaux propres sont négatifs et l'endettement global conséquent.

L'absence de capitaux propres résulte d'un report à nouveau négatif depuis 1996 qui s'élève à -997 K€ fin 2006.

Depuis 1992, la société comptabilise des provisions pour caducité relatif au dépôt de garantie qu'elle a versé dans le cadre du crédit bail immobilier pour 1 784 K€. La base de la provision est de 458 K€ et correspond à l'autofinancement de ce dépôt de garantie. Au 31 décembre 2006, la provision cumulée s'élève à 196 K€.

L'endettement se répartit entre les dettes à court terme ou dettes d'exploitation à hauteur de 51% (constitué essentiellement par le compte courant groupe représentant 84,5% des dettes à court terme) et les dettes à long terme ou endettement financier pour 49% (représentant le prêt financier octroyé par la Communauté et remboursable à compter de 2012).

Le besoin en fonds de roulement augmente de 37 K€ ; il s'élève à - 1344 K€ fin 2006 contre -1307 K€ fin 2005.

La trésorerie, bien qu'elle se soit améliorée en 2006, est quasiment inexistante.

3- Présentation du compte de résultat synthétique 2006

PARC ST PROJET/ CAMILLE JUILLAN

	2 006	2 005	06-05
PRODUITS EXPLOITATION			
Production vendue/CA	880 145	810 913	9%
Reprises sur Amort et Prov	55524655-5	928	-100%
Autres produits	5	500	N/S
Total Produits d'exploitation	880 150	811 841	8%
CHARGES EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	654 242	645 967	1%
Impôts taxes et versements	40 889	38 426	6%
Dot amort sur immo	31 792	21 764	46%
Autres charges	44 935	35 597	26%
Total Charges d'exploitation	771 858	741 754	4%
RESULTAT EXPLOITATION	108 292	70 087	55%
PRODUITS FINANCIERS			
CHARGES FINANCIERES	5	52	-90%
Intérêts et charges assimilées	5	52	-90%
RESULTAT FINANCIER	- 5 -	52	-90%
RESULTAT COURANT	108 287	70 035	55%
PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 350	-100%
Reprises s/ prov et transf de charges		4 350	-100%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 067	13 067	0%
Dotations except amort et prov	13 067	13 067	0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 13.067 -	8 717	50%
IS	7 515	4 350	73%
TOTAL PRODUITS	880 150	816 191	8%
TOTAL CHARGES	784 930	754 873	4%
RESULTAT NET	87 705	56 968	54%

L'augmentation des recettes d'exploitation s'explique plutôt par la hausse des tarifs instaurée en septembre 2006 alors qu'ils n'avaient pas évolués depuis juillet 2003.

L'occupation du parking est en effet équivalente à celle de 2005 ; le taux moyen d'occupation sur 24 H est de 70%. Les recettes proviennent des clients horaires pour 57% et des clients abonnés pour 43%.



chapitre 3

Si les produits d'exploitation sont en augmentation globalement de 8%, les charges d'exploitation sont quant à elles en hausse de 4% et l'on peut dire qu'elles ont été maîtrisées en 2006.

Rappelons que les charges de crédit bail du parking représentent encore 42,5% des charges d'exploitation, bien que le contrat ait été prolongé en 2003 pour réduire les charges annuelles.

Le résultat d'exploitation s'élève à 108 K€ en 2006 contre 70 K€ en 2005, en progression de 55%.

L'excédent brut d'exploitation passe de 126 K€ en 2005 à 185 K€ en 2006 soit 46% d'augmentation.

Les résultats financiers et exceptionnels sont négatifs et ne sont pas significatifs ; le résultat net comptable ressort à 88 K€ contre 57 K€ l'année précédente représentant une amélioration de 54%.

4- Conclusion

Malgré l'amélioration des résultats, due essentiellement à l'augmentation des tarifs, la gestion du parking Camille Jullian est confrontée à un risque financier non négligeable et ce d'autant plus que la structure financière de cette société est déséquilibrée du fait de l'absence de capitaux propres. Sur ce point, une rencontre est prochainement programmée avec les dirigeants de l'entreprise.

En effet, si le groupe auquel le concessionnaire appartient était défaillant, l'absence de trésorerie pourrait le conduire à l'insolvabilité, car cette structure ne bénéficie d'aucune autonomie financière.

BP 3000 - Analyse économique et financière de l'année 2006

Préambule :

Les caractéristiques de la concession BP 3000 sont d'assurer l'exploitation et le fonctionnement des parcs de stationnement souterrains Tourny, Bourse, J. Jaurès et Salinières.

La convention de concession a été notifiée le 29 juin 2000 pour une durée de 42 ans.

Le délégataire a à sa charge la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux relatifs aux parcs de stationnement tels que la construction, le renouvellement, la rénovation, les grosses réparations et l'entretien courant.

Au cours de l'année 2006, la société BP 3000 a changé d'actionnaire ; le groupe Fayat a cédé ses actions à la société Parcs GFR. Ce changement d'actionnaire a entraîné la modification de la date de clôture. Ainsi, l'année 2006 a été marquée par une clôture des comptes au 31 juillet 2006 et au 31 décembre 2006.

Pour les besoins de l'analyse économique et financière de l'année 2006, il a été procédé au cumul des produits et des charges des comptes de résultat des deux exercices et pris les soldes bilanciels au 31 décembre 2006 en ajustant le poste résultat et report à nouveau.

A cet effet, les méthodes et sources d'informations utilisées pour cette analyse sont :

Rapport annuel d'activité 2006 fourni par le délégataire,

- Liasses fiscales déposées au greffe du tribunal de commerce issue de la base de données ORT au 31/12/2004, 31/12/2005, 31/07/2006.
- Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2006 communiquée par BP 3000,
- Analyse financière partiellement issue du logiciel PREFACE.

Ainsi, le présent rapport a pour objectif de présenter un rapport synthétique sur la situation financière de la société BP 3000 à travers l'analyse de son compte d'exploitation sous forme de Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG), l'analyse de la structure globale du bilan et une analyse comparative des données financières réalisées par rapport au prévisionnel.

En effet, l'activité de ce délégataire fera l'objet d'ici la fin de l'année d'un audit comptable et financier.

I. Analyse des comptes au titre de l'année 2006

A- Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice

L'année 2006 a été marquée par un changement d'actionnaire.

En date du 5 avril 2006, la société Fayat et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Nord ont conclu avec la société Parcs GFR un contrat de cession d'actions, dont les conditions suspensives ont été réalisées en date du 24 avril

Concomitamment à l'acquisition des titres composant le capital de BP 3000 par la société Parcs GFR, deux opérations d'augmentation de capital portant le capital de BP 3000 à 8 384 688 € ont eu lieu.

Au vu de l'intégration fiscale avec la société Parcs GFR, la date de clôture a été modifiée et a été portée du 31 décembre au 31 juillet à compter du 31 juillet 2006.

Par ailleurs, à compter du 1er juillet 2006, les salariés de la société ont été transférés à la société Urbis Park pour le personnel de management et à la société Gestipark pour le personnel de sécurité et d'entretien.

L'année 2006 constitue pour BP 3000 la deuxième année de pleine activité.

Au cours de l'année 2006, aucune modification de tarif n'est intervenue.

Le patrimoine parking de la société, en vertu d'un contrat de délégation de service public avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, est composé de :

- 4 parcs de stationnement exploités (Tourny, Bourse, Jean Jaurès et Salinières)
- 1 parc restant à construire (André Meunier).

Durant l'année 2006, il n'y a eu aucune acquisition de parc de stationnement

La société BP 3000 a engagé des actions sur plusieurs axes en vue :

- de réhabiliter le parking Tourny tel que prévu au contrat de délégation de service public, travaux prévus courant mai 2007.
- d'améliorer les conditions globales d'exploitation tant sur le plan de la commercialisation, de l'accueil, du contrôle des recettes et de la signalisation des parcs,
- de créer une maison du stationnement, dédiée à l'accueil de la clientèle et des partenaires.

B- L'analyse des comptes

1. Les soldes intermédiaires de gestion

	31/12/04	31/12/05	31/12/06
Soldes Intermédiaires de Gestion BP 3000	12 mois	12 mois	12 mois
	EUR	EUR	cumulés (*)
	EUR	EUR	EUR
CHIFFRE D'AFFAIRES NET HT	4 394 642	5 331 045	6 777 18
(+) Primes et subventions d'exploitation reçues (-) remboursées	17 070	9 960	2 49
(+) Autres produits accessoires d'exploitation	15	89	5 07
+) Produits d'exploitation divers et ajustements	872 501	166 909	52 77
= PRODUITS D'EXPLOITATION HORS TVA	5 284 228	5 508 003	6 837 52
Achats de marchandises HT	0	0	
Achats de matières premières et autres approvisionnements HT	0	0	
= MARGE SUR ACHATS (Produits d'exploitation - achats et var.	5 284 228	5 508 003	6 837 52
de stocks)	3 204 220	3 500 003	0 037 52
dont marge hors produits accessoires et divers	4 411 712	5 341 005	6 779 67
Sous-traitance et autres achats non stockables HT	0	0	
Divers services externes (non ventilé et ajustements)	1 694 810	1 000 925	2 438 06
(-) SERVICES EXTERNES ET CONSOMMATIONS	1 694 810	1 000 925	2 438 06
= VALEUR AJOUTEE (marge sur achats - services externes)	3 589 418	4 507 078	4 399 45
mpöts, taxes et versements assimilés (hors impöt sur les sociétés)	8 127	29 704	374 60
Salaires et traitements (hors force de vente externe) hors ch. sociales	547 806	586 153	182 45
Charges sociales	187 476	219 295	
(-) CHARGES INTERNES	743 409	835 152	676 25
EXCEDENT/DEFICIT BRUT D'EXPLOITATION (EBE ou EBITDA)	2 846 009	3 671 926	3 723 20
(-) Dotation aux amortissements	2 242 548	2 973 646	3 483 18
-) Dotation aux provisions sur actifs circulants (hors impayés)	36 519	51 130	
-) Dotation aux provisions pour risques et charges	770 180	835 596	1 197 66
-) Autres charges d'exploitation	10 005	35 531	171 02
(-) DOTATIONS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 059 252	3 895 903	4 851 86
= RESULTAT D'EXPLOITATION ou EBIT (EBE-Dotations-Autres charges)	-213 243	-223 977	-1 128 66
-) Charges financières court terme	0	0	
+) Reprises sur provision et transfert de charges	0	0	285 00
-) Autres charges financières	2 229 759	3 004 121	6 134 98
+) Autres produits financiers	0	0	22 9
(-) CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (- Résultat financier)	2 229 759	3 004 121	5 827 04
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS SUR LES SOCIETES	-2 443 002	-3 228 098	-6 955 70
+) Produits exceptionnels	100 630	224 422	282 28
-) Charges exceptionnelles	15 364	46 068	13 23
+) Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	
-) Impôt sur les sociétés	0	3 750	
(+) Autres produits et charges	0	0	
= RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfices ou Pertes)	-2 357 736	-3 053 494	-6 686 66
Résultats d'exploitation portés en réserves et report à nouveau	-2 357 736	-3 053 494	-6 686 66

^(°) L'année 2006 a été marquée par un changement d'actionnaire qui a nécessité une cidture des comptes au 31/07/2006 (7 mois) et une cidture au 31/12/2006 (5 mois). Pour les besoins de l'analyse financière de l'exercice 2006, il a été procédé au cumul des produits et des charges des 2 exercices pour le compte de résultat et pris les soldes du bilan au 31/12/2006 (hors résultat et report à nouveau).

Compte de résultat	2005 REEL 12 mois	2006 REEL 12 mois	Variation	Var en %
	KEUR	KEUR	K EUR	%
Produits d'exploitation	5 508	6 838	1 330	24,14%
Charges d'exploitation	-5 731	-7 966	-2 235	39,00%
Achats et charges externes	-1 001	-2 438	-1 437	
Impôts et Taxes	-29	-375	-346	
Charges de personnel	-805	-302	503	
DAP	-3 860	-4 681	-821	
Autres charges	-36	-171	-135	
Résultat d'exploitation	-223	-1 129	-906	406,13%
Produits financiers	0	308	308	
Charges financières	-3 004	-6 135	-3 131	104,23%
Produits exceptionnels	224	282	58	
Charges exceptionnels	-46	-12	34	
ıs	-4	-	4	
Résultat Net	-3 053	-6 686	-3 633	118,99%

Au vu des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG) et du compte de résultat ci-dessus, les produits d'exploitation de la société BP 3000, au titre de l'année 2006, s'élèvent à 6 838 K€ contre 5 508 K€ pour 2005. Ils sont composés essentiellement du chiffre d'affaires de 6 777 K€ (soit 99 %). Ce chiffre d'affaires passe de 5 331 K€ en 2005 à 6 777 K€ en 2006, soit une hausse de + 1 446 K€ (+ 27 %).

Depuis les 5 284 K€ de produits d'exploitation de 2004, l'activité connaît un développement très significatif de + 29,4

Au vu du rapport annuel d'activité 2006 transmis par le délégataire, la hausse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par une augmentation de la fréquentation car on note l'absence d'évolution tarifaire (soit + 36 % de fréquentation pour parc Bourse / Jean Jaurès, + 5 % pour Tourny, + 15 % Salinières).

Pour notre délégataire, les principaux facteurs de cette croissance sont :

- la suppression du parking de surface des Quais,
- la mise en place du jalonnement dynamique,
- la fin des chantiers de réaménagement des places Bourse et Jean Jaurès.

Les charges d'exploitation augmentent quant à elles de + 2 235 K€ entre 2005 et 2006 ; cette hausse de + 39 % n'est pas proportionnelle aux produits d'exploitation (+ 24 %), ce qui engendre une relative stabilité de la valeur ajoutée (-2 %), une stabilité de l'Excédent Brut d'Exploitation (+ 1 %) et une baisse du résultat d'exploitation.

Au vu des éléments transmis par le délégataire, l'augmentation des charges d'exploitation s'explique principalement par les éléments suivants :

a) Le changement d'actionnaire

Cette modification d'actionnariat a entraîné un changement d'organisation tel que le transfert des salariés à compter du 1er juillet 2006 à la société Urbis Park pour le personnel de management et à la société Gestipark pour le personnel de sécurité et d'entretien (impact nul sur les charges d'exploitation) et une forte hausse du personnel extérieur (+ 550 K€) ainsi que des frais supplémentaires comme des honoraires (+ 270 K€). Est également constatée une hausse des charges d'entretien et de maintenance de l'ordre de + 200 K€ et des impôts et taxes de + 350 K€. Ces postes feront l'objet d'une analyse approfondie lors de l'audit sur pièces et sur place programmé pour la fin de l'année.

b) L'augmentation des dotations aux amortissement et provisions Cette hausse des dotations aux amortissements et des dotations aux provisions pour risques et charges, d'environ 800 K€, sera analysée également lors de l'audit.

Par ailleurs, les charges financières explosent et passent de 3 004 K€ en 2005 à 6 135 K€ en 2006, soit une hausse de + 3 131 K€. Ces charges concernent essentiellement les intérêts des emprunts, intérêts du compte courant avec Parcs GFR, diminution faite des transferts de charges financières dues au financement de l'emprunt. En effet, concomitamment à l'acquisition des titres composant le capital de BP 3000 par la société Parcs GFR, la société a procédé au remboursement de sa dette existante auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Nord, dont le remboursement a été financé par un crédit long terme souscrit auprès de Calyon en qualité de prêteur, d'agent, d'arrangeur et d'agents des sûretés.

Enfin, il convient de relever que la hausse des produits d'exploitation demeure insuffisante pour permettre à BP 3000 d'obtenir un résultat positif.

2. La structure globale du bilan

BILAN BP 3000	31/12/04 12 mois	31/12/05 12 mois	31/12/06 12 mois
ACTIF	KEUR	KEUR	K EUR
ACIIF			
Immobilisations nettes	84 574	83 329	82 356
Stocks	0	0	0
Avances fournisseurs et créances clients & diverses d'exploitation	1 219	413	489
Créances diverses hors exploitation	3 070	1 004	3 248
Trésorerie et placements disponibles	414	226	424
Frais d'émission d'emprunt à étaler		NOSES.	272
TOTAL ACTIF	89 277	84 972	86 789

BILAN BP 3000	31/12/04 12 mois	31/12/05 12 mois	31/12/06 12 mois
	K EUR	K EUR	K EUR
PASSIF			
Capitaux propres et quasi-fonds propres	5 501	11 755	26 776
Dettes à long et moyen terme	66 037	56 216	50 273
Dettes à court terme d'exploitation	1 583	798	1 715
Dettes à court terme hors-exploitation	11 427	8 343	8 025
Trésorerie négative (découverts)	4 729	7 860	C
TOTAL PASSIF	89 277	84 972	86 789

La trésorerie nette au bilan résulte structurellement de la confrontation de deux équilibres et des politiques associées : le long terme (investissements et financements) et le court terme d'exploitation (stocks, créances et dettes directement générés par l'activité de production ou de services de l'entreprise).

Cette trésorerie nette (et, par voie de conséquence, la solvabilité de l'entreprise) est la résultante de la formule fondamentale suivante :

Trésorerie Nette	31/12/04 12 mois	31/12/05 12 mois	31/12/06 12 mois
000E000450000 (0001000)	K EUR	KEUR	K EUR
(+) Fonds de roulement	-13 036	-15 357	-5 308
(-) Besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE)	-364	-385	-1 226
(-) Besoin en fonds de roulement hors exploitation (BFRH)	-8 357	-7 338	-4 777
(=) Trésorerie Nette	-4 315	-7 634	695
TOTAL BILAN	89 277	84 972	86 789

La trésorerie nette représente 0,8% du total du bilan. Elle s'avère donc très légèrement positive et en nette progression par rapport à 2005. Cette amélioration s'explique par le changement d'actionnaire qui a modifié le mode de financement des investissements.

Il est à noter que le BRFE, qui mesure le besoin en financement de l'activité de l'entreprise et qui caractérise l'équilibre à long terme du "haut bilan", s'établit à -17,9 % des produits d'exploitation contre - 6,9 % en 2005.

Le fonds de roulement, qui constitue l'assise à moyen-long terme de l'entreprise, s'avère ici légèrement négatif, représentant – 6,2 % du total du bilan. Il était l'année précédente significativement négatif à -18,1%. Il est donc en amélioration assez remarquable s'expliquant par les deux augmentations de capital intervenues au cours de l'année 2006.

De même, il est enregistré une tension très forte sur le taux d'endettement (dettes à long et moyen terme / fonds propres et quasi fonds propres) qui s'élève à 187,8 % en 2006 contre 478,21 % en 2005; cette amélioration s'explique par le remboursement d'une partie des emprunts par le nouvel actionnaire.

Une difficulté majeure apparaît en 2006 : la CAF (capacité d'autofinancement) négative rend théoriquement impossible la remboursement des emprunts à long terme; cette CAF était également négative en 2005.

Enfin, le changement d'actionnaire et ses apports en capital a permis d'assainir l'endettement et le niveau de trésorerie de la société. Néamoins, la situation reste délicate et nécessite une attention soutenue compte tenu des investissements futurs à réaliser (Parc André Meunier et rénovation Tourny).

II. Comparaison par rapport au prévisionnel

Comparatif compte de résultat	2006 PREVISIONNEL 12 mois	2006 REEL 12 mois cumulés	Variation	Var en %
	K EUR	K EUR	KEUR	%
Produits d'exploitation	7 200	6 838	-362	-5,03%
Charges d'exploitation	-4 617	-7 966	-3 350	72,56%
Achats et charges externes	-996	-2 438	-1 442	144,79%
Impôts et Taxes	-520	-375	145	-27,90%
Charges de personnel	-776	-302	474	-61,11%
DAP	-2 325	-4 681	-2 356	101,30%
Autres charges	0	-171	-171	
Résultat d'exploitation	2 583	-1 129	-3 712	-143,69%
Produits financiers	0	308	308	
Charges financières	-3 402	-6 135	-2 733	80,32%
Produits exceptionnels	0	282	282	
Charges exceptionnels	0	-12	-12	
Résultat Net	-819	-6 686	-5 867	716,47%

Le compte prévisionnel mentionne pour l'année 2006 une perte de - 819 K€, soit un écart de - 5 867 K€ avec le réalisé 2006 qui fait état d'une perte de - 6 686 K€.

En effet, un retard quant à la réalisation du chiffre d'affaires est à noter, de l'ordre de - 5 %, soit - 362 K€.

Cependant, le résultat fortement déficitaire de l'année 2006 ne s'explique pas essentiellement par les produits d'exploitation mais également par les charges d'exploitation et les charges financières.

Les charges d'exploitation sont supérieures au prévisionnel à hauteur de 3 350 K€; cet écart s'explique par le niveau des dotations aux amortissements largement supérieur à celui prévu au plan d'affaires initial (2 356 K€). Comme les années précédentes, les immobilisations nettes et, plus précisément, le coût des travaux inscrits à l'actif du bilan est supérieur de 14 285 K€ par rapport au prévisionnel. De plus, le prévisionnel prend en compte un parc

chapitre 3

supplémentaire à ce jour non réalisé, à savoir le parc André Meunier pour 9 816 K€ et la rénovation de Tourny pour

Le coût total des immobilisations initialement prévu (68 071 K€) est dépassé ; il est de 82 212 K€ et a été en partie financé par des emprunts supplémentaires.

Les charges financières sont quant à elles supérieures au prévisionnel à hauteur de 2 733 K€ ; cet écart se justifie par des immobilisations plus importantes que prévu, financées par des emprunts supplémentaires. Notons également que le changement d'actionnaire a entraîné le remboursement de la dette existante auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Nord, dont le remboursement a été financé par un crédit long terme.

Enfin, les actions contentieuses engagées par le délégataire à l'encontre de la Communauté Urbaine de Bordeaux ont été soldées par l'Avenant n°1 avec une indemnisation de la société pour un montant de 1 341 022 €.

Régie PARCUB rapport établi au 30/04/2007

Compte tenu des informations à ce jour disponible (absence du détail du compte administratif et du compte de gestion) nous pouvons établir le commentaire suivant.

Le chiffre d'affaires 2006, tous produits d'exploitation confondus, est en diminution de 3.85 % par rapport à celui de 2005 soit 10 580 704 € contre 11 003 869 € en 2005, ceci compte tenu de la modification de l'offre de parcs et notamment la fermeture des parcs sur quai.

Les charges d'exploitation d'un montant de 16 167 729 € se répartissent de la façon suivante :

38 % liées aux charges de personnel,

32 % liées aux dotations aux amortissements et provisions,

22 % liées aux charges externes,

5 % liées à l'achat de matières et aux impôts, taxes et versements assimilés.

Compte tenu de l'importance des charges d'exploitation détaillées ci-dessus, le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -3 921 195 €.

L'excédent brut d'exploitation négatif ne permet pas de couvrir le niveau des dotations aux amortissements et aux provisions pour 5 111 161 €.

Le résultat net ne devient donc positif que grâce aux produits exceptionnels et notamment grâce à la subvention versée par la CUB pour un montant de 3 665 000 € en compensation du transfert des immobilisations effectué lors de la création de la régie.

Le niveau de ces ressources exceptionnelles contribue à conforter la trésorerie de cette structure qui dégage des produits financiers à hauteur de 194 207 € et permet ainsi d'obtenir un résultat financier de 192 546 € compte tenu de la faiblesse des charges financières.

contrôles effectués



CENTRAL PARCS

Conformément à l'avenant n°2 du 17/02/1989, alinéa 6, l'exploitant se doit d'adresser à la Communauté urbaine, dans les 30 premiers jours de chaque trimestre, un état faisant apparaître les différents indicateurs financiers.

A ce titre, la Direction des Déplacements Urbains examine les données fournies et les reporte sous la forme d'un tableau de bord (recettes horaires et abonnés, charges d'exploitation, calcul des différentes redevances).

A la lecture des éléments trimestriels, il est apparu certaines erreurs quant au calcul de la quote-part des charges d'exploitation et omissions pour la redevance sur les recettes publicitaires.

Après contact avec le délégataire et vérification de ce dernier, une régularisation s'effectuera sur le premier trimestre de l'année 2007.

Il a été demandé également de revoir la présentation des données pour une lecture plus aisée des divers tableaux.

A ce jour, la multiplicité de ceux-ci et leur redondance ne peut être que source d'erreurs.

Dans le cadre du contrôle de l'exploitation et des infrastructures, la Direction des Déplacements Urbains a réalisé une vérification du parc au cours de la journée du 5 septembre 2006.

Cette "inspection" avait pour objectif de finaliser la fiche de contrôle en relevant l'ensemble des équipements existants.

Ainsi et dans le respect de l'article 4.6 de la convention, une visite contradictoire des installations concédées est prévue courant 2007, afin d'établir d'une part un diagnostic le plus précis possible et d'autre part un relevé des réparations éventuelles.

Cette démarche contractuelle doit se dérouler tous les cinq ans.

BP 3000

Dans l'article 14 de la Convention, il est Compte tenu du statut particulier de la stipulé que la Communauté urbaine régie communautaire et de son délégataire.

chacun des quatre parcs de l'exploitation. stationnement dont elle a la charge (recettes et fréquentation horaires et des abonnés).

La Direction des Déplacements Urbains vérifie également les données transmises et leur exactitude puis les inscrit sous la forme d'un tableau de bord.

Ces fiches permettent d'assurer un suivi et d'identifier, le cas échéant, des modifications non justifiées de l'exploitation.

Dans le cadre du contrôle du fonctionnement des parcs et des équipements, la Direction des Déplacements Urbains a procédé courant 2006 à deux inspections des parcs Tourny, Salinières, Bourse et Jaurès.

Ces visites avaient pour but de vérifier la pertinence des fiches de contrôles au regard des différents équipements présents sur les structures.

A ce titre, une rencontre est envisagée au second trimestre 2007 afin d'améliorer le partenariat délégant / délégataire (contrôles contradictoires réguliers, réunion mensuelle ...).

Compte tenu du changement d'actionnaire et de la reprise de la société BP 3000, la Direction des Déplacements Urbains sera d'autant plus vigilante quant au respect des obligations du délégataire (réhabilitation du parc Tourny, production du Plan Qualité ...).

PARCUB

doit disposer des documents lui autonomie, la Direction des permettant d'avoir une parfaite Déplacements Urbains n'a effectué transparence de l'activité du aucune vérification des parcs exploités au cours de l'année 2006.

A cet effet, la société BP 3000 fait D'autre part, la régie n'est pas tenu par parvenir, chaque mois, un rapport une quelconque obligation pour la mensuel d'exploitation ceci pour transmission d'éléments liés à







avis du délégant



Le suivi des contrats de délégation

Conformément aux clauses des différentes conventions, les délégataires notifient à la Communauté urbaine, une situation comptable ainsi qu'un rapport annuel d'activités.

Sur la base de ces documents, le rapport annuel est rédigé par la Direction des Déplacements Urbains.

Toutefois, lors de l'élaboration du document 2004, la présentation hétéroclite des résultats a généré des difficultés de rédaction.

Pour améliorer la situation un "descriptif" type des données a été adressé à chaque exploitant, afin de pouvoir collecter les paramètres sous un même format et de prétendre à un développement exhaustif, dans un souci d'amélioration de la communication sur l'activité des parcs de stationnement.

A ce jour, seul Central Parcs a respecté le synopsis proposé, Parcub et la société BP 3000 l'ont amendé.

CENTRAL PARCS

On retient, de la part du délégataire, le respect de l'avenant 2 à la convention où ce dernier présente, chaque trimestre, un état faisant apparaître le montant récapitulatif des recettes ; aucune remarque n'est à formuler sur l'exploitation annuelle du parc Camille Jullian.

Globalement, le contrat liant Central Parcs et la Communauté urbaine ne fait référence à aucune exigence particulière à l'encontre de l'exploitant. De ce fait, le non respect des termes de la convention ne peut faire l'objet de pénalités voire de primes dans le cas contraire.

Pour l'année 2007 et conformément à l'article 4.6 contrôle de l'exploitation, il est prévu une visite approfondie des installations concédées. Cette expertise doit en effet intervenir tous les cing ans.

BP 3000



Depuis sa signature, le 29 juin 2000, entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la société exploitante, les conditions d'exécution de la convention de stationnement dans le parc jean ont été impactées par un certain nombre d'évènements (modification de l'actionnariat, recours devant le tribunal administratif ...).

Cette situation a ainsi conduit les Parties à se rapprocher afin de revoir les conditions d'exercice de la mission déléguée.

L'avenant n°1 à la Convention, adopté par délibération du Conseil, en date du 22 décembre 2006, a permis de clarifier les relations contractuelles et à supprimer les différends qui faisaient l'objet, de la part du délégataire, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux.

L'avenant a ainsi mis un terme définitif aux désaccords et a eu pour objet de revoir les conditions d'exploitation de cette délégation et de permettre la reconnaissance du nouvel actionnaire majoritaire du capital de la société BP 3000.

En ce qui concerne, la révision des conditions d'exploitation, les modifications tarifaires apportées par l'avenant, ont été sans conteste des résolutions importantes. En effet, ces dernières deviennent cohérentes avec le Plan des Déplacements Urbains (P.D.U.).

Cet avenant a permis également d'introduire d'une part un rendez-vous quinquennal pour dresser un état des conditions d'exécution de la délégation et d'autre part d'instaurer la perception, par la Communauté urbaine, d'une redevance pour occupation du domaine public conformément aux dispositions du nouveau code général de la propriété des personnes publiques.

Outre l'aspect financier (indemnisation et compensation des pertes d'exploitation subies par le délégataire), des modifications ont été

apportées au contrat en cours.

On notera ainsi:

- La modification du nombre de places Jaurès avec l'intégration du septième niveau dans le périmètre de la délégation.
- La modification des conditions financières relatives aux abonnements des résidents et non résidents et aux amodiations.
- La prise en compte des conditions particulières pour la construction du cinquième parc dit "André Meunier" objet de la Convention du 29 juin 2000 avec l'engagement réciproque de lutter contre le stationnement sauvage en accord avec la Ville de Bordeaux, afin de parvenir à une réorganisation du stationnement de surface conformément à l'axe 6 du P.D.U.
- L'accord de principe du délégant pour la réalisation d'une surface commerciale dans le parc Tourny.
- La volonté commune d'améliorer la signalisation extérieure des parcs de stationnement.

En application de l'article L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant a également été soumis à l'avis de la Commission ad hoc mise en place par délibération du Conseil de communauté du 27 octobre 2006.

Cette commission a émis un avis favorable à ce projet en date du 14 décembre 2006.

L'ensemble de ces modifications apportées au contrat sont ainsi contenues dans l'avenant et ses annexes.

Un rapport explicatif des dispositions transactionnelles et contractuelles ont fait partie d'un rapport présenté au Conseil de communauté le 22 décembre 2006.



chapitre 5

Deux autres points d'application de la convention ont fait l'objet de désaccord entre la Communauté urbaine et le délégataire.

Le Plan Qualité: l'article 15.2 du contrat prescrit "... Un plan qualité sera arrêté par les parties au plus tard trois mois avant la mise en service du premier ouvrage. Ce plan sera annexé au contrat par voie d'avenant".

Au cours des années 2005 et 2006, la Direction des Déplacements Urbains n'a eu de cesse d'exiger, en vain, le respect par son délégataire de ses obligations contractuelles, ainsi que peuvent en attester les nombreuses lettres de relance.

Il apparaît, au regard des différentes rencontres avec le nouvel actionnaire, que ce dernier sera à même, pour l'année 2007, de produire et présenter ce plan qualité.

La Communauté urbaine est donc en attente de ce document et sera vigilante quant à son contenu et aux indicateurs présentés.

Enfin, le délégataire s'est engagé, conformément aux termes du contrat, à la réhabilitation du parc de stationnement Tourny.

Cette dernière débutera courant du mois de mai 2007 avec pour finalité de rendre le parc Tourny digne de l'hyper centre de Bordeaux et des autres parcs gérés par BP 3000.

La régie PARCUB



Compte tenu de son statut juridique, la régie dispose de la personnalité morale et d'une autonomie financière.

Cette autonomie s'exerce dans l'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux sous le contrôle des membres du Conseil d'administration.

les parcs de stationnement communautaires

Exploitant : Parcub



Centre commercial Mériadeck

Adresse: Rue Claude Bonnier - 33000 Bordeaux

Exploitant: PARCUB

Capacité totale : 1363 places

Modalité particulière :

gratuité la 1ère heure et demie





- Entrées par les rues C. Bonnier et P. Dieuzaide
- Sorties par les rues C. Bonnier et P. Dieuzaide

Front du Médoc

Adresse: Rue Robert Lateulade - 33000 Bordeaux

Exploitant: PARCUB

Capacité totale : 1144 places





- Entrée par la rue R. Lateulade
- Sortie par la rue R. Lateulade

Gambetta

Adresse: Rue du Château d'eau - 33000 Bordeaux

Exploitant: PARCUB

Capacité totale : 515 places





- ► Entrée par la rue E. Michelet
- Sortie par la rue G. Bonnac

République

Adresse: Place de la République - 33000 Bordeaux

Exploitant: PARCUB

Capacité totale : 421 places





- Entrée par la Place de la République
- Sortie par la Place de la République

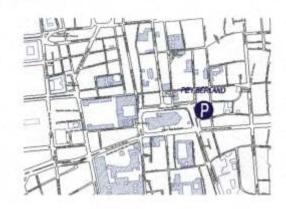
Pey Berland Saint Christoly

Adresse: Place Pey Berland - 33000 Bordeaux

Exploitant: PARCUB

Capacité totale : 688 places





- ► Entrée par la Place Pey-Berland
- Sortie par la Place Pey-Berland

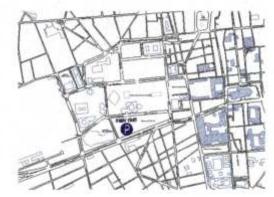
8 mai 1945

Adresse: Rue Jean Fleuret - 33000 Bordeaux

Exploitant : PARCUB

Capacité totale : 726 places





Entrées par la rue J. Fleuret ou le Cours du Maréchal Juin

Sortie par le Cours du Maréchal Juin

Victoire

Adresse: Place de la Victoire - 33000 Bordeaux

Exploitant : PARCUB

Capacité totale : 455 places





- → Entrée par la rue de Candale
- Sortie par la Place de la Victoire

Gare Saint Jean

Adresse: Rue St Vincent de Paul - 33000 Bordeaux

Exploitant : PARCUB

Capacité totale : 512 places





→ Entrées par les rues St V. De Paul et C. Domercq

Sortie par la rue C. Domercq

Cité Mondiale

Adresse: 20 Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux

Exploitant: PARCUB

Capacité totale : 712 places





- Entrée par Quai des Chartrons
- Sortie par la rue Latour

Porte de Bordeaux

Adresse : Rue du Général Larminat - 33000 Bordeaux

Exploitant: PARCUB

Capacité totale : 724 places





- → Entrée par la rue du Général de Larminat
- ← Sortie par la rue du Général de Larminat

Bergonié

Adresse: Cours de l'Argonne - 33000 Bordeaux

Exploitant: PARCUB

Capacité totale : 64 places





- Entrée par le Cours de l'Argonne
- ← Sortie par le Cours de l'Argonne

Pessac Centre

Adresse: Rue des Poilus - 33600 Pessac

Exploitant : PARCUB

Capacité totale : 355 places





- → Entrées par la rue A. Pujol et l'avenue P. Wiehn
- Sortie par la rue A. Pujol

Charles de Gaulle

Adresse: Place Charles de Gaulle - 33700 Mérignac

Exploitant : PARCUB

Capacité totale : 290 places





- Entrée par la Place C. de Gaulle
- Sortie par la Place C. de Gaulle

Barrière du Médoc - Le Bouscat

Adresse: Avenue de la Libération - 33000 Bordeaux

Exploitant : PARCUB

Capacité totale : 132 places





→ Entrées par la rue R. Schuman et l'avenue de la Libération

← Sortie par la rue R. Schuman

Rue Lhôte

Adresse: Rue Lhôte - 33000 Bordeaux

Exploitant : PARCUB

Capacité totale : 106 places

Modalité particulière : parking résident









→ Entrée par la rue Lhôte

Sortie par la rue Lhôte

Tourny

Adresse: Place Tourny - 33000 Bordeaux

Exploitant: BP 3000

Capacité totale : 992 places





→ Entrée par les Allées de Tourny

Sortie par les Allées de Tourny

Bourse

Adresse: Place de la Bourse - 33000 Bordeaux

Exploitant: BP 3000





Capacité totale : 1 651 places

- → Entrées par le Quai du Maréchal Lyautey ou par la Place Jean Jaurès
- Sorties par le Quai du Maréchal Lyautey ou par le Cours du Chapeau Rouge

Jean Jaurès

Adresse: Place Jean Jaurès - 33000 Bordeaux

Exploitant: BP 3000





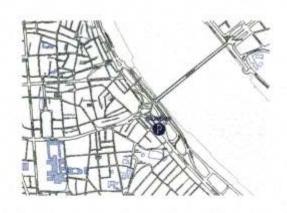
Salinières

Adresse: quai des Salinières - 33000 Bordeaux

Exploitant: BP 3000

Capacité totale : 424 places





- Entrée par le Quai des Salinières
- Sortie par le Quai des Salinières

Exploitant: CENTRAL PARCS

Camille Jullian

Adresse: Rue du Pas St Georges - 33000 Bordeaux

Exploitant: CENTRAL PARCS Capacité totale : 344 places





- → Entrée par la rue du Pas St Georges
- ← Sortie par la rue du Pas St Georges



Ce qu'il faut retenir

Faits marquants

- Approbation de l'avant-projet pour l'aménagement du parc Saint Jean
- Avenant n°1 à la D.S.P. BP 3000
- La société Parcs GFR devient le nouvel actionnaire de la société BP 3000
- Convention de gestion du dispositif de jalonnement dynamique des parcs de stationnement
- Application de nouveaux tarifs pour le parc Camille Jullian
- Communication des tableaux de bord 2004 sur l'observatoire du stationnement

Repères

CENTRAL PARCS

- 1 parc
- Capacité de 344 places
- Fréquentation horaire : 140 135 entrées
- Fréquentation des abonnés : 4 718 entrées
- Evolution: + 2,3% "horaires" et 1% "abonnés"

BP 3000

- 4 parcs
- Capacité de 3 090 places
- Fréquentation horaire : 1 050 559 entrées
- Fréquentation des abonnés : 1981 entrées
- Evolution: + 34,6% "horaires et +5,5% "abonnés"

PARCUB

- 16 parcs
- Capacité de 8 927 places
- Fréquentation horaire : 2 636 511 entrées
- Fréquentation des abonnés : 4 884 usagers
- Evolution: +5,4% "horaires et -3,6% "abonnés"

Communauté urbaine de Bordeaux

Tél. 05.56.99.84.84 Fax 05.56.96.19.40 Direction des déplacements urbains 190 Rue Lecocq 33 000 Bordeaux

Tél. 05.56.99.84.84 Fax 05.56.99.88.05



RAPPORT D'ACTIVITE 2006

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Le présent rapport a été adopté par le conseil d'administration de PARCUB le 20 mars 2007. Il reprend l'essentiel du rapport de présentation du compte administratif 2006 ainsi que les points souhaités par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il est rappelé que le premier rapport d'activité 2004 de PARCUB comprenait une présentation relativement développée de la régie ainsi qu'une présentation des points essentiels à la compréhension des comptes de PARCUB.

Aussi, le lecteur peut utilement se référer à ce rapport sur le site internet de PARCUB (parcub.com).

PARCUB considère qu'au regard de son statut de régie, et d'autre part, de son lien avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, qu'elle est tenue à la production d'un rapport suffisamment détaillé tout en gardant un minimum de caractère synthétique.

Aussi, ce rapport va bien au-delà du cadre demandé par la CUB aux délégataires de service public exploitant de parcs de stationnement même si certaines informations, en nombre limité, n'ont pu être fournies en raison des limites du système d'information. Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

Ce rapport est structuré en 2 chapitres majeurs : le chapitre 2 qui présente les points marquants de l'activité de l'année et le chapitre 3 consacré aux aspects financiers. Si ce rapport traite de l'exercice 2006, il donne néanmoins quelques informations majeures sur les perspectives 2007 afin que le lecteur ait une vision suffisamment actualisée sur les points essentiels.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB	page 4
CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2006 ET PERSPECTIVES 2007	page 4
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2006	page 5
2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB	page 6
2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2006	page 6
2.4 – Analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings	page 7
2.4.1 – Fréquentation horaire	page 7
2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement	page 8
2.5 – Le programme de travaux de réhabilitation des parkings	page 9
2.6 – Les autres points significatifs	page 16
CHAPITRE 3 – COMPTES 2006 – BUDGET 2006 ET PERSPECTIVES D'EXPLOITATION	page 19
3.1 – Analyse des comptes 2006	page 19
3.1.1 – Section d'exploitation	page 19 page 21
ANNEXES	

ANNEXE	1	:	Organigramme
ANNEYE	2		Lista das narkino

ANNEXE 2 : Liste des parkings ANNEXE 3 : Délibération relative aux tarifs

ANNEXE 4 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois ANNEXE 5 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois

ANNEXE 6 : Synthèse des sinistres et des réclamations ANNEXE 7 : Compte administratif

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB

PARCUB est la dénomination de la régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. PARCUB a commencé son activité à compter du 1^{er} mai de la même année.

PARCUB est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration est composé de 11 élus issus de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec voix délibérative. S'ajoutent à ces membres du conseil d'administration, 2 associations avec voix consultative. Chaque représentant de ces associations peut être représenté par le représentant d'une association suppléante.

PARCUB, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2006 est joint en annexe (voir annexe 1), gère l'ensemble des parcs de stationnement de la CUB qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public. Cette gestion porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Fin 2006, PARCUB gérait 16 parkings représentant une capacité de 8247 places. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux (voir en annexe 2 la liste des parkings).

CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2006 ET PERSPECTIVES 2007

Le conseil d'administration de PARCUB a arrêté un premier plan à moyen terme (PMT) en octobre 2005. Ce plan à moyen terme a marqué bien évidemment l'ensemble des réalisations de l'exercice 2006 sachant que le plan à moyen terme a été actualisé par délibération du conseil d'administration de PARCUB en novembre 2006. Cette actualisation réalisée hors évolution à venir du parking St Jean du fait que les négociations avec la SNCF n'ont pas abouti à ce jour permet de conclure que raisonnablement PARCUB a tout à fait la capacité d'assurer dans de bonnes conditions financières la réalisation de son programme de réhabilitation tout en escomptant une évolution à la baisse de la subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux et ceci dans des proportions tout à fait significatives dans les années à venir et surtout à l'achèvement du programme de réhabilitation.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 Les points marquants de la vie sociale 2006
- 2 L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB
- 3 La politique tarifaire et les tarifs 2006
- 4 L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 5 Les principales actions menées au titre du programme de réhabilitation
- 6 Les autres points significatifs

2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2006

	Dates	Nombre de délibérations
Année 2005 (6 conseils d'administration)		64
Année 2006 (5 conseils d'administration)		69
1 ^{er} conseil d'administration	28 mars	16
2 ^{eme} conseil d'administration	23 mai	12
3 ^{eme} conseil d'administration	26 septembre	15
4 ^{eme} conseil d'administration	28 novembre	12
5 ^{eme} conseil d'administration	12 décembre	14

La vie sociale est restée très nourrie en 2006 dans la continuité des exercices précédents.

Il est rappelé, qu'au-delà des délibérations adoptées, que chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information et systématiquement un rapport du directeur faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration, une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire et du nombre d'abonnements ainsi un point synthétique sur l'évolution des travaux.

Parmi les délibérations adoptées en 2006, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan stratégique et pour les documents directeurs :
- L'actualisation du Plan à Moyen Terme en novembre 2006
- > Sur le plan financier :
- budget
- compte administratif
- décisions modificatives
- vote des tarifs
- > En ce qui concerne le personnel :
- protocole d'accord salarial 2006
- accord sur l'intéressement
- accord sur la grille de classification et de qualification
- ajustement du tableau des effectifs
- prorogation et ajustement du régime de retraite supplémentaire dont bénéficiaient certains cadres
- règlement intérieur de la régie
- ➤ En ce qui concerne les documents de référence et les aspects réglementaires :
- pour ce qui est des marchés : l'actualisation du guide des procédures internes
- contrat d'abonnement longue durée contrat type
- ➤ En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont une convention avec la maison du vélo concernant la vente de cartes d'accès pour les 2 roues, la convention PARCUB/AQUITANIS relative à la répartition des charges sur le parking Croix de Seguey, une convention avec AXEL VEGA ainsi qu'une convention avec l'UGC en vue de favoriser une promotion croisée des activités des différentes parties.

2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB

Après la fermeture en 2004 du parking Colbert et en 2005 de l'îlot Bonnac, le parking des Quais dont la capacité avait été fortement limitée en mars 2005 a été définitivement fermé en juillet 2006. Aussi, fin d'exercice 2006, PARCUB ne gérait plus aucun parking de surface.

Un nouveau parking en ouvrage, le parking Croix de Seguey, d'une capacité totale de 51 places dont 40 gérées par PARCUB, les autres places étant propriété d'Aquitanis, a été intégré dans le périmètre de gestion de PARCUB. L'ouverture de ce parking a été effective le 28 septembre 2006. PARCUB a dû faire face peu avant son ouverture et dans les semaines qui ont suivi à de nombreuses difficultés liées à des problèmes de matériel, lesquelles ont pu être résolues techniquement après quelques semaines, ce qui a nécessité néanmoins pendant cette phase de mise au point une présence importante en personnel.

2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2006

La politique tarifaire de PARCUB a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005. Cette politique a été réaffirmée dans le cadre de l'actualisation du plan à moyen terme en novembre 2006, ce qui donne une bonne lisibilité quant à l'évolution des tarifs de PARCUB sur les années à venir.

C'est sur cette base que les tarifs 2007 ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2006. Les tarifs 2006 sont donnés en annexe 3 sachant que les tarifs 2007 qui ne rentrent pas dans le champ du rapport d'activité 2006 sont néanmoins disponibles sur le site Parcub.com.

Les commentaires essentiels qui suivent peuvent être faits sur les tarifs.

Pour ce qui est des tarifs horaires, ils sont restés inchangés, exception faite des parkings St Jean et Pessac qui sont des parkings de gare sur lesquels les tarifs ont été modifiés seulement au-delà d'une durée de stationnement de 12 heures. Aussi et depuis la fixation des tarifs horaires en mai 2004, les tarifs horaires sont pour la quasi-totalité des parkings restés stables, ce qui a conduit en 2007 à adapter les tarifs horaires pour tenir compte de la dérive de l'inflation et permettre à la recette moyenne, à niveau de fréquentation identique, d'évoluer à un rythme comparable à l'inflation.

Il est à noter que les tarifs horaires 2007 ont été fixés avec pour objectif de réduire les tarifs horaires sur la moyenne et longue durée alors que ceux-ci étaient à un niveau significatif qui justifiait de les adapter.

Pour ce qui est des tarifs abonnements, ceux-ci ont évolué dans le droit fil des orientations générales retenues dans la politique tarifaire définie par PARCUB.

2.4 – Analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings

2.4.1 – Evolution de la fréquentation horaire

La fréquentation horaire 2006 tous parkings confondus était de 2 636 511 pour 2 864 250 en 2005, soit un recul de 5,40 %. Cette tendance ne peut être considérée comme significative compte tenu de l'évolution du périmètre de l'activité de PARCUB. A cette fin, il convient de raisonner hors parking de surface. La fréquentation s'établit alors à 2 603 246 entrées horaires pour 2707 462 sur l'exercice précédent, soit un recul de 3,85 %. Ce recul mérite d'être éclairé par les évolutions enregistrées sur les 2 années précédentes qui ont été favorables puisque la fréquentation horaire en 2004 a progressé de 9,09 % par rapport à 2003 et de 3,32 % en 2005 par rapport à 2004.

Compte tenu des 2 années de progression mentionnées, le recul 2006 ne peut être négligé. Une corrélation doit bien évidemment être faite, même si celle-ci ne peut être déterminée avec précision, avec la montée du tramway. Rappelons que l'exercice 2004 correspondait à une année de rattrapage qui faisait suite à un exercice marqué très défavorablement par la fin des travaux du tramway et l'évolution du plan de circulation.

En second lieu, le recul de la fréquentation horaire de l'année 2006 doit être relativisé au regard de l'évolution des recettes horaires + 6,31 % alors même que les tarifs, exception faite des adaptations effectuées sur les parkings St Jean et Pessac qui ont eu une incidence tout à fait mineure, sont restés globalement inchangés.

Aussi, la progression des recettes horaires à périmètre constant s'explique par une évolution favorable du ticket moyen rendue possible dans un contexte de stabilité tarifaire par une augmentation de la durée moyenne de stationnement.

Au-delà de cette analyse d'ensemble, il convient de mettre en exergue, pour les principaux parkings, les évolutions suivantes :

Le parking du Centre Commercial Mériadeck qui représente un peu plus de 50 % de la fréquentation horaire totale a enregistré un recul de 5,18 % supérieur à la tendance générale. Ce recul s'explique probablement pour partie par la bonne desserte du centre commercial par le tramway. D'ailleurs, les responsables du centre commercial ont fait état auprès de PARCUB d'une évolution de leur activité bien plus favorable que le recul de la fréquentation de ce parking.

Le 2^{ème} parking en niveau de fréquentation, à savoir le parking Pey-Berland, 12,9 % de la fréquentation horaire totale, est en recul de 1,7 %, soit une évolution plus favorable que la tendance générale alors même que ce parking a connu l'année précédente une évolution défavorable par rapport à la moyenne générale. Ce parking, malgré cela, reste d'un niveau de fréquentation par rapport à sa capacité et à son implantation dans l'hypercentre largement inférieur à son potentiel. Cette situation s'expliquant par les difficultés d'y accéder et l'évolution du centre commercial St Christoly dont notamment le départ de la FNAC a été très défavorable à la fréquentation de ce parking.

Par contre, le parking Gambetta, 3ème parking, en terme de niveau de fréquentation horaire (9 % de la fréquentation totale) progresse de 4,7 %. Cette progression s'explique pour une part par la fermeture du parking de surface de l'îlot Bonnac intervenue en février 2005 qui a conduit à un report de clientèle au bénéfice du parking Gambetta sachant par ailleurs, que la nouvelle rampe d'entrée sur ce parking, parfaitement visible, ne pouvait être que favorable à sa fréquentation.

Le parking St Jean, 7,6 % de la fréquentation horaire totale, enregistre une régression de sa fréquentation horaire de 8,6 %, laquelle doit être relativisée car ce parking était régulièrement saturé en 2006 si bien que ce parking a au final enregistré une évolution favorable de ces recettes horaires.

Le parking Victoire qui représente presque 7 % de la fréquentation horaire totale enregistre un recul de 2,49 %, l'usage de ce parking ayant été pour partie affecté par la reprise intégrale de l'ensemble de ses peintures.

Pour ce qui est des autres parkings dont la fréquentation horaire est plus marginale, elle est donnée à titre indicatif dans le tableau ci-après :

Parkings	Pourcentage de la fréquentation horaire totale	Fréquentation horaire 2005	Fréquentation horaire 2006	Variations
Cité Mondiale	3,9%	53.265	56.940	+6,84
République	3,47 %	93 353	90 351	- 3,22
8 mai 45	1,77 %	50 171	46 007	- 8,30
Front du Médoc	1,5 %	43 866	38 944	- 11,22
Bouscat	0,79 %	21 756	20 556	- 5,52
Porte de Bordeaux	0,55 %	13 582	14 253	+ 4,94
Mérignac	0,4 %	10 999	10 425	- 5,22
Pessac	0,27 %	8 307	7044	- 15,20

2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement hors abonnements hebdomadaires

	Décembre 2005 tous parcs	Répartition 2005 tous parcs	Décembre 2006 tous parcs	Répartition 2006 tous parcs	Variation 2006/2005 tous parcs	Variation en % tous parcs
Résidents	991	14,8 %	1 392	20,6 %	401	+ 40,46 %
Permanents mensuels et annuels	5148	77,1 %	4884	72,2 %	- 264	- 5,13 %
Autres	540	8,1 %	490	7,2 %	- 50	- 9,26 %
Total général	6 679	100%	6 766	100 %	+ 87	+ 1,3 %

Commentaires:

Il est rappelé qu'en 2004 les abonnements avaient évolué de façon négative puisque 894 abonnements avaient été perdus et qu'en 2005, le nombre d'abonnés a évolué de + 2,49 %.

Fin d'année 2006, le nombre total d'abonnés de 6 766 est en légère progression par rapport à l'année précédente. Pour bien apprécier cette évolution générale, il convient de mettre en exergue les points suivants :

- les autres abonnements correspondent aux cartes dites cartes bis qui correspondent à des abonnements à tarif préférentiel et qui étaient facturés en 2006 à 30 % du tarif abonnement permanent. Aussi, ce recul en termes d'impact doit être relativisé du fait du faible niveau de facturation de ces cartes.

- Les abonnements permanents qu'ils soient mensuels ou annuels sont dans la continuité des précédents exercices en recul significatif et ceci en prolongeant les baisses des années précédentes.
- La progression des abonnés résidents qui s'explique largement par le doublement des quotas en faveur des résidents est extrêmement conséquente aussi bien en valeur qu'en pourcentage, respectivement + 401 abonnements résidents, soit + 40,5 %. Aussi, les abonnés résidents représentent désormais 20,6 % des abonnés contre 14,8 % fin d'année 2005. Cette progression des abonnés résidents permet largement de compenser l'érosion des abonnés permanents.

Au-delà des commentaires apportés ci-dessus sur les différentes catégories d'abonnés, il apparaît que l'évolution de la composition des résidents est cohérente avec le plan des déplacements urbains.

2.5 - PROGRAMME DE REHABILITATION

Le Plan à Moyen Terme prévu sur 6 années, de 2005 à 2010, a été présenté selon quatre grands thèmes :

- les travaux de rénovation de la qualité d'ambiance,
- les services complémentaires,
- les travaux relatifs aux renouvellements des équipements de sécurité,
- le renouvellement de l'ensemble des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés.

L'approche qui a été retenue pour la réalisation des travaux du Plan à Moyen Terme a été la suivante :

- une programmation et un rythme adaptés,
- une conduite d'opérations en très grande majorité faite en interne pour une bonne maîtrise des travaux dans une optique globale de baisse des coûts,
- une réalisation de travaux en interne d'une technicité en adéquation avec les compétences techniques des personnels permettant une optimisation des ressources humaines, la valorisation des équipes porteuse de motivation, de meilleurs coûts de revient des travaux et une meilleure souplesse et réactivité dans le cas de condamnation d'espaces pour les travaux induisant de fait des pertes de recettes moindres,
- l'optimisation des coûts des travaux traités en externe par une application adaptée du Code des Marchés Publics, notamment le lancement de marchés négociés pour travaux et en MAPA, ce qui permet une négociation des prix.

Les réalisations du programme de réhabilitation sur l'exercice 2006 selon les quatre grands axes cités ci-dessus sont :

2.5.1 – LA RENOVATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE DES PARKINGS

2.5.1.1 Phases préalables à la rénovation de la qualité d'ambiance

2-5-1-1 Diagnostics sur l'état des structures des ouvrages - Rappel

Préalablement à la programmation des divers travaux de rénovation, il était primordial d'établir un diagnostic précis de l'état des structures de l'ensemble des 12 parkings.

Ce diagnostic a été confié après mise en concurrence à un bureau d'étude spécialisé, qui a réalisé un premier diagnostic permettant d'identifier les différents types de désordres, leur volume, le degré de gravité et l'estimatif des coûts. Un premier diagnostic visant les parkings Victoire et République a été fait courant 1^{er} trimestre 2005, puis a été finalisé pour l'ensemble des dix autres ouvrages au f^{er} trimestre 2006. Un diagnostic complémentaire visant des travaux plus spécifiques est prévu au deuxième semestre 2007.

2-5-1-2 Création de différentes chartes affirmant l'identité de PARCUB

De manière concomitante à l'établissement du Plan à Moyen Terme, il convenait d'affirmer l'image de PARCUB auprès de ses clients, de manière qu'au fil des opérations de rénovation de la qualité d'ambiance des parkings, il soit possible de mémoriser les différents éléments concourant à la reconnaissance d'un degré de qualité identique d'un parc à un autre de la régie

C'est ainsi qu'après la création en 2005 de la Charte de Signalisation, PARCUB a travaillé sur l'Identité Sonore de PARCUB et l'identité lumineuse des escaliers des parkings, ces deux chartes devant être présentées courant 2007.

2-5-2 LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DESORDRES DE STRUCTURE

Les travaux de traitement de désordres consistant en grande partie au traitement des fissures des sols, des plafonds, des piliers et des poutres nécessaires avant les travaux de peinture, ont été réalisés sur les parcs ci-après en 2006 sachant que les autres parcs seront traités en 2007/2008 (Gambetta, Centre Commercial Mériadeck, Pessac Centre, Pey-Berland) et que les parcs République et Victoire avaient été traités en 2005.

- 2006 : Cité Mondiale, Porte de Bordeaux, Front du Médoc, 8 Mai 1945, Saint-Jean, Charles de Gaulle en partie,

D'autres travaux sont prévus sur 2007 et 2008, le total des reprises des structures étant évalué sur la durée du programme de réhabilitation à 1,5 M€ H.T.

2-5-3 TRAVAUX DE RENOVATION PEINTURE

Le parti pris par PARCUB de réaliser strictement en interne les travaux de rénovation de peinture des parkings repose sur trois éléments :

- la volonté de maintenir l'emploi au service Technique dont l'effectif a été doublé permettant ainsi de gérer au mieux le redéploiement des personnels suite à la fermeture des parkings de surface,
- la nécessité afin de réduire au minimum les contraintes inhérentes aux condamnations de places et de ce fait, les pertes de recettes, d'avoir une souplesse d'exécution pour traiter des petites surfaces (tiers de niveau),
- la volonté d'appliquer une méthodologie de traitement des sols, telle que PARCUB l'a déterminée, selon une approche en coût global optimisé, c'est-à-dire en réalisant les travaux au meilleur coût en tenant compte de la nécessité d'une bonne pérennité des peintures ainsi qu'en intégrant les contrainte d'entretien des sols, avec au final la recherche d'une bonne qualité de perception.

Les parkings ci-après ont été traités en 2006, dès après la réalisation des travaux de structure des parcs, sachant que le parc Victoire a été traité partiellement en 2005.

 2006 : Finalisation du dernier niveau du parc Victoire, deux niveaux du parc République, le niveau souterrain du parc Barrière du Médoc

2-5-4 LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ESCALIERS

Le programme de la DSP ne prévoyait pas de traiter le carrelage des escaliers des parcs. Néanmoins, afin d'avoir une homogénéité de qualité d'ambiance entre d'une part, les niveaux et escaliers d'un même parc, et d'autre part, d'un parc à un autre, pour faciliter l'entretien et améliorer la perception d'entretien et donner une perception d'ensemble de meilleure qualité par des matériaux plus nobles que le béton brut, PARCUB a opté pour le carrelage de l'ensemble des escaliers des parcs de stationnement, qui seront réalisés au fur et à mesure que les parcs auront été traités au niveau de la peinture des niveaux.

Le programme de réalisation global pour le PMT prévoit sur 3 années le traitement de 9 parkings dont les escaliers sont concernés en tout ou partie.

Ces travaux ont débuté au cours du 2^{ème} semestre 2006 par le parking Victoire, deux escaliers étant finalisés (les deux autres escaliers de ce parking sont repris en 2007).

2-5-5 LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SIGNALETIQUE

Suite à l'élaboration de la Charte de Signalisation, PARCUB a lancé une consultation en 2005 concernant la fourniture des équipements de signalisation, que ce soit les panneaux de type routiers standards (véhicules et piétons) et de sécurité réglementaires, ou que ce soit des panneaux plus spécifiques notamment en matière de signalétique directionnelle.

La stratégie de PARCUB est que dès qu'un parc de stationnement aura été traité au niveau de la rénovation des peintures, les nouveaux équipements de signalétique seront mis en place. En 2006 a été traité le parking Victoire sur deux niveaux, le 3^{ème} niveau de ce parking devant être achevé en 2007, République a été traité en 2006 sur un niveau (finalisation des deux niveaux restant sur 2007), Barrière du Médoc a été intégralement traité en 2006.

A titre d'information, il est précisé que la totalité des parcs aura été traitée à la fin 2008, sans attendre la rénovation peinture de certains d'entre eux, au niveau de la signalétique d'entrée du parc, de la signalétique de sécurité et du repérage des niveaux sur les portes escaliers.

2-5-6 LES TRAVAUX D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS DE SONORISATION – L'IDENTITE LUMINEUSE DES ESCALIERS

La création de l'identité Sonore de PARCUB a été lancée au 2^{ème} semestre 2006 par appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

L'appel d'offres des travaux sera finalisé dans le courant du mois de mars 2007.

Il concerne le remplacement d'équipements de sonorisation vétuste, ainsi que l'évolution de certains d'entre eux récemment remplacés peu avant la mise en place de la régie. Cette opération de travaux qui touche onze parcs de stationnement va permettre aux usagers des parkings :

- d'identifier une source sonore placée au droit de chaque escalier de sortie, dans tous les niveaux, favorisant la sortie en surface,
- d'identifier une source sonore en surface de chaque escalier donnant accès au parc,

- d'identifier une source sonore dans tous les niveaux guidant si besoin le client vers le point d'accueil des clients,

Ce dispositif sera complété selon le même principe d'identification des sorties, accès et des points d'accueil, par une identité lumineuse, en cohérence avec l'identité sonore, laquelle a également fait l'objet d'une pré étude interne à PARCUB au 4^{ème} trimestre 2006, permettant ainsi de lancer cette consultation en décembre 2006, la sélection du candidat en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux ayant été faite en février 2007.

A titre d'information, l'ensemble des dix parcs concerné aura été traité avant la fin 2007, pour un montant total d'environ 350.000 € HT, auquel il convient d'ajouter le coût de conception sonore et d'identité lumineuse de 60.000 € HT.

2-5-7 LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE VIDEO SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE EN GENERAL DES PARKINGS

2.5.7.1 Systèmes de vidéo surveillance

La notion de sécurisation des clients à l'intérieur des parcs de stationnement concourt autant que la qualité d'ambiance (et en fait d'ailleurs partie) à la qualité d'accueil des clients dans les parkings.

Des opérations similaires ont été réalisées peu avant la création de la régie par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur cinq parcs de stationnement (Centre Commercial Mériadeck, Saint-Jean, République, Pey-Berland et Gambetta).

Les autres parcs de stationnement : Front du Médoc, 8 Mai 1945, Barrière du Médoc, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux, ont fait l'objet d'un appel d'offres. Il a été lancé courant 2006 et l'entreprise retenue, compte tenu du délai d'approvisionnement des matériels et de la préparation, a commencé les travaux au 4^{ème} trimestre 2006, lesquels seront terminés d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2007.

Le montant total de cette opération s'élève pour ces cinq parcs à 240.000 € HT (en majeure partie imputable sur 2007).

2.5.7.2 Mise en sécurité du parc Front du Médoc

Dans la continuité d'autres opérations de ce type qui ont été réalisées avant 2004, l'amélioration de la sécurité du parc Front du Médoc a fait l'objet d'un appel d'offres consistant à la mise en place de contrôles d'accès piétons aux escaliers, de portes de garage voitures aux entrées/sorties et de portillons piétons et barreaudages métalliques. Cette opération de travaux commencée au 4^{ème} trimestre 2006 doit être finalisée à la fin du mois de mars 2007.

2-5-8 OPERATIONS D'OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE DANS LES NIVEAUX

Le niveau et la qualité d'éclairement des niveaux sont très dépendants de la qualité générale des peintures des murs, plafonds, piliers et des sols.

La Charte de signalisation de PARCUB, notamment la partie «coloriste » indique que les murs, poutres et plafonds, sont majoritairement traité en couleur blanche. Les teintes couleur qui identifient les niveaux au niveau des piliers, des portes escaliers et des passages piéton, sont quand à elles de couleur vive.

Avant même que d'envisager l'optimisation des éclairages des niveaux, il était impératif d'attendre le résultat des travaux de rénovation de peinture, pour bien apprécier les opportunités.

Ces opérations sont majoritairement prévues sur les années 2007 et 2008 et seront lancées à la fin même des travaux de peinture. Toutefois au titre de l'année 2006, le parking Barrière du Médoc a été traité dès la finition des travaux de peinture en juin 2006.

2.5.19 Les services complémentaires

2.5.9.1 Extension des espaces 2 roues

Dès la création de la régie, PARCUB a immédiatement lancé, tel que cela avait été demandé dans la DSP, un programme de réalisation d'espaces 2 roues, conçu et traité strictement en interne par la direction et le service Technique de PARCUB.

Les réalisations qui ont été entreprises en 2005 se sont poursuivies par l'extension de l'espace 2 roues du parc Front du Médoc en septembre 2006, laquelle doit encore faire l'objet d'une autre extension au mois d'avril 2007, suite au succès enregistré notamment pour le stationnement des motos.

2.5.9.2 L'accueil de l'ELP Bonnac (espace de livraisons de proximité)

En mars 2006, PARCUB a signé une convention pour poursuivre l'expérimentation avec La Petite Reine, celle-ci étant accompagnée par la CCIB, la ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette opération de travaux a nécessité des travaux réalisés en interne par le service Technique de PARCUB au niveau des éclairages, de la plomberie et de la peinture des murs, sols et plafonds

2.5.9.3 L'accueil des personnes handicapées et des personnes temporairement invalides

PARCUB lancé en 2006 l'élaboration d'une Charte d'Accueil des Personnes Handicapées et temporairement invalides dans les parcs de stationnement, et à ce titre a déjà pris au 4ème trimestre 2006 de nombreux contacts avec des municipalités et associations représentatives des personnes handicapées. La volonté est d'aller encore plus loin que la réglementation ne l'exige en matière d'accueil des personnes handicapées, notamment au niveau de l'assistance que les personnels de la régie peuvent apporter aux personnes concernées.

Ce projet de Charte devrait être discuté, amendé et finalisé dans le courant du 1^{er} semestre 2007.

PARCUB a déjà mis en place en 2006 les systèmes de réservation automatique de places de stationnement aux moyens d'arceaux motorisés télécommandables sur les parcs :

- Centre commercial Mériadeck,
- Victoire.
- Front du Médoc

qui va se poursuivre sur 2007 sur l'ensemble des autres parcs.

Ce programme se complète par le réaménagement des places réservées, (meilleur positionnement, réfection peinture et de la signalétique) ainsi que par la création de nouveaux itinéraires piétons handicapés, ce programme commencé au 4^{ème} trimestre 2006 devrait être achevé en fin 2007 sur l'ensemble des parcs.

2.5.10 Les évolutions informatiques et les nouveaux produits

PARCUB a lancé en 2006 une opération importante visant à relier le siège ainsi que l'ensemble des parcs via un réseau de communication de type INTRANET. Ce système qui commencera à être opérationnel pour certaines fonctionnalités à la fin du 1^{er} trimestre 2007 et qui sera finalisé avant la fin de l'année 2007, va permettre le traitement des informations venant du siège vers les parcs et vice versa, en temps réel. Cela contribuera d'une part, à une forte amélioration de la réactivité de l'ensemble des services, et d'autre part grâce à la mise à disposition de tous d'une « banque de données et d'informations générales » à l'uniformisation du même niveau d'information de chacun.

Dans le même temps, l'acquisition d'un nouveau système de gestion des statistiques de fréquentation et de remplissage des parcs ainsi qu'un logiciel de gestion commerciale abonnés, va permettre d'optimiser les capacités d'accueil des parcs, avec des tarifs adaptés en cohérence avec la politique tarifaire voulue par les Elus.

2.5.11 Les travaux relatifs au renouvellement des équipements de sécurité et à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des personnels de PARCUB

Ces travaux font partie des travaux incontournables que n'importe quel gestionnaire privé ou public aurait dû programmer, dans la mesure où ils concernent pour leur majeure partie la réglementation en matière de sécurité incendie notamment.

Parmi l'important programme de renouvellement des équipements, on peut faire ressortir les opérations ci-après, qui ont étés lancée en 2006 et en toute ou partie réalisées :

2.5.11.1 Remplacement de l'ensemble des portes palières escaliers (3 parcs en 2006 + 8 parcs en 2007)

Cette opération de travaux a déjà été lancée en 2006 sur trois parkings (Victoire, République et Front du Médoc) travaux qui ont été finalisés en février 2007.

Ce programme se poursuit en 2007 par le lancement d'un appel d'offres qui concerne les huit parcs restant : Gambetta – Pey-Berland – Centre Commercial Mériadeck- Cité Mondiale – 8 mai 1845 – Charles de Gaulle – Pessac Centre et Saint-Jean.

Au total, cela représente un budget total pour l'ensemble des ouvrages de 180.000 €

2.5.11.2 Renouvellement et évolution des gestions techniques centralisées des parcs

Cette opération commencée par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'année qui a précédé la création de la régie consiste au renouvellement et dans certains cas à l'évolution des systèmes de gestion technique centralisée, équipements vitaux qui coordonnent l'ensemble des équipements de sécurité des parcs entre eux et qui permettent aussi d'assurer la télésurveillance de dix parcs de stationnement en période de faible fréquentation, sur le parc central de Front du Médoc.

La part des travaux qui a incombé à la régie en 2006 pour une première tranche et en 2006/2007 pour la deuxième tranche s'élève pour les six parcs concernés (Front du Médoc,

Victoire, Cité Mondiale, Barrière du Médoc, Saint Jean et Pey-Berland) correspond à un total de 450.000 € HT.

2.5.11.3 Isolation acoustique des équipements de ventilation du parc Centre Commercial Mériadeck

Suite à létude acoustique réalisée en début d'année 2006 par un cabinet spécialisé, les travaux ont été lancés dans le courant du mois d'août 2006. Une première tranche a été réalisée au 31 décembre 2006, la deuxième ayant été finalisée au mois de février 2007. Les études vérificatoires qui ont été faites tant à l'issue de la 1^{ere} phase que de la deuxième ont démontré que les résultats sont bien conformes à nos prévisions, les niveaux de nuisance enregistrés lors des tests démontrant que les seuils de tolérance tant diurnes que nocturnes ne sont pas dépassés. Il en ressort donc que les résidants des Jardins de Gambetta et de In Cité n'auront plus, du moins en provenance du parking, les nuisances sonores dont ils nous rendaient responsables. Au total le coût de ces travaux s'est élevé à 200.000 € HT.

2.5.11.4 Changement des deux ascenseurs du parc Pey-Berland desservant la galerie marchande

L'évolution de la réglementation en matière de sécurité des ascenseurs ainsi que leur vétusté ont nécessité le changement du système de motorisation des deux ascenseurs desservant la galerie marchande. Le premier équipement a été traité en décembre 2006, le deuxième devant être réceptionné à la date de rédaction du rapport.

2.5.11.5 Changement du groupe électrogène du parking 8 mai 1945

Suite à la vétusté de cet équipement, un changement complet de celui-ci était impératif. Suite à appel d'offres, les travaux ont été effectués dans le courant du mois de juin 2006.

2.5.12 Renouvellement des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés sur l'ensemble des parkings de la régie

2.5.12.1 Extension du système de cartes abonnés de type sans contact à l'ensemble des parkings de la régie.

Dès 2005, PARCUB a initié le changement des systèmes de contrôle d'accès des parkings, initialement de type magnétique, en système de type « sans contact ».

Cette opération commencée au cours du 4ème trimestre 2005, s'est achevée à la fin du 1er trimestre 2006. Ainsi, l'ensemble des parkings de la régie bénéficie à ce jour de ce système « sans contact », ce qui a représenté pour tous nos clients abonnés une forte amélioration au niveau confort d'utilisation, et pour PARCUB une réduction importante des coûts de maintenance des lecteurs de carte, le système sans contact diminuant de 90% les fréquences d'entretien. Cela a représenté un budget de 90.000 €

2.5.12.2 Changement des équipements de péage du parc Charles de Gaulle à Mérignac

Dans l'attente du renouvellement complet des équipements de péage et contrôle d'accès des abonnés des parcs dont l'appel d'offres est prévu en 2008, suite à la défaillance de l'équipementier ayant fourni les équipements sur cet ouvrage, nous avons programmé le changement de ces derniers en récupérant du matériel du parking Les Quais dont la fin de l'exploitation est intervenue en juillet 2005. Dans le cadre d'un marché négocié avec la société TIME DESIGNA comprenant également d'autres opérations (voir ci-après), ces travaux ont été réalisés dans le courant du mois de juin/juillet 2006.

2.5.12.3 Mise en place de barrières filtrantes aux rampes des parcs Cité Mondiale, Pey-Berland et Victoire

Dans le cadre du marché négocié dont il est fait mention dans le point précédent, le filtrage des rampes d'entrée des parcs Cité Mondiale, Victoire et Pey-Berland a été réalisé aux moyens de barrières en haut de rampes asservies à un lecteur de cartes. Ce dispositif permet d'éviter le positionnement à l'extérieur du parc en haut des rampes de nos personnels évitant ainsi les risques d'accident et améliorant leur confort de travail. La même opération est prévue au 1^{er} trimestre 2007 sur le parc Gambetta.

2.6- Les autres points significatifs

2.6.1 Les réclamations des clients

Les réclamations clients sont constituées :

- des insatisfactions
- des sinistres

Le tableau joint en annexe présente une synthèse de l'année 2006 pour les insatisfactions (6 types différents) et pour les sinistres (7 types différents), avec un total pour chacun des deux catégories et un total général.

Eléments d'observations tirés du comparatif 2005/2006 sur l'ensemble des 14 parkings concernés

a) Pour les insatisfactions

- total 2005 281 - total 2006 226

- écart - 55 (-19,58%)

On observe sur le tableau de synthèse que la catégorie 5 qui concerne les insatisfactions sur le fonctionnement des cartes bancaires est en nette diminution (-28,07%), cela étant vraisemblablement lié aux efforts conséquents de PARCUB pour la maintenance des lecteurs de cartes.

On note avec satisfaction qu'il n'y a aucune réclamation concernant la qualité d'ambiance (catégorie 1) des ouvrages, la qualité d'accueil du personnel de PARCUB (catégorie 2) et la signalétique (catégorie 4), données d'ailleurs très comparables avec 2005 puisque pour les deux catégories d'insatisfactions, chacune d'entre elles n'était que de un incident et la troisième était à zéro.

La catégorie 3 relative au fonctionnement des équipements est en hausse, cela étant dû en partie à des incidents sur des dysfonctionnements d'ascenseurs, notamment sur le parc Pey-Berland que PARCUB a changé en fin 2006/début 2007, le système de motorisation.

La catégorie 6 relative aux problèmes de facturation est très peu significative (2 problèmes en 2006, contre 3 en 2005).

La catégorie 7 relative aux insatisfactions diverses (tarifs, accès au parc en surface, etc) est en légère baisse par rapport à l'an dernier.

b) Pour les sinistres

- total 2005 90 - total 2006 101

- écart +11 (+12,22%)

La catégorie 1 concernant les problèmes d'effractions de véhicules est indiquée en hausse de 27,45%. Celle-ci n'est toutefois pas significative car elle correspond à une vague d'effractions que PARCUB a eu notamment sur le parc Front du Médoc en 2006, sur lequel il a été programmé des travaux de mise en sécurité, commencés en fin d'année 2006 et qui seront finalisés avant la fin du mois d'avril. De manière générale, et au regard du faible volume de ce type d'incidents, qui couvre sur une année entière plus de 2.600.000 entrées horaires et plus de 7000 abonnés, ce volume et cette augmentation ne sont pas significatifs.

La catégorie 2 relative aux vols de véhicules est extrêmement faible (1 en 2005 et 2 en 2006).

La catégorie 3 relative aux retombées intempestives des barrières d'entrée/sortie sur les véhicules est en augmentation, cela s'expliquant par la vétusté de certains équipements dont PARCUB a prévu le renouvellement par un appel d'offres prévus en 2008. Dans l'attente le service technique de PARCUB a été saisi afin d'améliorer la maintenance préventive des équipements les plus vétustes.

La catégorie 4 relative aux nuisances diverses des chantiers gérés par PARCUB, est peu significative (un incident en 2005 et un en 2006). Le soin pris par PARCUB dans l'organisation de ses chantiers qu'ils soient faits en internes ou confiés à des prestataires externes, explique ces bons résultats.

La catégorie 5 relative aux infiltrations d'eau sur les véhicules n'est que de un incident en 2006 (idem en 2005), ce bon résultat qui se confirme d'une année à l'autre est lié à la réalisation des travaux de traitement des désordre de structures, commencés en 2005, poursuivis en 2006 et qui se finaliseront en 2007/2008 (à noter que PARCUB a exclu les incidents du parc Bergonié dans la mesure ou ils ont pour origine des travaux exécutés en surface par le maître d'œuvre de l'Institut et qu'ils ne ressortent pas de la responsabilité de PARCUB).

La catégorie 6 relative aux chutes des piétons sur les tâches d'huile notamment est en très nette régression (17 en 2005 et 10 en 2006), cela s'explique par les efforts consentis dans l'achat de deux nouvelles laveuses en 2006 et par l'amélioration des méthodes de lavage.

La catégorie 7 relative aux sinistres divers reste stable (10 en 2005 et 10 en 2006), la plupart d'entre eux résultent de sinistres entre véhicules tiers.

c) Au total

- 2005 - 2006 371

- écart -34 (-9,17%)

2.6.2 Principales actions menées sur le plan commercial et au niveau de la gestion clients

L'ensemble des dossiers résidents a été mis à jour avec vérification de la qualité de résident. Une opération de prospection sous forme de distribution de prospectus visant à accroître le nombre de résidents a été menée dans les périmètres des parkings Front du Médoc et 8 mai 1945.

Des échanges ont eu lieu avec les commerçants et leur association pour les secteurs Pessac Centre, Mérignac Centre et Bouscat Centre. Cela a débouché sur des opérations fin d'année 2006 début d'année 2007.

Dans la continuité des actions déjà menées en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, une promotion de certains parkings s'est faite sous forme d'une offre promotionnelle le 11 novembre.

Une écoute clients a été menée fin d'année 2006 et une enquête de satisfaction a été préparée, laquelle sera réalisée courant du 1^{er} trimestre 2007.

CHAPITRE 3 – COMPTES 2006

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement. Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives qui ont été au nombre de 2 en 2006 ainsi que les virements de crédit.

Sont données ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice et des rattachements qui correspondent à l'exercice sachant que la section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis pour les recettes et les titres émis.

3.1 - Analyse des comptes 2006

3.1.1 - Section d'exploitation

La section d'exploitation fait état d'un excédent de 94 845,37 € pour 20 015 029,58 € de recettes et 19 920 184,21 € de dépenses. Cet excédent, lors de la première décision modificative de l'année 2007, pourra permettre d'abonder la provision pour grosses réparations au regard de l'importance du programme de réhabilitation, tel qu'acté dans le plan à moyen terme.

Il convient d'observer que la dotation de la provision pour grosses réparations a été dotée à hauteur de 1 302 659,74 € pour un niveau de reprise légèrement supérieur puisqu'il a été de 1 407 706,08 € Cela signifie que les dépenses réalisées au titre du programme de réhabilitation en 2006 n'ont entamé que très marginalement le niveau de la dotation de la provision pour grosses réparations telle que constituée à la fin de l'exercice 2005, ce qui signifie donc que PARCUB a pu maintenir le niveau des provisions constituées en 2005 à un niveau comparable et s'établissant au 31 décembre 2006 à la somme de 2 133 103,39 €

En second lieu, il convient d'observer que les dépenses pour grosses réparations qui figurent au compte 6152 ont été d'un niveau quasiment identique aux reprises sur provision pour grosses réparations. Par contre, leur niveau d'un montant de 1 425 305,11 € a été nettement supérieur à l'exercice 2005 (201 914,73 €). Cela signifie donc que l'exercice 2006 a permis une forte accélération du programme de réhabilitation tout en préservant l'acquis des provisions constituées au 31.12.2005. Néanmoins, il convient d'ajouter que le budget 2007 prévoit une consommation de la quasi-totalité de la provision pour grosses réparations constatée au 31.12.2006 bien qu'elle devrait pour partie pouvoir être reconstituée.

Recettes de la section d'exploitation

Le chapitre 70, vente de produits et prestations de service, qui correspond à l'essentiel du chiffre d'affaires s'établit à la somme de 9 837 438,29 € montant à rapprocher des réalisations 2005 qui étaient de 10 196 985,92 € soit un recul d'un exercice à l'autre de 358 747,63 € Cette baisse s'explique pour partie par la baisse des remboursements des charges trentenaires et la baisse des recettes espèces. La baisse des remboursements des charges trentenaires s'explique par le fait que les anciens contrats d'amodiation arrivent à terme progressivement alors que ces contrats de par les dispositions qui avaient été retenues à l'époque s'accompagnaient d'une facturation d'une quote-part des charges d'exploitation des parkings concernés.

Par contre, les recettes abonnés sont passées de 4 068 234,94 € à 4 173 463,65 €.

Si l'on ajoute au chapitre 70 la redevance du centre commercial Mériadeck et les redevances de location diverses, on obtient le chiffre d'affaires de PARCUB qui ressort à la somme de 10 578 983,08 € pour 11 003 869,25 € en 2005. Cette baisse doit être corrigée dans l'analyse car la facturation de la redevance commerciale 2005 avait été provisionnée en tenant compte d'un taux d'occupation supérieur au taux constaté fin d'année 2005 d'où en 2006 une régularisation à hauteur de 125 999,73 € Aussi, si l'on neutralise cette régularisation, la baisse du chiffre d'affaires entre 2005 et 2006 n'est plus que de 298 885,72 € Enfin, pour une bonne analyse de cet écart ainsi retraité, il faut rappeler qu'il a été mis fin aux contrats d'abonnements du parking des Quais en mai 2005, perte de recettes qui n'a impacté que 7 mois de cet exercice en recettes abonnement alors que l'impact a porté sur 12 mois en 2006. De plus, la fermeture définitive de ce parking en juillet 2006 a également pesée sur le niveau des recettes horaires.

L'essentiel du chapitre 70 provient des recettes horaires qu'elles soient réglées par carte bleue ou en numéraire et elles s'établissent à la somme de 5 566 860,71 €. Cette somme correspond pour l'essentiel pour 74,6% à des recettes par cartes bleues.

Les recettes abonnés rattachements inclus s'élèvent à une somme de près de 4,2 M€, montant très proche des recettes horaires.

La variation du stock au 31.12.2006 qui figure au compte 603 –chapitre 013 – atténuation de charges- s'élève à la somme de 149 539,62 €, montant proche de la variation du stock du au 31.12.2005 qui est au compte 6032 chapitre 11 d'un montant de 125 051,27 €

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 194 207,58 € pour 55 772,03 € en 2005. Cette progression significative s'explique en premier lieu par l'évolution favorable de la trésorerie de PARCUB et plus accessoirement par l'accroissement des taux de placement consécutivement à la revalorisation du taux directeur de la Banque Européenne.

Les produits exceptionnels, chapitre 77, s'élèvent à la somme de 7 574 287,02 €. Les produits exceptionnels incluent pour un peu plus de 3,7 M€ de cession d'actifs qui correspondent pour l'essentiel à la remise du parking des Quais à la CUB.

La subvention de la CUB s'est élevée à 3 655 000 € pour 3 367 802 en 2005. Cet accroissement s'explique par le transfert du parking Croix de Seguey qui a été remis en gestion à PARCUB en septembre 2006 mais également la constatation sur la totalité de l'année des dotations aux amortissements du parking rue Lhôte qui a été remis à PARCUB en cours d'exercice 2005 sans compter, même si ce point est plus accessoire, que la CUB a transféré les immobilisations correspondant à divers investissements.

Le chapitre 78 correspond à une reprise de la provision pour grosses réparations déjà commenté.

Le chapitre 79, correspondant au transfert de charges, représente une somme marginale de 1 722,24 €.

Dépenses de la section d'exploitation

Le chapitre 11, charges à caractère général, s'élève à 4911051,23 € contre 3412028,43 € en 2005, soit une progression de 1499022,80 € Cet accroissement est à rapprocher de l'évolution des dépenses pour grosses réparations liées au programme de réhabilitation qui sont passées de 201914,73 € à 1425305,11 €, soit une progression de 1223390,38 €

L'achat de peinture d'un montant de 135 379,48 € en 2006 a progressé d'un peu plus de 35 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Les charges locatives ont progressé de près de 70 000 € d'une année à l'autre, il s'agit de la refacturation de charges de copropriété.

La taxe professionnelle s'est établie à 432 100 € en 2006 en progression de 254 674 € par rapport à l'exercice précédent, progression qui s'explique par le fait que les bases servant à l'établissement de la taxe professionnelle correspondent à un décalage de 2 ans, l'assiette de PARCUB intègre en 2006 désormais les transferts d'immobilisation effectuée par la CUB en totalité.

Les charges de personnel qui correspondent au chapitre 12 d'un montant de 6 030 369,72 € en 2006 sont restées globalement stables par rapport à l'exercice précédent (5 978 576,64 €).

Le chapitre 65 correspondant aux sommes versées à la SACEM et à la SPRE pour un montant de 6 563,19 €

Le chapitre 66, charges financières, est tout à fait marginal et correspond aux intérêts de la dernière échéance de la dette transférée par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, correspond en quasi-totalité aux conséquences de la restitution du parking des quais à la CUB compensé à dû concurrence par un produit en recettes exploitation.

Enfin, le chapitre 68 dotation aux amortissements et provisions, d'un montant de 5.111.161,45 € correspond pour 3.808.501,71 € à la dotation aux amortissements dont l'essentiel résulte des immobilisations transférées par la CUB, et d'autre part, à la dotation pour provisions pour grosses réparations d'un montant de 1.302.659,74 € en progression de 361.857,52 € par rapport à l'année 2005.

3.1.2 - Section d'investissement

Elle fait apparaître un excédent de 2.282.311,64 € pour un niveau de charges de 22 398 971,00 € et un niveau de recettes de 24 681 282,64 €

Cet excédent s'explique par l'importance des subventions d'investissement transférées par la CUB et liées aux immobilisations, lequel transfert correspond à un mouvement d'ordre et non à un mouvement de trésorerie.

> Recettes de la section d'investissement

Les sommes inscrites au chapitre 13 subventions d'investissement, 15 provisions pour grosses réparations, 22 immobilisations reçues en affectation ont déjà été commentées plus haut.

Pour ce qui est du chapitre 28, amortissement des immobilisations, ce chapitre s'élève à la somme de 3.810.265,47 € contre 3.785.857,26 € en 2005. Cette progression s'explique par le fait de l'augmentation des amortissements liés aux investissements réalisés par PARCUB.

> Dépenses de la section d'investissement

A noter que la dotation initiale a été diminuée du montant reçu par PARCUB, à savoir 200.000 €, aussi la totalité de la dotation remise par la CUB à la création de la régie a été restituée à celle-ci.

Le chapitre 13 – subventions d'investissement, correspond à une reprise de la subvention d'investissement effectuée en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations.

La provision pour risques et charges, chapitre 15, a déjà été commentée.

Le chapitre 16 correspond au remboursement de la dernière annuité des emprunts transférés par la communauté urbaine de Bordeaux pour un montant de 591.082,52 €

Les chapitres 20 et 21 correspondent respectivement aux investissements corporels et incorporels réalisés par PARCUB pour un total de 395.152,57 € contre 197.210,70 pour 2005.

A noter enfin que les immobilisations en cours (chapitre 23) correspond à une somme de 26.604,12 €

ANNEXES

LISTE DES PARKINGS AU 31 DECEMBRE 2006

Noms des parcs	Places PARCUB	Places Privées ou amodiées
Gambetta	515	
ССМ	1363	
République	421	
Huit Mai 45	726	260
Pey Berland	688	409
Porte de Bordeaux	724	
Victoire	455	
Mérignac	290	
Pessac	355	
Bouscat	132	
Saint Jean	512	
Lhôte	106	
Front du Médoc	1144	
Cité Mondiale	712	
Bergonié	64	
Croix de Seguey	40	11
Total	8247	680

Annexe 2 PARCUB

AFFAIRE 2005/05/02

TARIFS 2006

Le Plan à Moyen Terme qui couvre la période 2005-2009 a été adopté par le conseil d'administration de PARCUB par délibération n° 2005/04/01 en date du 11 octobre 2005. Il fait notamment état de la stratégie tarifaire dans le respect du PDU et en tenant compte par ailleurs de l'évolution de l'usage des parkings et de la nécessité d'apporter une réponse satisfaisante aux besoins.

La tarification des parcs de stationnement est calée sur les quelques principes clés suivants :

- o 3 zones tarifaires différentes : hyper centre, centre-ville et périphérie,
- o un coût de l'heure identique pour chaque zone tarifaire entre 7H et 19H du lundi au dimanche pour toute heure, indépendamment de la durée,
- un tarif forfaitaire de nuit de 19H00 à 7H00 sauf sur Saint Jean et à partir de 22H sur le par Centre Commercial Mériadeck,
- un quota de places affectées pour les résidents équivalent pour tous les parcs à 20 % de la capacité de chaque parc.

Il est à noter que PARCUB a adopté une logique de tarification horaire spécifique pour les parcs de Pessac et St Jean du fait qu'ils ont un rôle de desserte des gares SNCF, si bien que leur tarification, après les 24 premières heures, est actuellement au plus de 6 €TTC.

D'autre part, dans une logique de transition avec la tarification précédemment appliquée par l'ancien gestionnaire, les tarifs spécifiques utilisés par certains grands comptes (CHU, pompiers, université), qui font un usage étalé en 2X8 ou 3X8 des places de stationnement, ont été amendés en 2004 avec pour objectif de réduire progressivement et sur 3 ans cet avantage.

Cette délibération présente successivement les tarifs horaires, en second lieu les tarifs abonnements permanents et résidents avec pour ces derniers l'évolution des quotas et enfin dans un 3^{ème} temps les tarifs spécifiques.

Pour une bonne appréhension des nouveaux tarifs par rapport aux anciens tarifs, ceux-ci sont mentionnés TTC mais également H.T.

I – LES TARIFS HORAIRES

L'inflation appréhendée sur la base de l'indice ménage, a été, entre le 1^{er} mai 2004, date du début du fonctionnement de la régie, et le 30 septembre 2005, de 3 %. Sur une base d'une inflation à un rythme annuel de 2,2 %, l'inflation sur les 3 derniers mois de l'année 2005 peut être estimée au total entre le 1^{er} mai 2004 et la fin de l'année 2005 à 3,5 %. C'est donc sur cette base qu'il conviendrait, pour suivre le coût de la vie, de revaloriser les tarifs horaires. Néanmoins et compte tenu des bouleversements importants que connaît le stationnement, le Plan à Moyen Terme énonce l'intérêt d'une progression des tarifs en 2006 pour les parkings de l'hypercentre en tenant compte de l'inflation − 1 %. Par ailleurs, il convient de noter que la plus faible unité monétaire acceptée par les caisses est la dizaine de centimes. Dans ces conditions, le tarif de 1,80 € de l'heure doit être maintenu (la prise en compte d'une actualisation de 2,5 % donnant un tarif non arrondi de 1,845 €TTC).

Pour ce qui est des tarifs horaires des parcs du centre, une revalorisation du tarif de 1,40 € TTC sur la base de 3,5 % donne un tarif non arrondi de 1,449 € TTC, ce qui conduit, dès lors que l'on fait un arrondi à la dizaine de centime d'euro le plus proche, à maintenir le tarif actuel.

Pour ce qui est des parcs de périphérie, au regard de leur très faible niveau de fréquentation et par ailleurs, du niveau relativement marginal des recettes horaires générées par ces parkings, il convient également de maintenir les anciens tarifs.

Pour ce qui est des parcs St Jean et Pessac, il est rappelé que les heures qui suivent les premières 24 heures sont payées au plus et jusqu'à 24 H au prix de 6€ TTC en 2005. Il convient qu'à terme que toute tranche de 24 H qui suit les 24 premières soit facturée au minimum à 50 % du prix des 24 premières heures.

De plus, il convient de noter que le parc de PESSAC devrait fortement évoluer avec la création du pôle multimodal de PESSAC, et avec l'arrivée du tramway. Enfin, il convient de rappeler que sur le parc Saint Jean, après 12 H de stationnement, les 12 heures suivantes et cela sur les premières 24 H sont facturées forfaitairement. Le prix entre 12 H et 24 H étant au final de 18 €TTC.

Sur le parc St Jean dont le contexte ne peut être comparé à celui de PESSAC, il est proposé de maintenir intégralement les tarifs actuels de St Jean hors tarif de nuit (traité dans le point 3.2 de la présente délibération). Sur ce parc, il est proposé :

- de maintenir intégralement le prix des 12 premières heures (1,4 €TTC par heure),
- de revaloriser le forfait des 12 heures suivant les 12 premières heures de stationnement, le coût du stationnement pour 24 H passant de 18 € TTC à 19 € TTC.
- de revaloriser le prix maximum de toute tranche de 24 heures consécutives au-delà des premières 24 Heures de 6 € à 8 €TTC au plus.

La modification de la grille tarifaire de Saint Jean doit être appréhendée à partir de quelques exemples de durée de stationnement :

- jusqu'à 12 H: même tarif
- 24 premières heures : 18 € à 19 € soit un euro de plus
- pour 48 H : 24 € à 27 € soit 3 euros de plus

Les nouveaux tarifs de Saint Jean devront, en application de la convention qui lie la SNCF et la CUB à laquelle s'est substituée PARCUB, être soumis à l'avis de la SNCF. Cet avis devra être donné d'ici le 10 décembre 2005 pour application au premier janvier 2006.

En conclusion, il est proposé de maintenir l'ensemble des tarifs horaires de jour des parcs de stationnement, sauf pour le parc Saint Jean et uniquement sur les prix forfaitaires maximum au-delà de 12 H. Aussi et puisque les tarifs horaires sont proposés pour la totalité de l'année 2006, cette délibération conduit, exception faite de Saint Jean, à une absence de revalorisation des tarifs horaires depuis la création de la régie jusqu'au 31.12.2006, soit sur près de 3 années complètes.

II – TARIFS ABONNEMENTS

Comme explicité dans le PMT, le stationnement est en cours de mutation du fait en particulier de la montée en puissance du tramway et de l'ensemble des travaux qui l'a accompagné. PARCUB, conformément au PDU, a supprimé les tarifs groupes pour inciter les pendulaires à se reporter vers les transports en commun. L'érosion importante du nombre d'abonnés enregistrée en 2004 est de ce fait cohérente et positive par rapport à la politique globale suivie par la Communauté Urbaine de Bordeaux. Parallèlement, il apparaît que l'offre en faveur des résidents est insuffisante et qu'il convient de ce fait de l'accroître dans le respect des équilibres financiers et avec une logique de dégressivité des tarifs abonnements au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'hypercentre.

2.1 – Accroître les quotas en faveur du stationnement résident et adapter les tarifs Quotas pour les résidents

Le quota de 20 % pour les résidents et sur l'ensemble des parkings a été arrêté par délibération du conseil d'administration n° 2004/02/03. Il s'avère en deçà des besoins sur les parcs de l'hypercentre et sur certains parcs du centre ville de Bordeaux.

Aussi, il apparaît opportun, dès le 1^{er} décembre 2005, d'accroître les quotas en faveur des résidents comme il suit :

- parkings de l'hypercentre : République, Gambetta, Centre commercial Mériadeck : 20 % à 35 % ,
- pour le parc Pey Berland, situé en hypercentre et qui connaît une forte érosion de sa fréquentation horaire : 20% à 40%,
- parkings du centre et de la périphérie : 20 % à 40 %.

Au cas par cas, il pourra être dérogé à ces quotas si le taux d'occupation du parc le permet, avec pour objectif d'optimiser le niveau des recettes.

Les quotas énoncés ci-dessus ne concernent pas les parcs dédiés uniquement au stationnement résidentiel.

Pour ce qui est du parc St Jean qui est un parking spécifique, du fait de son rôle de « parking de gare », il est à noter que celui-ci est saturé en général entre 8H30 et 10H30 selon les jours, et qu'aucun abonnement résident n'a été délivré. Il convient de maintenir cette politique et de donc de ne pas délivrer d'abonnement résident.

Tarifs résidents

Pour ce qui est des tarifs résidents, il convient, alors même que les quotas réservés aux résidents sont fortement revus à la hausse, de maintenir à terme un écart significatif entre le tarif résident et permanent mais néanmoins inférieur à la situation actuelle. Les tarifs, comme précisé dans le PMT, seraient d'ici 3 ans les suivants :

- réduction tarifaire par rapport aux tarifs permanents : hypercentre : - 30 %,

centre : - 25 %périphérie : -35%

Les prix doivent être par ailleurs dégressifs selon les principes énoncés par le PMT en faisant référence aux tarifs de l'hypercentre.

- écart de tarifs entre le centre et l'hypercentre : 20 %
- entre la périphérie et l'hypercentre : 50 % (soit 35 % de moins que les tarifs de la zone centre).

Partant de ces principes, les tarifs résidents doivent être ajustés sur les 3 ans à venir en répartissant la hausse sur chacune de ces 3 années. Les tarifs résidents applicables à compter au 1^{er} décembre 2005 pour tout nouvel abonnement, date de revalorisation des quotas en faveur des résidents, seraient les suivants en reprenant les écarts entre les tarifs permanent et résident mentionnés dans le PMT et pour le projet de tarif 2006 : (-48% pour l'hypercentre, -45% pour le centre, -46% pour la périphérie).

Le tarif résident mensuel TTC

	Hyper centre		Centre		Périphérie	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Tarif €TTC	46,00€	48,50 €	30,65 €	35,90 €	15,35 €	20,30 €

Le tarif annuel est équivalent au tarif mensuel multiplié par 12.

Pour les abonnements existants, résidents et permanents, les tarifs seront applicables le 1^{er} janvier 2006 pour les abonnements mensuels et à la date anniversaire pour les abonnements annuels.

2.2 – Les tarifs permanents

Le taux d'augmentation du coût de la vie « indice ménage » entre le 1^{er} mai 2004, date du début de l'exploitation des parcs par la régie, et le 30 septembre 2005 a été de 3%. L'inflation sur les mois d'octobre, novembre et décembre avec une hypothèse de rythme comparable aux précédents mois devrait se situer aux alentours de 0,5 %, soit au total entre le 1^{er} mai 2004 et le 31/12/05 3,5%. Les tarifs abonnement ont été revalorisés en 2005 de 2,2 %. Aussi, les tarifs permanents de l'hypercentre pourraient être augmentés à compter du 1^{er} janvier 2006 de 1,3 % pour tenir compte de l'inflation.

Les tarifs des parcs du centre peuvent être fixés dès cette année avec un écart de 30 % par rapport à l'hypercentre. Pour ce qui est des parcs de périphérie, un écart de 50 % par rapport à l'hypercentre conduirait à une hausse trop importante sur une seule année d'où un écart par rapport aux tarifs de l'hypercentre qui pourrait être ramené à près de 60 %.

Sur cette base, les tarifs, selon le secteur, évolueraient comme il suit :

Le tarif permanent mensuel TTC

	Hyper centre		Centre		Périphérie	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Tarif €TTC	92,00€	93,20 €	61,30 €	65,24 €	30,70 €	37,00 €

Le tarif annuel est équivalent au tarif mensuel multiplié par 12.

III – AUTRES TARIFS

3.1 – Les tarifs multicartes

Pour rappel, ce tarif provisoire a été exclusivement instauré pour favoriser la transition entre les anciens tarifs de groupe réservés à l'usage des grands comptes dont les salariés ont un usage partagé (CHU, pompiers, université).

Il consiste à délivrer pour tout nombre pair de cartes la moitié des cartes à un tarif préférentiel équivalent à 10 % du tarif normal, soit un abattement de 90 % sur la moitié des cartes, soit pour 2 cartes une réduction de 45 %. Il est proposé de ramener, à compter de la date anniversaire de chaque contrat, l'abattement de 90 % sur la moitié des cartes à 70 %, ce qui conduit pour 2 cartes à une réduction de 30 %.

Il découle de ce qui précède pour le centre-ville et l'hypercentre qui sont concernés par ce type de tarif, les tarifs suivants :

Tarif mensuel TTC multicartes

Hyper centre ville	Année 2005	Année 2006
1 ^{ère} carte Tarif €TTC	92 €	93,20€
2 ^{ème} carte tarif €TTC	9,20 €	27,96 €
Centre ville		
1 ^{ère} carte Tarif €TTC	61,30 €	65,24 €
2 ^{ème} carte tarif €TTC	6,13 €	19,57 €

3.2 – Les tarifs soirée tranquille

Les tarifs soirée tranquille visent à offrir une solution de stationnement appropriée au stationnement sur la période 19 H - 7 H. Cette offre est une alternative attrayante au stationnement en surface alors même que la capacité offerte est limitée et que par ailleurs une politique volontariste a été menée par la ville de Bordeaux pour dissuader le stationnement anarchique non réglementaire.

Le tarif de 1,5 € n'a pas été revalorisé depuis plus de 10 ans et s'avère par ailleurs nettement inférieur aux tarifs pratiqués par les autres exploitants de parcs de stationnement. (Grand Garage Parkings de Bordeaux et Vinci: pas de forfait; BP3000: forfait de 2,5 €) Dans ces conditions, il convient de reconsidérer ce tarif pour le porter de 1,5 € à 2 € et cela sur tous les parcs de stationnement à l'exception du parc St Jean. A noter que le tarif soirée tranquille sur Centre Commercial Mériadeck, du fait du fonctionnement du centre et de la gratuité d'1H30, ne s'applique qu'à compter de 22 H et jusqu'à 7 H.

3.3. – Les tarifs chèques parking

Les chèques parking de 2 H, vendus aux acteurs économiques, font depuis la création de PARCUB, l'objet d'une remise de 50 % bien supérieure à celle pratiquée par ceux des autres gestionnaires.

Aussi, il convient tout en conservant une véritable attractivité aux chèques parking, de faire passer la ristourne de 50 % à 40 % pour 2 heures mais également pour mieux répondre aux besoins des commerçants, de leur permettre d'acquérir des chèques parking d'une durée de 1 H avec un abattement de 20 %, sachant que le chèque parking d'une durée de 1 Heure serait facturé à un tarif minimum de 0,50 € TTC et à 0,80 € TTC minimum pour un chèque de 2 H.

Les conclusions, mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 15 novembre 2005

Pour expédition conforme

Le président

Serge LAMAISON





ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2005/05/02 TARIFS 2006 ET POUR LES NOUVEAUX CONTRATS RESIDENTS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} DECEMBRE 2005

Cette annexe présente successivement la liste des parcs concernés par la délibération sur les tarifs, les tarifs horaires hyper centre, centre et périphérie et enfin les tarifs abonnements. Il est à noter que les tarifs qui suivent sont donnés en tenant compte d'une TVA à 19,6 %, en cas de changement du taux de TVA, les tarifs horaires et ceux des chèques parking resteront inchangés.

1 - La Liste des parcs gérés par PARCUB

Les parcs en Hyper Centre Ville (Groupe 1)

Gambetta / Pey Berland / République /Centre Commercial Mériadeck / Rue Lhôte (résident uniquement).

Les parcs en Périphérie boulevards (Groupe 2)

Barrière du Médoc / Pessac Centre /Charles de Gaulle.

Les parcs en Centre Ville (Groupe 3)

Front Médoc / Huit Mai 45 / Porte de Bordeaux / Cité Mondiale / Victoire/Saint Jean */ Bergonié/Croix de Seguey (résident uniquement).

2 - Tarifs Horaires des parcs de l'hypercentre ville de Bordeaux applicable à compter du 01/01/2006:

Gambetta / Pey Berland St Christoly / République /Centre Commercial Mériadeck

Durée	Hyper centre	Durée	C.C.Mériadeck
1H00	1,80 €	Moins 1H30	Gratuit
2H00	3,60 €	2H00	1,80 €
3H00	5,40 €	3H00	3,60 €
4H00	7,20 €	4H00	5,40 €
5H00	9,00€	5H00	7,20 €
6H00	10,80 €	6H00	9,00 €
7H00	12,60 €	7H00	10,80 €
8H00	14,40 €	8H00	12,60 €
9H00	16,20 €	9H00	14,40 €
10H00	18,00 €	10H00	16,20 €
11H00	19,80 €	11H00	18,00 €
12H00	21,60 €	12H00	19,80 €
		13H00	21,60 €
		14H00	23,40 €
		15H00	25,20 €

Tarif forfaitaire de Soirée Nuit : applicable de 19H00 à 7H00 : 2,00 € TTC, sauf centre commercial Mériadeck de 22H00 à 7H00.

Prix du chèque parking 2H00 : 2,16 €TTC. Prix du chèque parking 1H00 : 1,44 €TTC.





3 - Tarifs Horaires des parcs du centre ville de Bordeaux :

Front Médoc / Huit Mai 4 Cité Mondia		St Jean
Durée	Prix €TTC	Prix €TTC
1	1,40 €	1,40 €
2	2,80 €	2,80 €
3	4,20 €	4,20 €
4	5,60 €	5,60 €
5	7,00 €	7,00 €
6	8,40 €	8,40 €
7	9,80 €	9,80 €
8	11,20 €	11,20 €
9	12,60 €	12,60 €
10	14,00 €	14,00 €
11	15,40 €	15,40 €
12	16,80 €	16,80 €
13H00 à 24h00		19,00 €

Parc auto Saint Jean : prix par jour supplémentaire = 8 € TTC au plus. Chaque heure entamée étant facturée 1,40 € jusqu'à ce que la somme de huit euros soit atteinte.

Tarif forfaitaire de Soirée Nuit (sauf Saint Jean) : applicable de 19H00 à 7H00 : 2,00 €TTC

Prix du chèque parking 2H00 : 1,68 €TTC. Sauf St Jean Prix du chèque parking 1H00 : 1.12 €TTC. Sauf St Jean





4 - Tarifs Horaires des parcs de périphérie :

Toute heure en dehors du créneau Soirée Tranquille est facturée à 0.50 € TTC, sauf pour le parc de Pessac dès lors que l'on dépasse pour celui-ci une période de 24H00. Le maximum pouvant être payé au-delà des 24 premières heures est de 6 € TTC pour toute nouvelle tranche entamée. Les heures restent facturées à 0.50 € de l'heure jusqu'à concurrence de 6 €.

Barrière du Médoc /Pessac	Barrière du Médoc /Pessac Centre /Charles de Gaulle						
Durée	Prix €TTC						
1H00	0,50 €						
2H00	1,00 €						
3H00	1,50 €						
4H00	2,00 €						
5H00	2,50 €						
6H00	3,00 €						
7H00	3,50 €						
8H00	4,00 €						
9H00	4,50 €						
10H00	5,00 €						
11H00	5,50 €						
12H00	6,00 €						

Tarif forfaitaire de Soirée Nuit : applicable de 19H00 à 7H00 sur Pessac et Charles de Gaulle : 2,00 € TTC,

Tarif forfaitaire de Soirée Nuit applicable sur le parc auto Barrière du Médoc : 21H00 à 7H00 du mardi au samedi et 19H00 à 7H00 du dimanche au lundi.

Prix du chèque parking 2H00 : 0.80 €TTC. Prix du chèque parking 1H00 : 0.50 €TTC.





5 - Tarifs des Abonnements en €TTC (TVA 19.6%) :

Hyper centre	Tarif Semaine 2006 Incluant les frais de carte	Tarif Mensuel 2006	Tarif Annuel 2006
Permanent	26,30 €	93,20 €	1 118,40 €
Résident		48,50 €	582,00 €
Multi cartes *		27,96 €	335,52 €
Centre ville	Tarif Semaine 2006	Tarif Mensuel 2006	Tarif Annuel 2006
Permanent	19,31 €	65,24 €	782,88 €
Résident		35,90 €	430,80 €
Multi cartes		19,57 €	234,84 €
Périphérie	Tarif Semaine 2006	Tarif Mensuel 2006	Tarif Annuel 2006
Permanent	12,25 €	37,00 €	444,00 €
Résident		20,30 €	243,60 €

^{*} il s'agit du prix unitaire de facturation de la moitié des cartes pour tout nombre pair de cartes souscrit dans le cadre d'un contrat multi cartes, la moitié des autres cartes étant facturée au prix de l'abonnement permanent. Les contrats transitoires multicartes ne peuvent être souscrits que pour un nombre de cartes pair.

Les Frais de carte d'accès sont à régler lors de la souscription suivant le type de support : magnétique =20 €, carte sans contact = 30 € TTC.

<u>Nota</u> : le tarif résident est accordé uniquement aux habitants qui résident dans la zone des 300 mètres à partir de la périphérie du parc de référence au regard des disponibilités.

6 - Tarifs mensuels des abonnements 2 roues motorisées applicables uniquement sur les parcs acceptant ces véhicules (hors carte d'accès sans contact facturée à 30 €TTC).

Hyper centre : 30 € TTC
Centre ville : 20 € TTC
Périphérie : 10 € TTC



Tous Parcs de Stationnement hors parcs de surface

Recettes horaires 2005 5 514 403,00 €

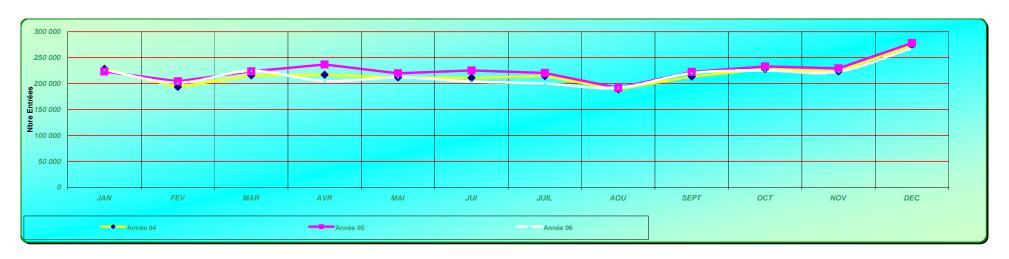
Capacité générale des parcs accueillant des horaires 7 171

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 04	Année 05	Année 06	Ecart 06/04	% 06/04	Ecart 06/05	% 06/05
JAN	228 259	223 197	226 432	-1 827	-0,80	3 235	1,45
FEV	193 592	204 370	201 928	8 336	4,31	-2 442	-1,19
MAR	215 656	223 518	224 767	9 111	4,22	1 249	0,56
AVR	216 948	236 643	204 822	-12 126	-5,59	-31 821	-13,45
MAI	211 787	219 616	211 727	-60	-0,03	-7 889	-3,59
JUI	211 021	225 275	203 958	-7 063	-3,35	-21 317	-9,46
JUIL	214 501	220 473	200 132	-14 369	-6,70	-20 341	-9,23
AOU	189 028	191 540	192 218	3 190	1,69	678	0,35
SEPT	213 480	222 531	220 334	6 854	3,21	-2 197	-0,99
OCT	228 221	232 893	225 389	-2 832	-1,24	-7 504	-3,22
NOV	223 493	229 342	223 287	-206	-0,09	-6 055	-2,64
DEC	274 133	278 064	268 252	-5 881	-2,15	-9 812	-3,53
TOTAL							

Fréquentation cumulée

- 1									
Année 04	Année 05	Année 06	Ecart 06/04	% 06/04	Ecart 06/05	% 06/05			
228 259	223 197	226 432	-1 827	-0,80	3 235	1,45			
421 851	427 567	428 360	6 509	1,54	793	0,19			
637 507	651 085	653 127	15 620	2,45	2 042	0,31			
854 455	887 728	857 949	3 494	0,41	-29 779	-3,35			
1 066 242	1 107 344	1 069 676	3 434	0,32	-37 668	-3,40			
1 277 263	1 332 619	1 273 634	-3 629	-0,28	-58 985	-4,43			
1 491 764	1 553 092	1 473 766	-17 998	-1,21	-79 326	-5,11			
1 680 792	1 744 632	1 665 984	-14 808	-0,88	-78 648	-4,51			
1 894 272	1 967 163	1 886 318	-7 954	-0,42	-80 845	-4,11			
2 122 493	2 200 056	2 111 707	-10 786	-0,51	-88 349	-4,02			
2 345 986	2 429 398	2 334 994	-10 992	-0,47	-94 404	-3,89			
2 620 119	2 707 462	2 603 246	-16 873	-0,64	-104 216	-3,85			
2 620 119	2 707 462	2 603 246	-16 873	-0,64	-104 216	-3,85			



Annexe 4 PARCUB

Hors ventes abonnements hebdomadaires	janvier 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	122	0	410
F. Médoc	77	58	824
République	93	210	305
Mérignac	22	0	101
08-mai	36	167	687
Mériadeck	0	0	305
Saint-Jean	0	0	205
Victoire	125	105	361
Pey-Berland	233	0	389
Pessac	10	0	303
Bouscat	30	0	121
C.Mondiale	153	0	694
P.de Bx	27	0	331
Bergonié	54	0	9
Lhôte	117	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1099	540	5045
global mois	6684		

Hors ventes abonnements hebdomadaires		Février 06	
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	129	0	410
F. Médoc	73	58	809
République	94	210	305
Mérignac	21	0	102
08-mai	36	167	680
Mériadeck	0	0	291
Saint-Jean	0	0	204
Victoire	123	105	359
Pey-Berland	230	0	401
Pessac	9	0	303
Bouscat	31	0	119
C.Mondiale	162	0	716
P.de Bx	27	0	339
Bergonié	55	0	8
Lhôte	118	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1108	540	5046
global mois	6694		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Mars 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	127	0	410
F. Médoc	72	58	806
République	94	210	306
Mérignac	22	0	100
08-mai	37	167	674
Mériadeck	0	0	288
Saint-Jean	0	0	204
Victoire	122	105	361
Pey-Berland	212	0	401
Pessac	9	0	303
Bouscat	31	0	120
C.Mondiale	163	0	712
P.de Bx	26	0	334
Bergonié	57	0	9
Lhôte	117	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1089	540	5028
global mois	6657		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Avril 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	130	0	410
F. Médoc	75	58	760
République	104	210	309
Mérignac	21	0	101
08-mai	36	167	670
Mériadeck	0	0	290
Saint-Jean	0	0	203
Victoire	115	105	366
Pey-Berland	211	0	414
Pessac	9	0	310
Bouscat	31	0	119
C.Mondiale	161	0	717
P.de Bx	27	0	334
Bergonié	51	0	10
Lhôte	119	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1090	540	5013
global mois	6643		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Mai 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	132	0	404
F. Médoc	81	58	758
République	106	210	307
Mérignac	17	0	101
08-mai	36	167	675
Mériadeck	0	0	292
Saint-Jean	0	0	202
Victoire	121	105	363
Pey-Berland	209	0	414
Pessac	8	0	310
Bouscat	31	0	118
C.Mondiale	142	0	718
P.de Bx	26	0	333
Bergonié	49	0	9
Lhôte	116	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1074	540	5004
global mois	6618		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Juin 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	138	0	406
F. Médoc	80	58	751
République	108	180	277
Mérignac	17	0	97
08-mai	39	167	668
Mériadeck	0	0	296
Saint-Jean	0	0	201
Victoire	128	85	336
Pey-Berland	209	0	413
Pessac	7	0	311
Bouscat	35	0	118
C.Mondiale	158	0	715
P.de Bx	26	0	332
Bergonié	50	0	29
Lhôte	117	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1112	490	4950
global mois	6552		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Juillet 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	139	0	408
F. Médoc	79	58	776
République	110	180	278
Mérignac	16	0	99
08-mai	40	167	667
Mériadeck	0	0	295
Saint-Jean	0	0	200
Victoire	132	85	326
Pey-Berland	209	0	410
Pessac	9	0	307
Bouscat	35	0	116
C.Mondiale	169	0	719
P.de Bx	25	0	333
Bergonié	49	0	29
Lhôte	119	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1131	490	4963
global mois	6584		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Août 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	140	0	405
F. Médoc	79	58	786
République	112	180	278
Mérignac	15	0	101
08-mai	40	167	667
Mériadeck	0	0	292
Saint-Jean	0	0	199
Victoire	134	85	321
Pey-Berland	215	0	405
Pessac	10	0	300
Bouscat	36	0	114
C.Mondiale	174	0	715
P.de Bx	24	0	330
Bergonié	47	0	28
Lhôte	120	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1146	490	4941
global mois	6577		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Septembre 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	147	0	404
F. Médoc	78	58	784
République	122	180	274
Mérignac	15	0	100
08-mai	44	167	664
Mériadeck	0	0	288
Saint-Jean	0	0	198
Victoire	142	85	320
Pey-Berland	224	0	399
Pessac	10	0	301
Bouscat	39	0	115
C.Mondiale	182	0	712
P.de Bx	24	0	323
Bergonié	47	0	28
Lhôte	123	0	0
Croix de Seguey	0	0	0
Total	1197	490	4910
global mois	6597		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Octobre 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	153		413
F. Médoc	80	58	787
République	124	180	280
Mérignac	15	0	99
08-mai	46	167	664
Mériadeck	0	0	288
Saint-Jean	0	0	196
Victoire	166	85	328
Pey-Berland	231	0	399
Pessac	10	0	301
Bouscat	39	0	114
C.Mondiale	192	0	719
P.de Bx	23	0	323
Bergonié	47	0	28
Lhôte	122	0	0
Croix de Seguey	10	0	0
Total	1258	490	4939
global mois	6687		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Novembre 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	156		417
F. Médoc	87	58	779
République	128	180	284
Mérignac	14		96
08-mai	46	167	673
Mériadeck			235
Saint-Jean			196
Victoire	185	85	333
Pey-Berland	245		401
Pessac	10		303
Bouscat	41		120
C.Mondiale	202		724
P.de Bx	23		324
Bergonié	48		28
Lhôte	130		
Croix de Seguey	31		
Total	1346	490	4913
global mois	6749		

Hors ventes abonnements hebdomadaires	Décembre 06		
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents
Gambetta	155		418
F. Médoc	98	58	779
République	133	180	281
Mérignac	15		97
08-mai	48	167	673
Mériadeck			235
Saint-Jean			189
Victoire	190	85	331
Pey-Berland	253		397
Pessac	10		304
Bouscat	41		119
C.Mondiale	212		709
P.de Bx	22		324
Bergonié	48		28
Lhôte	133		
Croix de Seguey	34		
Total	1392	490	4884
global mois	6766		

SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2006

INSATISFACTIONS

SINISTRES

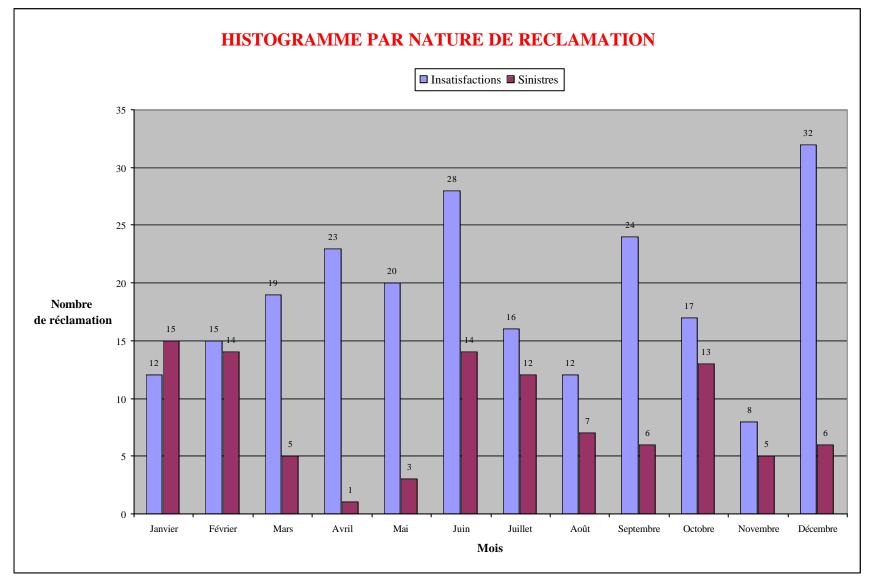
MOIS	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier	0	0	2	0	6	0	4	12	10	0	1	0	0	2	2	15	27
Février	0	0	2	0	9	0	4	15	11	0	2	0	0	0	1	14	29
Mars	0	0	4	0	11	1	3	19	1	0	3	0	0	1	0	5	24
Avril	0	0	0	0	22	0	1	23	0	0	0	0	0	1	0	1	24
Mai	0	0	0	0	17	0	3	20	3	0	0	0	0	0	0	3	23
Juin	0	0	2	0	17	0	9	28	10	1	2	0	0	1	0	14	42
Juillet	0	0	2	0	10	0	6	16	8	0	3	1	0	0	0	12	28
Août	0	0	0	0	3	0	9	12	5	0	0	0	0	1	1	7	19
Septembre	0	0	3	0	13	1	7	24	1	0	1	0	0	1	3	6	30
Octobre	0	0	0	0	5	0	12	17	7	1	0	0	1	1	3	13	30
Novembre	0	0	0	0	6	0	2	8	3	0	0	0	0	2	0	5	13
Décembre	0	0	1	0	22	0	9	32	6	0	0	0	0	0	0	6	48
TOTAL	0	0	16	0	141	2	69	226	65	2	12	1	1	10	10	101	337

LEGENDE

INSATISFACTIONS
Qualité d'ambiance
Qualité personnel BPA
Fonctionnement équits
Signalétique
Pb sur CB et Péage caisses
Pb sur facture abonnés
Divers (tarifs, accès surface, etc)
e

	SINISTRES
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons (huile, peinture glissante)
7	Divers

Annexe 6 Année 2006



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A-1

Chap./		Crédits	` I U			
Chap./ Art.	Libellé	Ouverts (BP+DM+	Réalisations	Rattache- ments	Restes à Réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 137 340,00	4 599 247,54	311 803,69		226 288,77
603	Variations des stocks					
6032	Variat° stocks autres app	126 000,00	125 051,27			948,73
604	Achat étude,prest.serv,éq	100,00	8,62			91,38
60611	Eau	27 000,00	22 937,64	3 850,00		212,36
60612	Electricité	467 500,00	421 718,89	45 553,82		227,29
60613	Fuel & huiles	600,00	228,34			371,66
606301	Fournit entret et petit é	21 500,00	21 049,71			450,29
606302	Pces détachées access aut	1 400,00	681,20			718,80
606304	Petit équip. quincailleri	26 500,00	22 453,33	3 096,73		949,94
606305	Petit équip.électrique-él	25 000,00	22 499,45			2 500,55
606306	Tickets entrée sortie	12 000,00	9 736,03	51,00		2 212,97
606307	Produits nettoyage	13 200,00	12 691,28			508,72
606308	Vêtements de travail	6 300,00	4 006,74	2 128,80		164,46
606309	Matériaux construction	1 500,00	169,56			1 330,44
606310	Peintures	136 500,00	135 379,48			1 120,52
606311	Produits nettoyage autola	23 500,00	23 377,20			122,80
606313	Petit équipment autolaveu	13 500,00	11 439,74	1 747,86		312,40
60641	Petites fournitures burea	9 200,00	8 767,78			432,22
60642	Enveloppes	1 100,00	196,00			904,00
60643	Listings & Papiers	4 000,00	2 362,29	327,00		1 310,71
60645	Consommables informatique	9 000,00	5 061,14	1 492,20		2 446,66
60646	Petit équipement informat	8 000,00	5 181,26	177,00		2 641,74
60661	Carburant	14 000,00	12 061,12			1 938,88
60662	Carburant autolaveuse	8 000,00	5 668,24			2 331,76
60681	Produits pharmaceutiques	1 200,00	1 161,97			38,03
60682	Prdts pharmaceutiques	2 030,00	689,48			1 340,52
60683	Alimentation canine	1 000,00	773,62			226,38
6116	sous traitance informatiq	12 061,00	9 050,00			3 011,00
61351	Location véhicules	7 500,00	6 750,00			750,00
61352	Location matériel	13 000,00	12 167,74			832,26
61353	Locations diverses	439,00	439,00			1
6142	Charges locatives	222 000,00	219 558,13			2 441,87
6152	Entretien & répar./biens	1 425 610,00	1 409 166,41	16 138,70		304,89
615511	Matériel transport	7 000,00	5 114,59			1 885,41
615512	Autolaveuses	9 200,00	56,47	8 759,07		384,46
615581	Matériel industriel	225 500,00	201 421,82	21 811,74		2 266,44
615582	Matériel informatique & a	91 000,00	90 660,82			339,18
615583	Matériel électronique	10 990,00	16 346,58			-5 356,58
615584	Matériel divers	10,00	6,91			3,09
61561	Contrats maintenance géné	6 000,00	2 111,40			3 888,60
61562	Contrats maintenance phot	3 350,00	11 1172			3 350,00
61563	Contrats mainten, ascense	38 000,00	24 693,50	2 805,00		10 501,50
61564	Ctrat mainten.automatisme	263 000,00	261 945,85	589,66		464,49
61565	Ctrats mainten. matériel	62 000,00	55 370,59	5 947,68		681,73
61566	Maintenance logiciels	12 000,00	2 095,53	70,00		9 834,47
61686	Assurances diverses	110 000,00	103 107,84	2 222,66		4 669,50
6181	Documentation	3 800,00	3 410,12	281,22		108,66
6226	Honoraires	81 886,75	78 330,42	3 253,54		302,79
622600	Honoraires=	2 613,25	2 613,25	0 200,04		332,73
6231	Annonces et insertions	10 000,00	9 597,19			402,81
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 376,00			124,00
6238	Divers pub.	2 440,00	2 07 0,00			2 440,00
	-		328 00	379 ⊿∩		
62381	Projets & concepts public	3 000,00	328,00	379,40		2 292,6

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A-1

GI /		Crédits	CREDITS EM	APLOYES (ou	à employer)	G (11)	
Chap./ Art.	Libellé	Ouverts (BP+DM+	Réalisations	Rattache- ments	Restes à Réaliser	Crédits annulés	
6241	Transports sur achats	250,00	85,69			164,31	
6251	Frais de deplacement	6 000,00	5 927,68			72,32	
6257	Réceptions	2 461,60	665,70			1 795,90	
625737	Missions réceptions	38,40	38,40				
6261	Frais d'affranchissement	25 500,00	22 001,33	3 403,65		95,02	
6262	Frais de télécommunicatio	84 550,00	80 331,45	3 311,96		906,59	
627	Services bancaires & assi	175 000,00	171 838,77			3 161,23	
6281	Concours divers (cotisati	2 000,00	1 284,38			715,62	
62833	Assainiss. & nettoyage ca	42 000,00	34 318,00	4 304,00		3 378,00	
63511	Taxe professionnelle	566 000,00	275 000,00	157 100,00		133 900,00	
635110	Formation professionnelle	3 800,00	3 780,00			20,00	
63512	Taxes foncières	611 210,00	611 210,00				
637	Autres impôts & assimilés	34 000,00	696,60	23 001,00		10 302,40	
012	CHARGES DE PERSONNEL	6 043 770,00	5 719 606,45	419 347,23		-95 183,68	
6211	Personnel intérimaire	593 000,00	586 971,71	423,30		5 604,99	
6312	Taxe d'apprentissage	24 700,00	5,57	24 449,51		244,92	
631200	Effort construction=	16 500,00	4,31	16 179,61		316,08	
6313	Participat° employeur/for	3 780,00				3 780,00	
631301	Formation professionnelle	86 000,00	26 572,72	51 725,48		7 701,80	
6411	Salaires, appointement, com	3 593 800.00	3 593 674,71	,		125,29	
6412	Congés payés	108 000,00	-130 774,00	238 483,00		291,00	
6413	Primes paniers	55 000,00	47 477,20	,		7 522,80	
6419	Remboursement /rémunérat.	-163 000,00	,			-163 000,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 026 150,00	1 025 490,23			659,77	
6452	Cotisations aux mutuelles	215 000,00	214 681,59			318,41	
6453	Cotisations aux caisses r	197 700,00	72 955,64	88 055,82		36 688,54	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	147 140,00	146 618,31	,		521,69	
6472	Versements aux comités d'	34 000,00	33 388,13			611,87	
6475	Médecine travail, pharmac	9 000,00	7 666,38	30,51		1 303,11	
6480	Tickets restaurant	97 000,00	94 873,95	,		2 126,05	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 500,00	6 563,19			936,81	
651	Redevance/ concess°,breve	7 500,00	6 563,19			936,81	
66	CHARGES FINANCIERES	24 641,41	1 165,73	495,58		22 980,10	
6611	Intérêts des emprunts & d	24 041,41	1 165,73	,		22 875,68	
6615	Intérêt cpt courant & dép	600,00	,	495,58		104,42	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 759 789,35	3 750 793,35	,		8 996,00	
671	Charges except° /opérat°	500,00				500,00	
6718	Autre charge except ^o / op	40 306,86	39 810,85			496,01	
673	Titres annulés (ex. ant)	8 000,00				8 000,00	
675	Valeur comptable des acti	3 710 982,49	3 710 982,50			-0,01	
68	DOTATIONS AUX AMORTISS.& PROVISIONS	5 261 643,10	5 111 161,45			150 481,65	
6811	Dotat° amort /immob incor	3 958 983,36	3 808 501,71			150 481,65	
6815	Dotation provision grosse	1 302 659,74	1 302 659.74				
022	Dépenses imprévues	, 552 550,14	. 552 555,74				
023	Virement à sect. invest.						
323	TOTAL DES DEPENSES	20 234 683,86	19 188 537,71	731 646,50		314 499,65	
	TOTAL DES DEI ENSES	20 20 - 000,00	10 100 001,71	701040,30		017 400,00	

Pour information
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A-2

100.0		Crédits	CREDITS EN			
Chap./ Art.	Libellé	Ouverts (BP+DM+	Réalisations	Rattache- ments	Restes à Réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PROD.FAB,PREST.SERV.	10 221 600,00	9 464 119,56	373 318,73		-384 161,71
023	VIREMENT A SECTION INVEST					
7061	Recettes Clients Abonnés	4 523 000,00	4 037 486,73	135 656,92		-349 856,35
7064	Recettes clients cartes b	4 162 000,00	4 153 745,16			-8 254,84
7065	Recettes Espèces Caisses	1 300 000,00	1 307 050,59			7 050,59
7066	Recettes Encaissements Ma	100 100,00	106 055,96			5 955,96
70871	Remboursements Ch.Trenten	136 500,00	-140 218,88	237 661,81		-39 057,07
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	865 927,00	-54 682,21	796 227,00		-124 382,21
7581	Redevance locations	64 400,00	33 800,00	32 200,00		1 600,00
7582	Redevance Ctre Cial Méria	764 027,00	-125 999,73	764 027,00		-125 999,73
7583	Titres restaurant	35 000,00	37 517,52			2 517,52
7584	Redevance Car Clean	2 500,00				-2 500,00
013	ATTENUATION DE CHARGES		258 123,58			258 123,58
013	ATTENUATION DE CHARGES					
603	Variations des stocks		149 539,62			149 539,62
6419	Remboursement rémunératio		108 583,96			108 583,96
76	PRODUITS FINANCIERS	145 000,00	114 538,06	79 669,52		49 207,58
764	Revenus: valeur mobilière					
768	Autres produits financier	145 000,00	114 538,06	79 669,52		49 207,58
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 576 959,45	7 574 287,02			-2 672,43
774	Subventions exceptionnell	3 655 498,53	3 655 000,00			-498,53
775	Produit des cessions d'ac	3 713 156,40	3 710 982,50			-2 173,90
777	Quote-part des sub.invest	208 304,52	208 304,52			
78	REPRISES /AMORTISS.& PROVISIONS	1 407 706,08	1 407 706,08			
7815	Reprise /prov. risque & c	1 407 706,08	1 407 706,08			
79	TRANSFERTS DE CHARGES	10 000,00	1 722,24			-8 277,76
791	Transferts de charges exp	10 000,00	1 722,24			-8 277,76
	TOTAL DES RECETTES	20 227 192,53	18 765 814,33	1 249 215,25		-212 162,95

Pour information	7 491,33
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIFIIB - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSESB-1

DETAIL PAR ARTICLE

	DETAIL PAR AR	IICLE			
Article	Libellé	Crédits Ouverts Prévisions	Mandats émis	Restes à Réaliser	Crédits annulés
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	200 000,00	200 000,00		
1021	Dotation	200 000,00	200 000,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	208 304,52	208 304,52		
13915	Group.collect:Subv.équip/	190 872,75	190 872,75		
13932	Fds affecté à équip: amen	17 431,77	17 431,77		
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 407 706,08	1 407 706,08		
1572	Provision pour grosses ré	1 407 706,08	1 407 706,08		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	591 082,52	591 082,52		
1687	Autres dettes	591 082,52	591 082,52		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	212 500,00	35 455,47		177 044,53
2033	Frais d'insertion	7 500,00	4 184,25		3 315,75
205	Concession,brevet,licence	205 000,00	31 271,22		173 728,78
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 471 700,00	359 697,10		1 112 002,90
2131	Bâtiments	113 000,00			113 000,00
2135	Inst,agenc,aménag.des con	169 000,00	66 371,09		102 628,91
2154	Matériel industriel	1 112 700,00	263 208,73		849 491,27
2182	Matériel de transport	22 000,00	149,00		21 851,00
2183	Matériel de bureau & d'in	55 000,00	29 968,28		25 031,72
22	IMMOB RECU EN CONCESSION	19 871 924,44	17 231 541,62		2 640 382,82
2211	Terrains nus	482 535,30	482 535,30		
2235	Instal,agenc,amén. des co	6 396 607,16	6 386 764,55		9 842,61
2254	Matériel industriel	244 691,53	241 696,11		2 995,42
2293	Droit de l'affectant (EP	12 748 090,45	10 120 545,66		2 627 544,79
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	27 000,00	26 604,12		395,88
238	Avanc.acpt/commande d'imm	27 000,00	26 604,12		395,88
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	2 338 579,57	2 338 579,57		
28221	Agenc,amén,terrain nu reç	78 197,06	78 197,06		
28231	Bâtiments reçu en affect°	2 042 307,06	2 042 307,06		
28235	Inst,agenc,amé/constr° re	109 588,59	109 588,59		
28254	Matériel industr. reçu en	99 757,76	99 757,76		
28282	Matériel transport reçu e	8 729,10	8 729,10		
020	Dépenses imprévues				
	TOTAL DES DEPENSES	26 328 797,13	22 398 971,00		3 929 826,13

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	B-2	

DETAIL PAR ARTICLE

	DETAILTANAN	IICLL			
Article	Libellé	Crédits Ouverts Prévisions	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 409 563,16	6 409 563,16		
1315	Groupement de collect:Sub	2 916 012,75	2 916 012,75		
1332	Amendes de police	3 493 550,41	3 493 550,41		
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	665 372,74	1 302 659,74		637 287,00
1572	Provision pour grosses ré	665 372,74	1 302 659,74		637 287,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTAT°	15 885 767,86	13 158 794,27		-2 726 973,59
2221	Aménagements de terrain	78 197,06	78 197,06		
2231	Bâtiments	5 518 710,18	5 518 710,18		
2235	Instal,agenc,amén. des co	340 157,39	340 157,39		
2254	Matériel industriel	102 004,58	102 004,58		
2282	Matériel de transport	8 729,10	8 729,10		
2293	Droit de l'affectant (EP	9 837 969,55	7 110 995,96		-2 726 973,59
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	4 003 023,57	3 810 265,47		-192 758,10
2805	Concession,brevet,licence	42 258,36	12 313,90		-29 944,46
28131	Amortissement batiments	3 500,00			-3 500,00
28135	Instal,agenc,aménag. des	-7 500,00	4 527,79		12 027,79
28154	Matériel industriel	64 000,00	25 260,85		-38 739,15
28182	Matériel de transport	6 500,00	2 587,83		-3 912,17
28183	Matériel de bureau et inf	7 000,00	8 877,35		1 877,35
28221	Agenc,amén,terrain nu reç	18 075,11	1 230,98		-16 844,13
28231	Bâtiments reçu en affect°	2 713 974,28	2 571 892,70		-142 081,58
28235	Inst,agenc,amé/constr° re	502 374,10	546 958,91		44 584,81
28254	Matériel industr. reçu en	644 000,29	630 166,31		-13 833,98
28282	Matériel transport reçu e	4 340,73	2 048,63		-2 292,10
28284	Mobilier reçu en affect°/	4 500,70	4 400,22		-100,48
	TOTAL DES RECETTES	26 963 727,33	24 681 282,64		-2 282 444,69

Pour information	3 744 451,27
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	